

Société des Missionnaires d'Afrique – Série historique n° 10

DE CHAPITRE EN CHAPITRE

Histoire des Chapitres généraux

de la Société des Missionnaires

d'Afrique

Volume II

Du 13^{ème} au 17^{ème} Chapitre général

(1906-1936)

Jean-Claude Ceillier (M.Afr.)

Rome

Société des Missionnaires d'Afrique

1012

Introduction

Dans un volume précédent de la Série historique consacrée à l'histoire de la Société des Missionnaires d'Afrique on a présenté les premiers Chapitres généraux de la Société, de 1874 jusqu'au XII^{ème} Chapitre tenu en 1900. Le présent volume continue cette étude en présentant les Chapitres suivants, depuis 1906 jusqu'à celui qui précède de peu la seconde guerre mondiale, en 1936.

Ce travail couvre donc une période d'un peu plus de trente-cinq années au cours desquelles se sont tenus pour les Missionnaires d'Afrique cinq Chapitres généraux, en 1906, 1912, 1920, 1926 et 1936. Ce grand tiers de siècle a été marqué par un développement important de cet institut missionnaire, tant au niveau de ses effectifs que par l'accroissement de ses implantations missionnaires. En même temps, durant cette même période, le monde a vécu des événements majeurs, tels que la première guerre mondiale, la fondation de la Société des Nations, l'émergence de l'empire soviétique et du système communiste, etc. L'Afrique pour sa part reste puissamment contrôlée par les pays qui l'ont colonisée, même si des signes d'évolution et de questionnement politique commencent à se manifester chez un certain nombre d'Africains. Le but de cette étude n'est pas de faire toute l'histoire de cette période. Elle voudrait simplement, comme pour le volume précédent, apporter des éléments pour éclairer l'histoire de la Société par le biais d'un des cadres importants de sa vie et de son fonctionnement, à savoir la tenue régulière de ses Chapitres généraux.

Ce livret est le dixième de la Série Historique, série inaugurée il y a plusieurs années maintenant. Cette série a connu une interruption de plusieurs mois, due en partie à des circonstances et des événements imprévus. Mais, en même temps, cette interruption est venue de ce que les membres de l'équipe de recherches historiques se sont engagés pleinement pour achever en priorité la publication d'une histoire générale d'une large période de la vie de la Société. Ce travail est maintenant achevé avec la publication des trois livres qui traitent, dans une chronologie suivie, de l'histoire de la Société depuis le temps de la fondation jusqu'à l'approche de la seconde guerre mondiale. Ces trois volumes sont déjà ou seront très prochainement à la disposition des confrères, en français comme en anglais. Cette étape étant ainsi accomplie, la Série Historique voudrait reprendre un rythme plus régulier de parution, avec la même perspective de publier, sur notre passé plus lointain ou plus proche, des documents peu connus et riches d'enseignements. L'Histoire reste en effet un lieu de réflexion et d'inspiration toujours d'actualité, dans la Société comme pour le monde. Ne dit-on pas que l'homme qui ne sait pas d'où il vient ne sait pas où il va...

Jean-Claude Ceillier, M.Afr.

I

Du Chapitre général de 1900 à celui de 1906

Le Chapitre général de 1900 s'est terminé le 28 avril, à *Maison-Carrée*, près d'Alger. Six années plus tard, presque jour pour jour, s'ouvre le Chapitre suivant, celui de 1906, le 13ème dans l'histoire de la Société. Que s'est-il passé de notable pendant cette période ?

Ouvrons ici une parenthèse d'ordre méthodologique. Les études d'ensemble un peu approfondies sur la Société faisaient, jusqu'à récemment, sérieusement défaut pour cette période du début du XX^e siècle. Le Père Mercui a bien publié, en 1925, une plaquette intitulée *La Société des Missionnaires d'Afrique de 1868 à 1908 - Notes historiques*, mais elle ne comprend en tout qu'une cinquantaine de pages et elle est particulièrement succincte pour les dernières années de la période annoncée dans le titre. Il existe aussi aux archives des Missionnaires d'Afrique quelques tableaux chronologiques établis par l'un ou l'autre missionnaire, mais ils se contentent de donner les dates de certains faits jugés importants, ce qui ne suffit pas vraiment à faire connaître la vie d'un institut. Le livre *Cross and Flag in Africa* publié par le Père Aylward Shorter en (2006) est venu très heureusement combler cette lacune. La traduction française vient de paraître aux Éditions Karthala sous le titre *Les Pères Blancs au temps de la conquête coloniale (1892-1914)*. Son plan n'est pas strictement chronologique mais il nous donne une vision générale de la vie de la Société et de ses engagements apostoliques tout à fait éclairante. C'est donc à ce travail qu'il faut aller si on souhaite étudier plus en profondeur l'époque dont on parle ici.

Sans vouloir donc ici reprendre tout le fil chronologique de cette courte période il est cependant nécessaire de faire un état de la situation à l'époque où le Chapitre de 1906 se prépare. Pour rester dans le cadre qui nous occupe ici, celui des Chapitres généraux, nous disposons de deux documents, à savoir un rapport financier, et le Rapport général rédigé par le Supérieur général à l'intention du cardinal préfet de la Congrégation de la Propagande à Rome, comme il est d'usage de le faire à l'occasion d'un Chapitre général. On ne sait pas si le texte de ce Rapport général est remis aux capitulants eux-mêmes. Sa lecture se révèle cependant fort instructive, dans la mesure où il présente, dans un style dépouillé de toute fioriture, un tour d'horizon assez complet sur l'état de la Société et de ses œuvres. Arrêtons-nous un instant à la découverte des grandes lignes de ce document.

Rapport sur la Société pour Propaganda Fide (Avril 1906)

Notons tout d'abord que la version de ce document, présente aux Archives, de la Maison généralice à Rome, est un texte inachevé. Bien que rédigé avec soin et présentant un plan élaboré avec précision, on peut voir par certains blancs à remplir dans le texte ou simplement par l'absence de conclusion que ce n'est certainement pas le document final comme tel. Il est cependant suffisamment précis et détaillé pour qu'on puisse le considérer comme un texte de référence. Il est classé dans les A. G. M.Afr. (Archives générales des Missionnaires d'Afrique) sous la référence 'Chapitres généraux', casier 360.

Le titre de ce rapport est le suivant : *Rapport sur l'état de la Société des Pères Blancs et de ses Œuvres en Avril 1906*. Le texte comporte dix pages 21x27 écrites au recto uniquement, manuscrites, rédigées d'une belle écriture régulière et pratiquement sans ratures. Le document n'est pas signé, mais étant donné son destinataire on peut penser qu'il sera signé du Supérieur général lui-même. Après une page d'introduction le rédacteur présente chaque circonscription. Puis il traite de l'esprit des néophytes, de l'esprit des missionnaires, et enfin des ressources financières.

Introduction - Dans l'Introduction, l'auteur du rapport rappelle d'abord les origines de la Société, puis il continue :

"À l'heure actuelle, en Avril 1906, la Société compte 470 prêtres et 79 Frères coadjuteurs ayant fait le serment à vie, et 134 Frères coadjuteurs n'ayant que des engagements temporaires. La Société admet des sujets de toute nationalité, mais pour maintenir l'unité d'esprit entre tous ses membres elle n'a eu jusqu'à présent qu'un Noviciat comprenant deux sections : celle des Frères clercs avec 40 novices, et celle des Frères coadjuteurs avec ... (suit un blanc)".

L'introduction se termine alors par la présentation de l'organisation de la Société en circonscriptions, ce qui annonce en même temps le plan du rapport :

"Quoiqu'elle n'ait encore qu'un Noviciat, la Société est divisée en Provinces et Vice-provinces. Les Provinces sont à l'heure actuelle au nombre de 6, et les Vice-provinces au nombre de deux : la Province de la Maison Mère à laquelle se rattachent les deux Vice-provinces d'Allemagne et de Jérusalem, et les Provinces de France, Kabylie, Sahara et Soudan, Nyanza, Tanganyika."

Ce terme de Provinces, dans le document, doit être bien compris : il ne s'agit pas de Provinces canoniquement érigées mais d'un découpage en régions d'implantations et d'activités qui permet simplement une organisation plus facile, sans que pour autant l'autorité unique du gouvernement central ne soit partagée. La véritable instauration en Provinces au sens canonique ne se fera que plusieurs dizaines d'années plus tard, au Chapitre de 1936. Le texte présente ensuite chaque Province, avec ses implantations et ses œuvres principales, le plus important de cet ensemble étant incontestablement la Province de la Maison Mère.

a) Province de la Maison Mère – Le rapport lui attribue dix unités constituées chacune de maisons et de territoires :

- 1) La Maison Mère elle-même, à Maison-Carrée, avec ses services généraux, le noviciat, et le sanatorium ou résidence des missionnaires âgés et malades.
- 2) en second lieu l'aumônerie des Sœurs Blanches de *St Charles* ;
- 3) en troisième position vient le scolasticat de *Carthage*, au sujet duquel le rapport donne les précisions suivantes :

"Le scolasticat de Carthage, où se font les trois dernières années de théologie et qui compte en ce moment 85 scolastiques, non compris les 12 qui font leur année de service militaire à Tunis. Au scolasticat est annexée la paroisse de la Cathédrale. Deux des missionnaires attachés à son service (l'un d'eux est le Père Delattre, très connu des savants archéologues) consacrent leurs loisirs à d'importants travaux d'archéologie carthaginoise. Le scolasticat possède une maison de campagne sur les hauteurs de Gamart pour les vacances et un sanatorium à Bou-Kriss dans le voisinage de Carthage."

4) Le quatrième ensemble de cette Province est constitué par ce que le texte appelle "*les petits scolasticats*", ce qui correspond aux actuels premiers cycles de grand séminaire. Le rapport précise qu'on y étudie la philosophie et la première année de théologie, études requises pour

l'admission régulière au Noviciat. Le document en mentionne cinq : Binson pour les Français, Anvers pour les Belges, Boxtel pour les Hollandais, Québec pour les Canadiens ; le dernier centre est à Trèves et fait en réalité partie de la Vice-province d'Allemagne. L'ensemble comprend pour cette année 1906 près de quatre-vingts étudiants.

On peut faire une double remarque par rapport à cette dernière liste. Tout d'abord elle témoigne d'une réelle internationalité, tout au moins dans les limites de l'Europe occidentale et de l'Amérique du nord. D'autre part, ces différentes maisons ont été fondées en un espace de temps relativement court : Binson en 1895 (dans un ancien prieuré, près de Chatillon-sur-Marne, dans la région parisienne), Boxtel et Anvers en 1892, Trèves en 1894, et Québec en 1900. Il serait intéressant de détailler les circonstances de fondation de chacune de ces maisons...

5) Toujours dans la même Province le texte mentionne ensuite *la Procure de Rome* où résident le procureur et les missionnaires, scolastiques ou déjà prêtres, qui suivent des cours dans les académies romaines.

6) Puis vient l'orphelinat agricole de *St Joseph de Thibar*, en Tunisie du nord, à propos duquel le rapport donne les précisions suivantes :

" (À St Joseph de Thibar) sont élevés et formés aux travaux agricoles et à divers métiers les orphelins recueillis dans les Missions en pays musulmans. À cette œuvre sont employés 12 Pères et 31 Frères coadjuteurs. À trois cents mètres de l'orphelinat s'élève le village de la Sainte-Famille formé de jeunes ménages d'Arabes convertis, ayant son église et sa maison des Sœurs."

7) Vient ensuite la mention d'une fondation assez inattendue, celle qui a été faite en *Argentine* à Buenos-Aires (1898) à la demande du Vatican pour y lancer l'œuvre de la propagation de la foi : quatre missionnaires sont ainsi présents dans cette communauté d'Amérique du sud.

8) La Procure de *Mombasa* vient en huitième position, dont les occupants sont chargés du service du matériel pour les missionnaires de l'intérieur, mais aussi des relations avec les autorités anglaises et allemandes de la Côte.

9) Le rapport mentionne ensuite la *Vice province de Jérusalem*, avec son grand et son petit séminaire pour le clergé grec melchite : l'ensemble représente une communauté de 17 prêtres et 6 Frères missionnaires, auxquels s'ajoutent des auxiliaires laïcs, assurant la formation de 110 jeunes et 32 grands séminaristes. On peut d'après ces seuls chiffres apprécier l'importance prise par cette œuvre dans l'engagement apostolique de la Société, ce qui, avec son emplacement géographique particulier, explique très probablement son titre de Vice-province.

10) Dernier lot de la Province, La *Vice province d'Allemagne*. Elle est ainsi présentée dans le rapport : *"L'importance de nos Missions dans la colonie allemande de l'Afrique Orientale a rendu nécessaire la création de cette Vice province"*. Elle compte trois maisons : Trèves, résidence du vice-provincial et premier cycle, Haigerloch, école apostolique pour les plus jeunes, et la maison luxembourgeoise de Marienthal où réside le postulat des Frères de langue allemande. L'ensemble de ces trois communautés représente seize Pères et vingt-deux Frères. Notons l'importance de ces effectifs, pour la seule Vice-province allemande, ce qui donne une idée de l'investissement en personnel réalisé par la Société pour les vocations et la formation des candidats.

Il faut reconnaître qu'il est difficile de déceler la logique et la cohérence de ce rassemblement, dans une même Province, de maisons et d'œuvres si différentes les unes des autres, autant par leur but que par leur emplacement géographique. D'autant plus que certaines maisons auraient semblé à leur place dans la seconde Province présentée dans le rapport, celle dont nous allons parler maintenant. Sans doute l'explication est-elle dans le souci du Supérieur général et de son conseil de garder le contrôle direct sur certaines fondations jugées trop fragiles ou trop importantes pour être gouvernées par des responsables subsidiaires.

b) Province de France – Une remarque peut être faite ici concernant le titre de cette circonscription. En effet, dans les documents du Chapitre lui-même, on parle pour le même territoire de la Province *d'Europe* et non de France, et cette imprécision se retrouve dans plusieurs documents de l'époque. En fait, si on considère la résidence du 'Provincial', on peut en effet parler de la Province de France, qui d'ailleurs est le seul pays de cet ensemble à avoir trois communautés, mais en même temps elle est bien européenne par la diversité des pays qu'elle couvre.

Le texte du rapport décompte toutes les maisons avec précision : "*Elle comprend nos maisons de France, Belgique et Hollande, à l'exception des petits scolasticats mentionnés ci-dessus...*". Cette Province est constituée de sept maisons et communautés : Procure de Paris avec trois Pères ; Procure de Marseille chargée des voyages, avec un effectif de trois Pères et trois Frères ; Procure de Lille avec une chapelle publique et une communauté de quatre Pères ; Procure d'Anvers annexée au scolasticat, avec elle aussi une chapelle publique et cinq Pères résidents ; Procure de Boxtel et postulat des Frères, tous les deux annexés au scolasticat avec un effectif de six Pères ; le Sanatorium d'Autreppe (Belgique), avec une douzaine de missionnaires malades ; et enfin l'École apostolique et le postulat des Frères à St Laurent d'Olt en France : 7 Pères, 3 Frères, 28 élèves.

Il faudrait préciser ce que représentent exactement ces deux scolasticats d'Anvers et de Boxtel, notamment par rapport à celui de Carthage qui semble être *Le* scolasticat. En réalité, sans remettre en question l'intérêt d'un scolasticat unique et international, il y a dans ces deux fondations le souci de proposer un cadre de formation qui respecte les particularités de ces deux pays, notamment par rapport aux autorités, belges tout au moins, très sourcilleuses sur la prise en compte de l'identité nationale dans les nominations de missionnaires sur leurs territoires. Cela illustre la difficulté de développer une authentique internationalité...

c) Province de Kabylie - Le rapport explique qu'il s'agit ici de l'ensemble des *stations*, c'est-à-dire des postes des Missions, situées dans les diocèses d'Algérie, soit onze en tout. Le personnel compte 41 Pères, y compris le Provincial, et 14 Frères. Le texte explique ensuite que la mission en région musulmane ne peut se faire que par des œuvres telles que l'enseignement et le soin des malades ; les missionnaires assurent ainsi le fonctionnement de dix écoles qui regroupent plus de 530 élèves. Dans ce contexte particulier il y a cependant quelques conversions, et le rapport mentionne 784 baptisés et 167 catéchumènes. On sait qu'effectivement, dans les décades qui suivront, il y aura toujours une communauté de chrétiens kabyles dans l'est algérien.

d) Province du Sahara et du Soudan - la délimitation géographique est ainsi précisée : 'Elle comprend la Préfecture apostolique de Gardaïa (sic ; par contre, dans les *Rapports annuels* des années 1906-1907 le même nom est orthographié Ghardaïa) et le Vicariat du Sahara-Soudan (qui serait mieux dénommé Soudan Français). Mission difficile, sans conversions, la Préfecture apostolique de Gardaïa compte trois postes (le Rapport ne les nomme pas, mais il s'agit de Gardaïa, Ouargla et El-Goléa) et quatorze missionnaires. À défaut d'avoir obtenu des conversions les Pères ont cependant gagné la confiance et l'amitié de la population. Il s'agit donc d'un apostolat de présence et de service... Malgré cette note de confiance le Rapport conclut cette brève présentation par une petite phrase qui soulève en réalité bien des questions : "*Il nous paraît plus sage de multiplier les stations parmi les populations mieux préparées du Centre Africain.*"

Le Vicariat apostolique du Soudan (le texte précise : *Région du Niger*), pour sa part, est établi dans une région déjà pénétrée par l'islam mais dont la majorité de la population reste païenne.

Fondée en 1895, cette Mission compte dix postes, 39 missionnaires prêtres et six Frères. Précisons ici le nom de ces postes, que le Rapport ne mentionne pas (en réalité d'ailleurs, si l'on se réfère au volume des Rapports Annuels déjà cité il y a onze postes et non pas dix) : Ségou, Banankourou, Kati, Koupéla, Ouagadougou, Kita, Kayes, Dinguira, Patyan, Navaro, c'est-à-dire pour l'essentiel des établissements situés dans les pays actuels du Mali, du Ghana et du Burkina Faso. Le texte évoque ensuite quelques centaines de chrétiens baptisés, mais surtout il mentionne la présence de 59 catéchistes, ce qui est assez remarquable. Dans ce territoire la situation n'est pas facile comme le précise le Rapport :

"Ce qui se passe en France en ce moment a un certain retentissement dans cette colonie et entrave plus ou moins la Mission. Les écoles en souffrent plus particulièrement..."

Cette remarque fait référence à la politique ouvertement anticléricale menée alors par le gouvernement français et qui se répercute directement ou indirectement par la voie des autorités administratives de la colonie. Le Rapport conclut cependant sur une note optimiste en précisant que le mouvement des conversions reste actif, surtout dans les postes du Mossi. Il explique enfin qu'il n'a pas été possible de donner un Provincial pour cette Province, et que ce sont le Préfet et le Vicaire apostoliques qui en assurent les fonctions.

e) Province du Tanganyika - Nous sommes cette fois en Afrique équatoriale, avec une première Province qui compte trois Vicariats apostoliques, ceux du Nyassa, du Haut-Congo, et du Tanganyika. Le Rapport précise aussitôt que ce n'est une Province que de nom, qu'elle n'a pas de Provincial et que ce sont les Vicaires apostoliques qui en font fonction. Le Supérieur général a cependant fait faire une longue visite de ces territoires en 1905-1906, par un missionnaire délégué et on attend son rapport. Il s'agit ici du voyage effectué par le *Père Malet*, dont le rapport se trouve dans les Archives de la Société à Rome. Il n'est pas possible dans le cadre de cette étude de présenter ce long rapport : disons simplement qu'il constitue un document de première main pour comprendre de l'intérieur la vie et le travail apostolique des missionnaires de ces régions au début du XX^{ème} siècle.

Le Vicariat du Nyassa situé en territoire anglais compte 10 postes, 29 prêtres, 7 Frères, 700 néophytes, environ 7000 catéchumènes et 90 catéchistes. Le rapport ne précise pas les lieux des Missions mais voici les noms des principaux postes : Kilubula, Kayambé, Kilonga, Kachébéré... Rappelons que ce Vicariat recouvrait une vaste région située à l'est du lac Malawi, englobant une grande partie du Malawi et de la Zambie actuels (cf. Atlas des Missions, 1933, volume I, planche 14).

Le Vicariat du Haut-Congo est situé en territoire belge ; il s'étend à l'ouest du lac Tanganyika et compte 23 missionnaires prêtres, 7 Frères, 44 catéchistes et 8 postes de Mission. Le Rapport ajoute qu'il y a un grand séminaire indigène, pas encore assez ancien cependant pour avoir fourni des prêtres, une école de catéchistes et 35 écoles d'enfants, dont certaines pour les filles et qui sont alors tenues par les Sœurs. On peut ici donner quelques autres informations non mentionnées dans le texte. Les noms des principaux postes tout d'abord : Mpala, Baudoinville, Lusaka, Lukulu, Vieux-Kasongo... D'autre part Les *Rapports Annuels* mentionnent, pour l'année 1906, le retour du Vicaire apostolique et l'accueil solennel que lui ont réservé le Gouverneur et les autorités. Puis le texte continue :

"À Léopoldville, les Supérieurs ecclésiastiques des Missions du Congo se sont réunis sous la présidence de Mgr Roelens. Les neuf Chefs de mission y ont longuement délibéré et des mesures ont été prises pour amener une action commune et uniforme tant dans les rapports avec le gouvernement que dans certains points d'administration. L'interprétation de la Convention passée entre le Saint-Siège et le gouvernement a sans doute occupé une grande partie des séances..." (Rapports Annuels, volume 2, p. 192).

Ces quelques lignes font deviner combien, en quelques années, le contexte politique de certaines régions a changé, et comment la mission s'exerce désormais dans un cadre de dépendance ou tout au moins de cohabitation, situation prise en compte sans attendre par le Saint-Siège : nous sommes déjà pleinement dans l'ère coloniale.

Le Vicariat du Tanganyika - C'est le troisième et dernier Vicariat de cette Province. Il s'étend à l'est du lac Tanganyika et se trouve sous domination allemande. Il compte 48 missionnaires dont 16 Frères et 65 catéchistes. Le Rapport précise qu'il y a 10 stations dont la principale est Karéma. Ajoutons le nom de quelques autres postes : Utinta, Kirando, Kala, Zimba, Urwira, Mwazyé... Le Vicaire apostolique en est Mgr Lechaptois. C'est également la région de l'Ufipa.

f) Province du Nyanza - Le Rapport à la Propagande continue son tour d'horizon en présentant la sixième et dernière Province de la Société, celle du Nyanza, qui comprend trois Vicariats. Comme dans la précédente il n'y a pas de Provincial en place, mais la Province a été visitée par un visiteur délégué par le Supérieur général.

Le Vicariat de l'Unyanyembé - Territoire allemand. C'est la région située au nord du Vicariat du Tanganyika, c'est-à-dire la région centre et nord de l'actuelle Tanzanie. On y compte 16 Pères et 10 Frères, aidés par 183 catéchistes. Les catéchumènes sont plus de 11 000 et les chrétiens baptisés plus de 5 000. Le Vicariat compte 13 postes de Mission. Là encore le Rapport ne détaille pas, mais on peut rappeler ici le nom de quelques-unes de ces Missions : Tabora, Ushirumbo, Mugeru, Ndala... Il s'agit donc de la Tanzanie centrale et nord actuelle.

Le Vicariat du Nyanza méridional - Le Rapport rappelle qu'il s'agit d'un territoire allemand. Il jouxte le Vicariat précédent par le nord, et il comprend 13 stations, 46 prêtres, 10 Frères missionnaires, et 183 catéchistes. Comme pour les Vicariats précédents le texte ajoute à cela le nombre des néophytes, celui des catéchumènes, et les écoles animées par la Mission. Précisons le nom des principales Missions, dont on constate d'ailleurs, en lisant les Rapports Annuels, qu'elles sont non pas 13 mais plus de quinze, réparties en trois districts : celui de Bukoba (Marienberg, Bwanja, Katoké, Rubya et son séminaire), celui de Mwanza (Mwanza, Kamoga, Ururi...), et celui du Ruanda (Issavi, Nyunsdo, Kabgaye...).

Le Vicariat du Nyanza septentrional - C'est le dernier Vicariat de cette Province, et le plus important :

"C'est de tous nos Vicariats celui où notre Sainte Religion a fait le plus de progrès. Le nombre des néophytes s'élève à 91 182 et celui des catéchumènes à 152 153. Les missionnaires y sont au nombre de 85 : 75 prêtres compris le Vicaire apostolique, et 11 Frères. Ils sont distribués dans 22 stations et aidés par 965 catéchistes."

Effectivement, dans cette région centre et nord de l'Uganda, la Mission a connu un accroissement rapide en un quart de siècle de présence. Rappelons les noms des principales Missions : Rubaga, Kisubi, Entebbé, Sésé, Bukalasa, Bukumi, Hoima, etc.

La présentation détaillée de ces territoires de mission tels qu'ils se présentent en 1906 a paru intéressante dans la mesure où, dans ses grandes limites tout au moins, ce découpage restera tel quel pour un certain nombre d'années à venir. Après donc cette présentation rapide des différentes implantations de la Société, le Rapport continue, assez brièvement d'ailleurs, avec trois autres rubriques : les dispositions des néophytes, celle des missionnaires, et les ressources.

h) Dispositions des Néophytes - ce passage explique d'abord combien la foi des nouveaux chrétiens 'dans les pays nègres' est profonde, comme en témoigne par exemple la pratique régulière des sacrements. Il y a cependant, dans toutes les Missions, des chrétiens peu fervents et même quelques apostats qui se font musulmans, qui redeviennent païens ou se font protestants. À quoi est due la ferveur des chrétiens ? À la grâce de Dieu certainement, mais aussi à l'attention portée à leur formation durant les quatre années de catéchuménat : ce point est explicitement souligné.

i) Dispositions des Missionnaires - le texte évoque tout d'abord le soin apporté au choix des candidats à la vie missionnaire et à leur formation. Malgré ces efforts, il y a dans les Missions quelques missionnaires qui déçoivent et font problème. Et le Rapport ajoute que durant ce sextennat, et pour la première fois, il y a eu deux apostasies de prêtres missionnaires, l'une en Tunisie et l'autre au Soudan. Heureusement ces cas restent des exceptions : *"La masse des missionnaires prêtres et Frères conservent l'esprit de leur vocation et se montrent pieux, zélés, obéissants, charitables, en un mot, fidèles à leurs engagements."*

j) Ressources - C'est la dernière section de ce Rapport, étonnement courte si l'on prend en compte l'importance du sujet. La Société est arrivée à faire face aux dépenses, sans contracter de dettes. Les ressources sont de trois ordres : les terres, attachées aux maisons ou aux Missions, que possède la Société et qui sont mises en valeur ; les aides fournies par les Œuvres catholiques, et le Rapport en mentionne quatre : Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Œuvre antiesclavagiste, et St-Pierre Claver. Divers ouvriers, en particulier celui de Saint-Louis à Paris, fournissent également des ornements, vases sacrés et linge d'autel... Cette énumération est intéressante dans la mesure où elle nous donne un aperçu des œuvres déjà en place et avec lesquelles les missionnaires entretiennent certainement des relations étroites. La dernière source de revenus est celle des dons récoltés par les divers Procureurs. Notons qu'ici les quêteurs ne sont pas mentionnés comme tels. Ainsi s'achève cette section. Cependant les capitulants ont eu à leur disposition un autre document concernant les finances, le *Rapport sur l'état des finances au 20 avril 1906*, dont il nous faut dire un mot maintenant.

Rapport concernant les finances au 20 avril 1906

Il s'agit d'un document destiné aux capitulants, et non plus aux autorités romaines. Il compte huit grandes pages, couvertes d'une écriture large et régulière, parfaitement lisible. Le texte est continu, sans sous-titres, mais le plan est facile à suivre, et la présentation de la situation financière suffisamment claire pour être comprise par des non spécialistes.

Le texte commence en faisant un rappel de la situation à l'époque du Chapitre précédent, en 1900, et il énumère les biens possédés alors par la Société : des titres, des propriétés, quelques terrains et immeubles, tout cela en France et en Afrique du Nord, et le document conclut :

"Le tout représentait, approximativement, une valeur d'un million et demi (francs de l'époque) ; à la même époque, le roulement de fonds de la Caisse générale était annuellement d'un million de francs environ. Aujourd'hui (1906), ces chiffres ne sont pas sensiblement modifiés..."

Le Rapport continue alors en expliquant qu'il y a eu des transactions financières, ventes immobilières, etc. Ensuite le texte énumère les sources de revenus : la Société de l'Harrach, les quêtes, les intérêts de l'argent placé, le recouvrement de certaines créances, les allocations provenant des œuvres d'aide aux Missions. Et le texte poursuit : *"De sorte qu'au total, les dépenses annuelles s'élèvent à 700 000 francs environ, les recettes à 8 ou 900 000"*. Mais,

souligne le texte, ce bilan positif ne doit pas tromper, la situation reste toujours précaire du fait du caractère aléatoire de la plupart des recettes.

Il est difficile de transposer ces sommes en monnaie actuelle, mais on peut souligner comment une gestion probablement serrée, et une politique active de recherche de fonds permettaient d'avoir des comptes équilibrés, évitant à la Société de vivre au-dessus de ses moyens, et cela avec constance au long des six années considérées ici. Ce Rapport continue en donnant quelques informations sur la valeur des immeubles possédés par la Société, aussi bien en Afrique du Nord qu'en Europe. Et il donne à ce sujet quelques informations intéressantes relativement à la politique d'implantation de la Société : transfert de la procure de Belgique de Malines à Anvers (fin 1901) ; achat de la maison de Bou-Kris (proche de Carthage) en 1902 ; fondation d'Haigerloch (en Allemagne) ; établissement du sanatorium d'Autreppe (Belgique) ; fondation de la procure de Québec en 1901, et enfin transfert de la procure de Zanzibar vers Mombasa, en 1904.

En terminant, le Rapport évoque la situation financière des Vicariats : leur roulement annuel de fonds est d'environ 600 000 francs, leur réserve atteignant pour sa part un montant d'un million de francs. Et le Rapport conclut : *"les titres et les fonds de la Caisse générale et des Vicariats sont répartis en divers dépôts, autant que possible hors de France. Le plus considérable est Anvers, pour faire face aux traites tirées par l'Équateur."*

Ce rapport devait donc permettre aux capitulants de mieux saisir le fonctionnement financier de la Société, même s'il est probable que certains aspects techniques de la gestion des biens et de l'organisation de la comptabilité échappaient à la plupart d'entre eux. On notera enfin que le budget annuel en 1906 semble moins élevé (700 000 F) que ce que le rapport appelle 'le roulement de la Caisse générale' en 1900 (un million) ; mais en fait il ne s'agit pas exactement de la même donnée, notamment selon que l'on intègre ou pas les fonds des Vicariats apostoliques, etc. Il reste que l'ensemble de ces documents préparatoires permettent au lecteur d'aujourd'hui d'avoir une certaine vue d'ensemble de ce qui se vivait dans la Société, au moment où s'ouvrait, à Maison-Carrée, le 13^{ème} Chapitre général de son histoire.

II

Le 13^{ème} Chapitre général - 1906

A) La préparation du Chapitre

Comme pour les Chapitres précédents celui de 1906 est officiellement annoncé et convoqué par une lettre circulaire du Supérieur général, Mgr Livinhac. Elle est datée du 28 mars 1905 et porte le n° 58 dans les recueils imprimés des lettres de Livinhac. Il fixe la date d'ouverture au lundi de Quasimodo, soit le 23 avril 1906, et demande qu'on engage les procédures de l'élection des délégués en suivant les normes établies par les Constitutions. La lettre donne ensuite quelques précisions, par exemple en rappelant que les Vicaires apostoliques sont membres de droit du Chapitre mais sans obligation d'y participer, ou encore en indiquant que la Mission du Sahara, celle du Soudan (l'Afrique de l'Ouest) et l'œuvre de Jérusalem auront chacune leur délégué. La lettre se termine en prescrivant des prières communautaires pour le bon succès de ce futur Chapitre.

B) Séance d'ouverture

Le Chapitre s'ouvre à Maison-Carré le 23 avril. Il durera jusqu'au 11 mai, soit 19 jours, et compte 29 capitulants en comptant le Supérieur général. La séance d'ouverture a lieu dans l'après-midi, la matinée ayant été passée en récollection. Les deux plus jeunes sont désignés provisoirement comme secrétaires, les Pères Froberger et Ch. Guérin, puis on vérifie la liste des capitulants. Celle-ci comporte trois groupes : les membres de droit tenus de participer, les membres de droit sans obligation de participer (les Vicaires apostoliques), et enfin les membres délégués. Dans le premier groupe on a huit noms : Livinhac, Voillard, Girault, Mercui, Michel, Louail, Baldit et Burtin. Dans le second groupe huit Vicaires apostoliques sont nommés mais quatre seulement sont présents : Roelens, Gerboin, Bazin et Hirth ; les autres, Toulotte, Lechaptois, Streicher et Dupont se sont excusés. Le troisième groupe comprend les membres délégués, c'est-à-dire élus au titre de leur région d'Afrique, de leur Province européenne ou de leur Mission. Voici la liste de ces circonscriptions et le nom des Pères élus au Chapitre, les Frères n'étant pas représentés :

Province de la Maison Mère	: Maillot, Gabory
Province d'Europe	: Jamet, Huc
Province de kabylie	: Rouquet, Caussegal
Sahara	: Guérin
Jérusalem	: Federlen
Nyanza septentrional	: Gorju, Bec
Tanganyika	: Avon
Nyanza méridional	: Brard
Haut Congo	: Van Aker
Ounyanyembé	: Sweens
Nyassa	: Guillemé
Soudan	: Ménoret
Allemagne	: Froberger

L'ordre des régions dans la liste ci-dessus est exactement celui qu'on trouve dans les minutes officielles du Chapitre, et on peut se demander s'il y a une explication à cet ordre plutôt inattendu, par exemple en suivant la chronologie des fondations, ou le nombre de missionnaires présents, ou s'il est dû simplement à la fantaisie des secrétaires...

Les vérifications de mandat étant faites, l'assemblée élit deux secrétaires, deux scrutateurs et un réglementaire. Le Père Michel, Assistant général, lit ensuite la liste des Pères aptes à être élus Supérieur général selon les Constitutions et celle des Pères pouvant être élus Assistants généraux, tout cela en vue de l'élection du Conseil général prévue pour la session suivante. Le Père Burtin, procureur de la Société à Rome, annonce alors qu'il a obtenu du St Siège l'autorisation pour le Chapitre de demander la confirmation de l'élection du Supérieur général par dépêche, "faveur accordée déjà aux Pères du Saint Esprit".

C) Élection du Conseil général

Le lendemain, une messe réunit tous les capitulants. Elle est célébrée par le seul Supérieur général, Mgr Livinhac, et les capitulants y communient, à l'exception des Vicaires apostoliques qui ont obtenu de Livinhac la permission exceptionnelle de célébrer leur propre messe aux intentions du Chapitre. Il faut rappeler, pour comprendre cette façon de faire, que les Constitutions alors en vigueur demandaient qu'à l'ouverture du Chapitre une seule messe dite capitulaire soit célébrée et présidée par le Supérieur général sortant. Faut-il rappeler qu'à cette époque, au début du XX^{ème} siècle, la pratique de la concélébration n'était plus en vigueur depuis longtemps dans l'Église de rite latin.

La deuxième session du Chapitre se réunit aussitôt après la célébration. Livinhac y rappelle solennellement le devoir du secret concernant les délibérations du Chapitre, et il insiste ensuite sur la nécessité de bien réfléchir pour l'élection du Supérieur général. Voici comment les Minutes rapportent cette intervention, visiblement destinée à écarter les voix de son propre nom :

"Les capitulants doivent nommer celui qu'ils estiment le plus digne et le plus capable de sauvegarder les intérêts spirituels et temporels de la Société dans les temps si troublés qu'elle traverse. À son avis, il faudrait non pas un homme vieux et faible, mais un missionnaire jeune et actif."

À noter la mention des temps si troublés. On peut évoquer pour expliquer cette vision alarmiste de la situation le pessimisme bien connu de Livinhac. Mais ce serait un peu court de s'arrêter à cette seule explication. Nous sommes en 1906 ; la Société, du fait de sa forte implantation en Algérie, reste très sensible à la situation politique en France ; or ce pays connaît alors une politique fortement anticléricale, pour ne pas dire antireligieuse, et l'avenir des congrégations et de leurs œuvres est gravement menacé.

Livinhac demande ensuite pardon pour tous ses manquements durant son mandat de Supérieur général qui s'achève, en particulier pour la peine qu'il a certainement faite à beaucoup en ne répondant pas aux lettres des missionnaires. Puis tous prient à genoux, et on procède au premier tour de scrutin pour élire le Supérieur général. Le résultat est sans appel : Livinhac 23 voix, Voillard 3 voix, Bazin et Guillemé chacun une voix. Et le texte conclut : *"En conséquence de ce vote, Mgr Livinhac, réélu Supérieur général pour la 3^o fois, devient Supérieur général à vie."* (p. 175)

Cette dernière remarque demande une explication. Livinhac a été élu une première fois 'Supérieur général' en 1889, mais le fondateur était encore vivant et restait le véritable

Supérieur général, Livinhac n'étant en réalité que Vicaire général. Son premier mandat réel et de plein exercice a commencé au Chapitre général de 1894 où il a été élu pour six ans. Il est ensuite réélu en 1900, et suite à la décision prise alors selon laquelle une troisième élection successive conduirait à un mandat à vie, Mgr Livinhac devient effectivement Supérieur général à vie à partir de ce Chapitre de 1906.

S'est-il agi pour les capitulants d'un vote de déférence, ou d'une crainte de paraître désavouer le Supérieur général sortant ? Cela est moins que probable. En effet, Livinhac jouissait d'une grande considération, pour ne pas dire d'une véritable vénération, auprès des missionnaires. Son expérience multiple, mais aussi sa réputation de sainteté et ses qualités spirituelles et humaines lui avaient attiré la confiance de tous. Il sera ainsi en charge de la Société de 1890, date de son arrivée à Alger après son élection l'année précédente, jusqu'à sa mort en 1922, soit plus de trente années. La règle du mandat à vie sera cependant supprimée, à la demande même du Saint-Siège, au premier Chapitre qui suivra sa mort, en 1926.

Les scrutins pour les quatre Assistants Généraux suivent aussitôt et les Pères *Voillard*, *Mercui*, *Girault* et *Michel* sont élus dès le premier tour. Un dernier scrutin désigne Voillard comme premier Assistant général. Le Père Burtin, qui avait déjà télégraphié l'élection du Supérieur général à Rome, communique alors à l'assemblée les vœux amicaux et chaleureux du cardinal Rampolla, alors Cardinal protecteur de la Société. C'est sur cette note encourageante que s'achève cette seconde session capitulaire, et le travail sur les questions prévues à l'ordre du jour peut commencer.

D) - Premières sessions générales -

La première **séance**, pour prendre le terme des Minutes elles-mêmes, aborde aussitôt un sujet qui reviendra presque tout au long du Chapitre, la question de *la révision des Constitutions*. La raison en est donnée par le rapporteur du dossier, le Père Mercui, qui fait un rappel historique aux capitulants :

"L'approbation donnée aux nôtres (Constitutions), par la Sacrée Congrégation de la Propagande en 1895, pour une période de 10 ans et à titre d'essai est arrivée à son terme ; il reste à obtenir l'approbation définitive. Cette approbation, désirable en elle-même, convient-il de la solliciter immédiatement ? Et que faire pour l'obtenir tôt ou tard ? Telles sont les questions qu'examine le rapport." (Minutes, p. 177)

L'assemblée répond qu'il n'y a pas urgence et que le temps risque de manquer pour aller au terme d'une telle révision ; mais l'approbation définitive doit être préparée et il faut donc s'atteler à cette révision. Le Père Burtin fait alors un rappel du travail déjà accompli en 1895 sur ces questions ; un texte est distribué pour préparer le travail. À la session suivante l'assemblée prend plusieurs orientations pour ce gros travail :

- On retirera du texte des Constitutions les prescriptions de détail et les considérations morales et spirituelles pour les placer dans le Directoire. (Cependant ce point sera repris le lendemain : le Père Burtin fait remarquer que les considérations spirituelles sur le sens de notre vocation sont bien à leur place dans les Constitutions et qu'elles y ont été mises par le fondateur lui-même : l'assemblée acquiesce et revient sur son vote !) Ensuite on rapprochera les articles touchant au même sujet, on divisera les articles trop longs et on veillera à supprimer les redites et les renvois ; on regroupera tous les articles touchant à la vie et au travail des Frères coadjuteurs ; à la fin du Chapitre on désignera un missionnaire chargé de rédiger un avant-projet à partir de ce qui aura été statué durant le Chapitre ; et après relecture et approbation par le Conseil ce nouveau texte sera imprimé et mis en usage ad experimentum jusqu'au prochain Chapitre.

- Enfin, la commission nommée pour les constitutions sera chargée en même temps d'élaborer un projet de **Directoire**. Cet ensemble de décisions prises dès l'ouverture du Chapitre, montre le sérieux avec lequel les membres de l'assemblée considèrent cette question des Constitutions.

Création de quatre commissions - C'est le second point abordé, le lendemain, et on constitue quatre commissions :

- commission des Chefs de mission
- commission pour la révision des constitutions
- commission pour la discipline
- commission des œuvres apostoliques.

On pense alors à ajouter une commission des finances, mais finalement cette idée est rejetée, les questions financières pouvant être prises en compte par les commissions de la discipline et des œuvres apostoliques. Les capitulants prennent alors une décision qui montre le souci de laisser les débats largement ouverts : *"Les membres du Chapitre sont invités à présenter sur feuilles séparées les propositions à faire examiner par les différentes commissions ; ils seront libres d'ailleurs de se présenter à elles et d'y faire un rapport de vive voix.*

Le statut des Assistants Généraux - C'est la question qui vient en troisième lieu dans les débats, après celle des Constitutions et l'organisation des Commissions. Il s'agit en fait de préciser certains passages des constitutions, et l'on décide ainsi que les Assistants généraux doivent résider à la Maison Mère, qu'ils ne peuvent pas assumer d'autres responsabilités importantes, notamment celles d'Économe général ou de supérieur du scolasticat, que le conseil peut décider par accord général même sans vote, etc.

E) - Le Chapitre au travail (26 avril - 10 mai)

Avec la 8^{ème} séance (ou session plénière) qui se tient le 26 avril on peut dire que le Chapitre entre dans sa phase de travail régulier, les grands points de méthode ayant été mis en place. Cela n'empêchera cependant pas l'assemblée de préciser encore sa méthode de travail : par exemple en demandant qu'il y ait davantage de temps pour réfléchir avant de voter, qu'il est important de garder le silence quand un capitulant a la parole, etc.

Quelles sont les questions traitées les plus importantes ?

Oui, quelles sont les questions abordées au cours des quinze journées qui suivent ? Avant de répondre, il faut savoir que le Chapitre a mené le plus souvent plusieurs sujets de front, et qu'il n'y a pas eu, pour l'essentiel, une suite bien organisée de questions abordées dans l'ordre l'une après l'autre. Cela tient évidemment à la méthode de travail, car souvent on renvoie certains textes à l'étude, donc il faut passer à autre chose. En plus il y a des questions non prévues qui surgissent par l'intervention de l'un ou l'autre, souvent en début de journée ou de session, et cela entraîne parfois un débat assez long. Enfin, il faut rappeler que de nombreux débats et échanges ont porté sur la mise à jour des Constitutions, et ont abordé en fait des points qui relevaient d'une certaine manière de telle ou telle autre commission ! Bref, on a le sentiment d'une succession de débats parfois difficile à débrouiller, sans que cela empêche pour autant le Chapitre de mener un travail réel et efficace. Ceci étant, il est relativement facile, en relisant les minutes, de mettre en évidence les sujets les plus importants, et on peut retenir la liste suivante :

1) le cumul des mandats : l'assemblée décide que le Supérieur général, le Provincial, le Père visiteur ou le Vicaire apostolique ne peuvent en aucun cas être nommés supérieur local, même si les circonstances les amènent à en exercer, pour un temps, la charge. Cette question a été réglée sans difficulté.

2) le gouvernement des différentes circonscriptions qui composent la Société est une question plus complexe. Le texte parle d'ailleurs de circonscriptions, ce qui reste plutôt vague... Le Père Froberger (Minutes p. 186) propose de distinguer trois sortes de "circonscriptions" : les Missions soumises à un Vicaire apostolique membre de la Société, les Missions soumises à un évêque non Père Blanc (comme celles de Kabylie), les maisons établies en Europe.

Il propose alors une forme propre de représentant de l'autorité du Supérieur général pour chaque catégorie. Dans le cadre de ce débat Mgr Roelens fait alors une intervention à propos des maisons établies en Europe, ainsi transcrite par les Minutes, et qui mérite d'être citée car elle est tout à fait pertinente :

"Mgr Roelens estime que dans l'avenir nous serons amenés à la création de Provinces nationales et que, si on ne les prépare pas, on peut s'attendre, en particulier pour la Belgique, à voir le recrutement des sujets complètement supprimé."

3) Unité et Diversité - À plusieurs reprises, effectivement, la nécessité de prévoir davantage d'autonomie pour certaines circonscriptions est évoquée. Certaines pourraient ainsi avoir un noviciat et un scolasticat. En même temps, et à plusieurs reprises, on souligne dans les débats combien une évolution vers des Provinces trop autonomes serait négative pour l'unité de la Société, pour un vrai service de toutes les Missions, pour le financement des œuvres, etc. (cf. p. 193). Dans le même sens on souhaite aussi qu'il y ait vraiment une unité d'esprit dans la formation des candidats, et une proposition est ainsi formulée :

"Le Chapitre décide à l'unanimité et sans discussion qu'un directeur général des études, sous l'autorité du Conseil de la Société, sera chargé de veiller à ce que l'esprit catholique d'union, qui doit se perpétuer dans la Société, se maintienne dans les différentes maisons de formation appartenant à notre Institut." (Minutes p. 192).

4) Le nombre de participants aux Chapitres - Il est intéressant de noter comment, dès 1906, les capitulants se posent une question qui reviendra Chapitre après Chapitre, jusqu'à l'époque actuelle, celle du nombre idéal de participants aux Chapitres généraux. Il faut en effet trouver l'équilibre entre une vraie représentation de la Société, et un nombre de participants qui reste raisonnable et pas trop lourd ! (Cf. p. 195 à 199). Alors l'assemblée essaie de voir s'il faut écarter les Chefs de mission, les anciens responsables de telle ou telle charge, comment on pourrait mieux répartir les sièges de membres élus, etc. L'enjeu est important car finalement, et cela est explicitement évoqué, il s'agit de savoir si on maintient clairement la majorité décisionnelle aux membres élus dans cette instance majeure de la Société. Enfin, toujours à propos des Chapitres, notons qu'une proposition demandera, sans résultat d'ailleurs, qu'on reporte les élections du conseil général plutôt en fin de Chapitre pour avoir le temps de s'y préparer (p. 210 des Minutes).

5) Usage des dons en argent - Les minutes mentionnent des missionnaires qui disposent à leur guise de l'argent qu'ils ont récolté pour la Mission, d'économistes qui aménagent telle ou telle partie de la Mission sans aucune consultation, etc. D'où la proposition :

"Tous les dons qui ne viennent pas de la famille du missionnaire, ou des amis qu'il avait avant d'entrer dans la Société, sont acquis à la Mission, et compte doit en être

rendu aux Chefs de missions ; c'est entre leurs mains qu'ils doivent être versés, et seront également réglés les points concernant les prêts et les emprunts." (Minutes, p. 219).

6) Risque d'autoritarisme des Vicaires apostoliques - Le Chapitre prend acte du malaise de certains missionnaires devant les attitudes parfois autoritaires et sans discussion possible de certains Vicaires apostoliques. En effet, aucune instance n'est habilitée à leur parler de ce qui peut être déficient dans leur façon de gouverner, et le plus souvent aucun missionnaire n'ose le faire. On suggère que le Supérieur général profite de tout ce qu'il entend pendant le Chapitre pour entretenir les vicaires sur ce qui peut créer des malaises parmi les missionnaires, interventions qui seront pour le profit de tous. Il est ainsi suggéré que les Vicaires apostoliques aient un conseil pour les aider. (Minutes p. 220).

7) Le Statut et la vie des Frères - Le Chapitre est conscient qu'il semble y avoir un malaise chez les Frères. On parle alors du niveau à exiger pour leur admission, de savoir s'il est mieux qu'ils fassent ou non le noviciat avec les clercs, de leur serment temporaire, de la nécessité de rappeler aux Pères de les traiter avec respect et comme de vrais confrères, etc. Ou bien on est trop exigeant dans la formation, ou bien on la confie à de jeunes missionnaires inexpérimentés (p. 218). On peut même lire une remarque tout de même surprenante :

"Quatrième vœu : on demande que le rôle et les attributions des Frères coadjuteurs soient plus amplement déterminés. Le Chapitre écarte ce vœu, estimant que les articles 26 et 101 des constitutions définissent suffisamment le rôle des Frères dans la Société. (Minutes p. 207-208).

8) Concernant l'apostolat - De nombreux points déjà évoqués précédemment concernent indirectement l'apostolat. L'assemblée capitulaire va cependant revenir sur certaines questions et prendre des décisions concernant très directement ce travail apostolique, et méritent d'être mentionnées.

- Certains Pères demandent qu'il y ait dans les Missions un *centre de formation* pour les jeunes missionnaires prêtres pour assurer un complément de formation et l'étude de la langue : l'assemblée trouve cela très bien mais trop difficile à mettre en œuvre (p. 210).

- Il y a unanimité pour dire qu'on veut rester fidèle à la règle traditionnelle du *catéchuménat* de quatre ans.

- Il est interdit aux missionnaires d'exercer un *métier personnel* rémunéré. D'autre part, un Père ne doit pas passer tout son temps à s'occuper du matériel, des exploitations agricoles, etc. : qu'on laisse cela aux Frères.

- Dans l'accompagnement des chrétiens et catéchumènes, on doit supprimer les abus concernant la distribution excessive des *médailles de toute sorte*, statues, etc., qui tendent à réveiller ou entretenir les superstitions et le goût pour les talismans (Minutes p. 215). Et Mgr Livinhac intervient pour confirmer : *"Il serait périlleux de répandre parmi des peuples inclinés au fétichisme toutes les dévotions qui se sont répandues peu à peu en Europe."* (p. 215).

- Que les *missionnaires de Kabylie* soient aussi stables que ceux d'Afrique Centrale, et qu'on ne prenne pas l'habitude de les déplacer trop facilement ou de les changer de fonction. (Note : on devait sans doute les appeler plus facilement pour diverses fonctions et services, vue leur proximité).

- Qu'on cherche des *ressources locales* (coton, café, etc.)

- Il faut fonder au plus vite des écoles où on enseigne la langue officielle des autorités européennes. *"C'est une honte... Des agents gouvernementaux bien disposés se plaignent avec raison de ne pouvoir obtenir des missionnaires les agents indigènes subalternes dont ils ont besoin..."* (p. 215)

- Des missionnaires se permettent des séjours dans les centres européens en formation, sous prétexte de vacances... Le Chapitre réprovoque et interdit !

- Enfin, et pour finir sur une note assez pittoresque, le Chapitre se plaint du désordre de certaines maisons et précise : "*En dehors du chien de garde nécessaire, les chiens, les singes et les perroquets seront impitoyablement exclus de nos maisons. Il faut tirer dessus, ajoute Mgr le Supérieur général*". (p. 223).

9) Confrères en difficulté - On souhaite une maison de retraite pour les confrères fatigués ou en difficulté. Comme on le comprend d'après le contexte, et comme le confirme le texte ci-dessous, il s'agit des confrères qui, d'une manière ou d'une autre, vivent une période de grande difficulté et doivent se retirer, au moins pour un temps, de la Mission. Comment les aider :

"Une demande est faite en vue d'obtenir l'établissement d'une maison de retraite pour les missionnaires fatigués ou qui se sont rendus difficiles dans les Missions. Ils se retremperaient par la prière, la pénitence, le travail manuel dans l'esprit de piété, de charité, de zèle. Au sujet de ce vœu, Mgr le Supérieur général dit qu'en effet les supérieurs de la Société se trouvent dans l'embarras pour plusieurs de ces missionnaires. En établissant une maison de ce genre, on rendrait service à la Société et aux missionnaires, dont un certain nombre pourrait ensuite reprendre le travail des Missions. On n'obligerait pas les missionnaires à entrer dans cette maison, mais alors ils devraient trouver une Congrégation qui les accepte, ou s'agréger à un diocèse. À l'unanimité le Chapitre décide qu'il y a lieu de donner suite à un projet si utile." (p. 212)

10) - Et encore d'autres points : On les mentionne ensemble ici et cette énumération peut paraître un peu disparate, mais certains de ces points sont importants, et chacun à sa manière permet de saisir ce que vivaient les Pères et les Frères, et comment ils voulaient essayer de mieux vivre leur mission : Il ne doit y avoir qu'un seul alambic par Vicariat ; on doit séparer dans le Directoire les règles sur l'alcool et celles sur le tabac ; qu'on ouvre une maison de la Société en Suisse ; qu'on soit régulier et sérieux dans les rapports envoyés pour la Chronique Trimestrielle ; il faut instituer au scolasticat un cours de pédagogie et un cours de prise de parole ; chaque missionnaire doit écrire deux fois par an au Supérieur général. Etc.

CONCLUSION - La 30^{ème} et dernière assemblée générale de ce treizième Chapitre général se tient le 11 mai 1906. Six mois plus tard, le Supérieur général publie les décisions du Chapitre dans une lettre circulaire, datée du 19 novembre. Il précise que ce long délai est dû au fait qu'il a fallu soumettre certaines de ces décisions à la S. C. de la Propagande à Rome.

On peut être surpris du style et du contenu de cette lettre. En effet, elle énumère, sans trop de mise en perspective, une suite assez sèche de décisions, dont les unes paraissent quelque peu futiles à côté de certaines questions plus importantes. Au final, ce n'est nullement déconsidérer le travail des capitulants et le sérieux des engagements de la Société à cette époque que de considérer ce Chapitre général comme ordinaire. Un chapitre de gestion, sans grande inspiration, sans doute, mais ce n'était pas dans la vocation d'un Chapitre général à cette époque de reprendre tel ou tel aspect de la théologie de la mission, ou d'en formuler une vision renouvelée. Les Constitutions, le Directoire et les enseignements reçus du fondateur restaient les références fondamentales, et un chapitre était plus appelé à formuler des ajustements qu'à mener une réflexion de fond. Dans ce contexte, ce XIII^{ème} Chapitre général a rempli son rôle, soucieux de faire avancer la Mission par son effort pour mieux l'organiser, et soucieux aussi de rappeler aux missionnaires les exigences de la fidélité au quotidien.

III

Le 14^{ème} Chapitre général : 1912

Il faut le dire d'entrée de jeu, ce Chapitre ressemble fortement au précédent. On y trouve décrite une situation de la Société qui n'est pas vraiment différente sur le fond, et l'on retrouve dans l'agenda capitulaire un mélange de questions importantes et de points secondaires qui semblent, aujourd'hui, hors de propos dans une telle assemblée. Comme pour le Chapitre de 1906 deux rapports sont préparés, le premier à destination de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dont on ne sait pas s'il est présenté également aux capitulants, et le second sur la situation financière.

Un Chapitre assez proche du précédent, donc. Deux différences importantes cependant doivent être soulignées : la présente assemblée n'est plus centrée sur la révision des Constitutions ; par contre elle prend en charge la révision du projet du *Directoire* enfin rédigé.

A) Le Rapport adressé à la Propagande

Il ressemble là encore au document envoyé dans les mêmes conditions six ans auparavant. Dans une courte introduction le texte rappelle la date de fondation, mais il ajoute une précision majeure : "*La Société a été définitivement approuvée par le Saint-Siège, par décret du 15 février 1908.*" Et le texte continue :

" A l'heure actuelle (1^{er} janvier 1912, elle compte 602 missionnaires prêtres et 226 Frères coadjuteurs, dont 149 ont fait le serment perpétuel, les autres n'ayant que des engagements temporaires.

On rappelle ensuite que, bien qu'internationale dans son recrutement, la Société forme tous ses candidats dans un même noviciat, avec une section pour les clercs et une pour les Frères. Cette mention en tout début de rapport et le commentaire qui l'accompagnent indiquent cette fois encore l'intention de promouvoir activement, entre les missionnaires, une unité qui dépasse les clivages nationaux. Puis, comme six ans plus tôt, le texte passe directement à la présentation des implantations de la Société. Mais, cette fois, il n'est plus question de « Provinces » mais de « régions », et le rapport précise qu'il y en a huit, avec un Supérieur régional pour chacune. On voit que le nom des grandes zones d'implantation de la Société et le titre des responsables restent encore assez flous, comme si l'on n'osait pas poursuivre trop activement un découpage en véritables Provinces.

1) Région de la Maison Mère - Son supérieur est le Supérieur général lui-même. Puis on énumère les maisons ou les communautés qui en font partie. Viennent en premier lieu la Maison Mère et ses annexes (noviciat avec ses 30+28 novices, sanatorium), le tout situé à Maison-Carrée, à 14 kms d'Alger, précise le document. Ensuite : l'aumônerie des Sœurs de St Charles, puis le scolasticat (dont curieusement on ne dit pas qu'il est situé dans un autre pays), qui compte 75 élèves, c'est-à-dire, ajoute le rapport, 26 de moins qu'au dernier Chapitre, le recrutement étant devenu plus difficile en France depuis la séparation de l'Église et de l'État. Et s'y ajoutent en Tunisie la paroisse de la Cathédrale, les fouilles archéologiques du Père Delattre, et la maison de campagne de Gamart.

Toujours pour la même Région le rapport continue en mentionnant *les petits scolasticats*, c'est-à-dire les moyens séminaires qui sont au nombre de cinq : Binson, Anvers, Boxtel, Québec, et Trêves. Le texte précise cependant qu'on préfère, quand c'est possible, encourager les candidats à terminer le cycle d'études qui précède le noviciat dans leur propre séminaire. Chacun de ces petits scolasticats compte entre 4 et six Pères formateurs, sans doute chargés également du recrutement. Cela représente, on peut le noter en passant, un sérieux investissement en personnel.

Ensuite vient une série d'autres établissements : la procure de Rome et la communauté des Pères étudiants ; l'orphelinat St Joseph de Thibar, centre de formation agricole pour orphelins ; tout proche, le village chrétien de la Ste-Famille ; la communauté de quatre confrères présents en Argentine ; la *Section* de Jérusalem, avec ses 129 séminaristes et 26 missionnaires ; et enfin la *section* d'Allemagne, dont le texte précise :

" L'importance de nos Missions dans l'Afrique orientale allemande a rendu nécessaire la création de cette section, à la tête de laquelle se trouve un vice-Supérieur régional. Elle compte quatre maisons : Trêves qui a un scolasticat... Altkirch, école apostolique... Haigerloch, école apostolique pour les basses classes... Marienthal, dans le Grand-Duché de Luxembourg, postulat pour les Frères coadjuteurs de langue allemande..."

Effectivement, au cours des années précédentes, l'Allemagne a vraiment pris sa place dans le grand jeu européen du découpage de l'Afrique. Rappelons que dès 1883, elle occupe la Namibie, puis le Togo et le Cameroun l'année suivante, et enfin le Tanganyika et le Rwanda-Burundi en 1885. On comprend l'importance pour la Société de pouvoir envoyer au moins quelques missionnaires allemands dans ces régions, faute de quoi les autorités considèreront les Missions comme des implantations purement étrangères et donc peu sûres.

2) Région de France - L'énumération des implantations a relativement peu évolué depuis le Chapitre précédent. En voici la liste fournie par le Rapport : les procures de Paris, Marseille, Lille, et Anvers ; le sanatorium d'Autreppe ; postulat de Gits en Belgique et procure de Boxtel aux Pays-Bas ; postulat de Fribourg ; École apostolique de St Laurent d'Olt.

3) Région d'Algérie - Elle comprend onze postes dans les diocèses d'Alger et de Constantine, et trois postes dans la Préfecture apostolique de Ghardaïa. Le texte précise que ces Missions en pays musulman sont des œuvres de *préparation*, (sic) avec un rôle important tenu par les écoles et les soins médicaux.

4) Région du Soudan - Le texte précise qu'elle recouvre exactement les limites du Vicariat apostolique du même nom et qu'en fait il s'agit purement et simplement du Soudan français. Il y a dans cette vaste région 42 missionnaires prêtres et 3 Frères répartis dans 9 stations. Les lois françaises freinent l'établissement des écoles de la Mission

5) Région du Nyassa (territoire anglais) - elle correspond au Vicariat qui porte ce nom. 12 stations et 56 missionnaires (46+10), plus 342 catéchistes. Il y a également une communauté de SMNDA de 9 sœurs. Une école de catéchistes, plus 323 petites écoles tenues par les catéchistes. Le rapport, là encore, donne ces nombres sans aucun commentaire.

6) Région du Tanganyika - (Noter que l'orthographe de ce pays semble avoir changé : l'Y a disparu). Cette région englobe deux Vicariats apostoliques, ceux du Tanganyika et du Haut-Congo.

A) *Vicariat apostolique du Tanganyika* : en territoire allemand, sur la rive occidentale du lac, dirigé par Mgr Lechaptois, avec 60 missionnaires (48+12). Il y a 11 postes, notamment

Karéma avec l'école de catéchistes et le séminaire, dont le rapport semble dire qu'il se développe en niveau d'études à mesure des besoins : deux commencent la philosophie.

B) *Vicariat apostolique du Haut-Congo* : toute la rive occidentale du lac, 38 prêtres et 12 Frères, 15 religieuses, neuf stations. Il y a petit et grand séminaire (trois élèves).

7) Région du Nyanza Méridional - Territoire allemand, qui comprend deux Vicariats : Nyanza méridional lui-même et Unyanyambe.

A) *Vicariat apostolique de l'Unyanyambe* : il s'étend au nord de celui du Tanganyika, compte 14 postes (Ushirumbo, Tabora...), 53 missionnaires (35+8), et le vicaire est Mgr Gerboin. 19 religieuses. Puis, comme d'habitude, catéchistes, écoles, petit séminaire, mais pas de grand séminaire.

B) *Vicariat du Nyanza méridional* : (c'est la région déjà décrite pour le Chapitre de 1906...). Le vicaire semble être Mgr Sweens, mais ce n'est pas précisé. Il y a 23 postes de Mission dont Rubia avec petit et grand séminaires, ce dernier comptant 60 élèves.

8) Région du Nyanza Septentrional - Nous sommes en territoire anglais ; la région recouvre le territoire du Vicariat apostolique. Région ouverte au christianisme depuis les débuts, dirigée par Mgr Streicher, avec 108 prêtres, 12 Frères, 24 religieuses et plus de 1000 catéchistes. Il y a 27 postes de Mission, une école spéciale pour les fils de chefs. Et le Vicariat compte également un petit et un grand séminaire, ce dernier avec 16 élèves dont deux sous-diacres ordonnés en décembre 1911. Et le rapport conclut cette énumération en mentionnant la procure de Mombasa, qui semble n'appartenir à aucune juridiction particulière !

Dispositions des néophytes et des missionnaires

Le rapport, après cette présentation très schématique, continue avec quelques lignes sur les dispositions des nouveaux chrétiens et des missionnaires. On retrouve, parfois mot à mot, le même texte et les mêmes réflexions que dans le rapport de 1906, ce qui est tout de même surprenant. Le texte nous dit que pour les chrétiens tout se déroule normalement, malgré la présence de quelques brebis galeuses (sic). Pour les missionnaires, on rappelle combien on est exigeant dans les admissions, que tout va bien mais qu'il y a eu quelques défections : trois prêtres, mais le rapport ne parle pas des Frères.

Ressources (financières) - "Nos œuvres ont pris des développements vraiment extraordinaires, et par suite ont occasionné et occasionnent encore d'énormes dépenses. Jusqu'ici cependant la divine Providence nous a fourni les ressources nécessaires pour y faire face." Puis le texte continue avec, comme en 1906, une liste des œuvres qui aident : Propagation de la foi, Ste Enfance, Œuvre antiesclavagiste, Œuvre de St Pierre Claver, ouvriers divers. S'y ajoutent les revenus de terres cultivées, et les ressources recueillies par les divers Procureurs.

Commentaire : Ce rapport reste intéressant en confirmant que la géographie des Vicariats n'a guère changé, mais par contre il montre bien comment les puissances européennes se sont partagé ces vastes régions. Deux autres points méritent d'être soulignés : les effectifs impressionnants de missionnaires, d'une part, et d'autre part l'émergence des séminaires, petits et grands. Une dernière feuille est ajoutée comme en annexe, qui donne l'évolution du personnel de la Société entre 1901 et 1911, et que nous reproduisons ci-dessous :

Effectifs des missionnaires prêtres entre 1901 et 1911 :

	Entrées au Noviciat	Entrées dans la Société	Sorties par décès	Départs de la Société
1901	69	35	5	2
1902	58	44	9	2
1903	61	47	9	3
1904	54	40	7	2
1905	43	52	10	2
1906	44	42	15	6
1907	57	40	9	5
1908	48	33	8	7
1909	41	29	10	7
1910	34	30	10	3
1911	31	44	3	5
Total	540	436	95	44

Effectifs des Missionnaires Frères coadjuteurs entre 1901 et 1911

	Entrées au Noviciat	Entrées dans la Société	Sorties par décès	Départs de la Société
1901	18	16	2	5
1902	20	13	4	4
1903	18	15	0	1
1904	20	20	5	1
1905	16	11	2	5
1906	10	7	4	11
1907	26	16	4	8
1908	17	8	3	4
1909	19	19	5	5
1910	14	13	1	10
1911	19	14	5	4
Total	7	152	35	58

(Une remarque doit être faite par rapport aux deux tableaux ci-dessus. Dans les Archives de la Société on trouve d'assez nombreux documents qui donnent les effectifs de missionnaires dans la Société, par catégories de missionnaires ou pour telle ou telle période. Or il n'est pas rare de constater certaines différences entre ces documents, concernant par exemple le nombre de novices, le nombre de missionnaires ayant fait leur serment, ou toute autre catégorie de classement. Il y a effectivement toujours des différences possibles selon la manière dont se fait le compte, la période de l'année concernée, les nominations prises en compte ou pas, etc. Il est bon d'en tenir compte pour éviter de retirer toute valeur à telle ou telle statistique simplement parce qu'elle présente l'une ou l'autre différence avec un autre document.)

B) - Rapport financier

Comme en 1906 un rapport financier est présenté aux capitulants. On y présente en premier lieu la situation des biens immobiliers de la Société. Le rapport ne mentionne que les changements survenus au cours du sextennat, à savoir : achats de terrains et constructions à

Altkirch, Gits en Belgique, et à Bouchout près d'Anvers pour y établir un scolasticat. Ensuite on explique longuement comment il a fallu faire face aux lois françaises sur les congrégations : vente de la Société des orphelinats agricoles ainsi que des maisons possédées en Kabylie ; cependant des associations ont été formées pour les racheter, qui nous permettent d'en garder un certain usage et d'en retirer encore du profit. Pour les mêmes raisons, des mesures ont été prises pour nos maisons en Europe, afin que l'État ne puisse nous les confisquer purement et simplement. En ce qui concerne les biens mobiliers la question est ainsi présentée par le rapport :

"Sous cette rubrique sont compris les titres, actions obligations et les valeurs. Jointe au dépôt des Missions et de quelques particuliers, cette partie du patrimoine de la Société atteint un chiffre de plusieurs millions. On comprend donc que la gestion nécessite un ensemble de correspondances, d'écritures, etc. qui occupent plusieurs missionnaires..."

"Une note circulaire, communiquée il y a quelques années à toutes les maisons intéressées, a fait connaître la mesure prise relativement à la trésorerie, à raison des dangers créés par la fiscalité. On n'a gardé à la Maison Mère que le service des messes et celui des budgets de France ou d'Algérie. Tout le reste, avec la comptabilité générale de la Société et des Missions, est concentré à Autreppe. Cette concentration n'empêche pas d'ailleurs qu'une partie des valeurs et des fonds ne soit en dépôt dans les maisons qui offrent sécurité et facilité pour correspondre : Paris, Trèves, Boxtel, Québec, Carthage..."

Le rapport continue en donnant d'autres informations sur les quêtes, les dons, etc. Et il conclut une série de chiffres en indiquant que les dépenses de la Société montent à un million de francs. Puis le texte explique comment la Société a établi la règle de prélever 1/6 des allocations et dons faits aux Missions ; elle assure en même temps, selon les besoins, des allocations extraordinaires à certaines Missions.

En conclusion on peut dire que ce rapport révèle l'effort des responsables pour le sérieux de la gestion, et sans doute la compétence des gestionnaires. On y découvre aussi le poids de la loi et de la fiscalité françaises vis-à-vis des congrégations et la menace qu'elles représentent. La Société assure ses finances avec un système de placements qui produit l'essentiel de ses revenus, mais le texte précise que cela reste toujours à risque. Enfin il est indiqué que le grand poste de dépense est celui de la formation des candidats, et que le Conseil général prélève sur les dons pour couvrir ses frais de fonctionnement général et toutes les charges qui lui reviennent plus directement.

C) déroulement et travaux du Chapitre

A) Élection du Conseil général - Le Chapitre s'ouvre le 15 avril 1912, et la première session fait aussitôt apparaître des malentendus dans la manière dont ont été comprises les règles pour l'élection des députés et de leurs substituts. Néanmoins, et avec sagesse, l'assemblée décide de considérer tous les votes comme valides et reconnaît donc la validité de l'assemblée capitulaire. Aussitôt le processus des élections pour les Assistants généraux est mis en route. Il n'y a, en effet, pas d'élection du Supérieur général à prévoir puisque Mgr Livinhac, président du Chapitre et Supérieur sortant, reste dans sa fonction comme Supérieur général à vie ainsi qu'en avait décidé le Chapitre de 1906.

Le lendemain, 16 avril, la seconde session procède effectivement à la désignation des quatre Assistants généraux : Les Pères Paul Voillard et Pierre Michel, Assistants sortants, sont réélus dès le premier tour de scrutin. Le Père Henri Marchal est élu au second tour, et le Père Ludovic Girault complète l'équipe. Le nouveau membre du groupe est donc le Père Henri

Marchal, dont on peut déjà dire qu'il aura une influence déterminante, et durant plusieurs mandats, comme membre du Conseil général.

B) Suite des travaux - L'ensemble des travaux dure jusqu'au 1^{er} mai, c'est-à-dire deux semaines, et il y a eu dix-neuf assemblées plénières. Après quelques discussions concernant le mode de répartition des délégués élus et les difficultés rencontrées, les ambiguïtés sont levées, et l'on passe à la mise en place de commissions de travail. Elles sont au nombre de cinq :

- 1) circonscriptions, maisons et pratique du zèle ;
- 2) vie commune, vie matérielle et vie intérieure ;
- 3) recrutement et formation, le serment, sorties et renvois, prière pour les morts ;
- 4) le temporel ;
- 5) et, enfin, gouvernement de la Société.

Il faut ajouter que chaque commission reçoit en plus, sur son agenda, quelques chapitres des Constitutions à relire en vue d'éventuelles corrections ou modifications à prévoir. La répartition des sujets à étudier par commission peut surprendre, soit par la mise ensemble de questions très différentes, soit par le fait que certains thèmes ne sont pas mentionnés. Le même étonnement peut saisir le lecteur contemporain des minutes de ce Chapitre en constatant que le premier sujet abordé, en quatrième assemblée générale, est celui de la prononciation du latin : faut-il ou non imposer une prononciation uniforme à tous les confrères ? Et, dans la même ligne, on débattera du caractère obligatoire, contraignant ou non, de la prière pour les défunts, du déplacement d'un quart d'heure de tel exercice de piété, ou de la permission à demander pour faire la méditation quotidienne en marchant. Autant dire, des questions dont l'importance paraît aujourd'hui loin de justifier une telle attention de la part d'un Chapitre général.

Ces observations permettent en fait de rappeler selon quels critères les capitulants, à cette époque, établissaient la hiérarchie des décisions à prendre, et de rappeler ainsi le rôle d'un Chapitre général. En effet, l'observation stricte des prescriptions concernant les pratiques liturgiques et certaines dévotions communes étaient alors considérées comme un des fondements essentiels de la vie apostolique et de la fidélité personnelle. Et il en était de même pour les prescriptions concernant les horaires et l'organisation de la vie commune. Ces règles strictes, observées au nom de la vertu d'obéissance et de la piété, constituaient un cadre de vie librement accepté, vécu en communauté, et dont on ne pouvait pas se dispenser sans risquer, estimait-on, de tomber dans la facilité ou l'esprit d'indépendance. La spiritualité de l'époque était ainsi structurée, et ce sont les constitutions et le Directoire qui, investis d'une autorité quasi-divine (on parlait alors de « la sainte règle »), formulaient l'ensemble de ces prescriptions et constituaient la règle de vie, simplement dénommée la règle.

Si l'on garde cette perspective à l'esprit, évitant ainsi le risque d'anachronisme, on comprend mieux que ces Chapitres aient jugé d'une grande importance d'étudier certains points qui paraissent aujourd'hui secondaires ou même anodins. Un second point d'explication concerne plus précisément le Chapitre général de 1912 lui-même. Une grande partie de son travail, en effet, a consisté en la relecture attentive du Directoire dont le projet avait été décidé au Chapitre précédent.

Le **DIRECTOIRE** : ce mot désigne un livre qui reprend, en le suivant d'aussi près que possible, le texte des Constitutions pour en donner un commentaire détaillé et fixer les normes d'application. Le Directoire donne ainsi de multiples précisions et détails pour expliquer l'esprit des Constitutions, montrer les prolongements de certains de leurs articles, et codifier ce qu'elles ont prescrit de manière simplement générale. Le projet de texte proposé aux capitulants pour approbation avait été rédigé par le Père Mercui, et il s'agissait déjà d'un texte approfondi, qui contenait l'essentiel sur les grands points de la vie missionnaire à savoir : la

vie spirituelle, la vie commune, l'apostolat et ses méthodes, le gouvernement de la société, le recrutement et les vocations, et les finances et les questions matérielles.

Les capitulants n'ont pas eu à reprendre sur le fond l'ensemble de ce texte du Directoire. La plupart de leurs interventions portaient davantage sur des précisions à apporter au texte, des oublis à réparer, des nuances à introduire, etc. Ceci étant, le Chapitre de 1912 a accompli un sérieux travail de réflexion sur diverses questions, importantes ou secondaires, et nous allons maintenant en présenter les points principaux.

C) Questions abordées et décisions prises -

L'historien dispose de trois documents qui présentent une synthèse des décisions les plus importantes durant ce 14^{ème} Chapitre général : d'une part, le rapport final présenté par les secrétaires aux capitulants eux-mêmes avant qu'ils ne se séparent, d'autre part, les deux lettres circulaires adressées par le Supérieur général à tous les missionnaires pour les informer des travaux et des décisions prises. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il n'était pas d'usage, à cette époque, de publier des Documents capitulaires, pratique qui n'existe dans la Société que depuis le Chapitre de 1967. C'est le Supérieur général qui communiquait par une ou plusieurs lettres circulaires les décisions prises par le Chapitre, et ces textes avaient force de loi. Voici en résumé l'essentiel des travaux et décisions.

1) Mise au point du texte du Directoire - Sans reprendre ce qui a été dit précédemment il faut rappeler que le travail essentiel de ce Chapitre général a porté sur la mise au point définitive du Directoire des Constitutions. Voici comment le Supérieur général, Mgr Livinhac, expliquera le travail accompli en présentant le nouveau Directoire enfin publié, en 1915 :

"Le dernier Chapitre consacra la plus grande partie de ses longues séances à l'examen du projet de Directoire qui vous avait été communiqué en fascicules. À la suite de ce minutieux examen il chargea le Conseil de la rédaction définitive, et lui donna à ce sujet des indications précises. Nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre. (...) Ce n'est que dans le cours de 1914 qu'il a pu être livré à l'impression. Au mois de septembre il était prêt à être expédié. Malheureusement la terrible guerre qui désole l'Europe, et a son contrecoup dans le monde entier, venait de couper les communications entre la Maison Mère et un tiers de nos maisons ou Missions... Nous n'avons donc pu, mes chers Confrères, envoyer le Directoire qu'à un petit nombre d'entre vous. Les autres le recevront dès qu'il nous sera possible de le leur faire parvenir

(...) Je ne veux pas laisser passer un événement si important pour notre Société dont ce Directoire complète l'organisation, sans vous dire avec quel respect vous devez le recevoir..."
(Lettre circulaire de Mgr Livinhac n° 110, datée du 8 mai 1915.)

Et la lettre continue en soulignant l'importance du chapitre préliminaire qui explique l'esprit et la portée du Directoire, et en invitant également les confrères à noter le nombre important des citations du Fondateur lui-même, ce qui pour Mgr Livinhac montre bien l'enracinement de ces règles dans la tradition de la Société. Le livre est publié en 1914 et compte plus de 550 pages. On y remarque en particulier l'important chapitre consacré à l'apostolat, qui rentre dans de nombreuses précisions concernant l'organisation du catéchuménat, la pratique des sacrements, les associations pieuses, les écoles, etc. Tout ce que contient ce manuel du parfait missionnaire constitue, en fait, comme la mise en forme organisée et détaillée de ce qui se pratiquait déjà dans la Société depuis plusieurs années. Le Chapitre lui-même, comme on l'a dit, a repris certains points sur lesquels nous reviendrons, mais la majeure partie des règles formulées dans cet ouvrage est déjà mise en application ou tout au moins reconnues comme

normatives par les missionnaires. Ainsi, en lisant ce Directoire on a une vision assez complète de l'organisation de la vie et du travail apostolique de la Société à cette époque, et en ce sens il constitue un témoin important d'une partie de notre histoire.

2) Vocations et formation - Dès la troisième session plénière des commissions de travail avaient été constituées, et l'une d'entre elle devait étudier, entre autres points, le recrutement et la formation. Le jour suivant, cette commission propose à l'assemblée un échange sur la question des langues étudiées au noviciat, et cette question va revenir à plusieurs reprises pendant le Chapitre. Les minutes de cette session présentent fort bien les enjeux et le débat, comme le montre la citation suivante, un peu longue mais fort intéressante, nous semble-t-il :

"La Commission du recrutement propose, dans l'intérêt des Missions, une réforme dans l'étude des langues africaines au Noviciat. La connaissance de l'anglais et de l'allemand s'impose dans nos Missions où l'une ou l'autre de ces langues est parlée par les maîtres du pays ; on doit les enseigner dans nos écoles et séminaires. On demande donc de supprimer au Noviciat l'enseignement du kiswahili et d'au moins abréger le temps consacré à l'arabe, pour permettre une étude de l'anglais et de l'allemand.

S'instaure alors un débat sur les conséquences de telle ou telle solution prise :

" La suppression de l'arabe a contre elle que cette langue difficile à apprendre est utile ou nécessaire pour les confrères de Jérusalem, du Sahara, de Kabylie et du Soudan ; on peut envisager le cas où le Maroc serait proposé à la Société. Enfin il est utile que les novices et les scolastiques aient quelque connaissance de l'arabe parlé. (...) En adoptant l'anglais et l'allemand, on craint de spécialiser trop les aspirants, de créer la division et de nuire ainsi à l'esprit de la Société ; ou encore en embrassant trop, de n'arriver à aucun résultat. D'autre part, l'adoption d'une seule langue ne peut satisfaire. Il est aussi proposé de remplacer l'étude de l'arabe par l'étude du texte de l'Écriture sainte ; par suite, pendant les six derniers mois du Scolasticat, l'Écriture sainte pourrait céder la place à un cours de pastorale et de pédagogie catéchistique. Ces propositions restent à l'étude..." (Minutes du Chapitre, p. 259)

On se rappelle en effet que, traditionnellement, on étudiait au noviciat, établi à Maison-Carrée, l'arabe et le swahili. Or, les conquêtes européennes en Afrique ont introduit de nouvelles langues dans certains territoires, l'anglais et l'allemand. Après de nouveaux échanges il sera finalement décidé de maintenir le statu quo au noviciat, en suggérant de prévoir un temps à la fin du scolasticat pour l'étude des nouvelles langues. Les capitulants constatent cependant que les programmes ayant tendance à se charger de plus en plus, il faudra tôt ou tard prévoir de prolonger le scolasticat d'une année.

Ce n'est pas la seule question abordée relativement à la formation. Au cours de leur 11^{ème} session, les capitulants soulignent par exemple qu'il est important que *"dans nos maisons de formation, au scolasticat en particulier, on évite de favoriser le choix des aspirants pour telle ou telle Mission"*, et le texte précise que le supérieur et les directeurs professeurs devront veiller à ne pas laisser apparaître leurs préférences personnelles en ce domaine. Encore à propos de scolasticat, un autre débat porte sur l'opportunité d'en fonder de nouveaux (Minutes, p. 274). Mais cette suggestion provoque une réaction assez vive :

"Ces créations (de nouveaux scolasticats) ne peuvent être faites sans motifs très graves imposant la chose comme une nécessité morale, cela pour sauvegarder l'unité de la Société. De plus, dans le cas de création de nouveaux scolasticats il y aurait à veiller à ce que la formation s'inspirât partout des constitutions, du Directoire, et de l'esprit de la Société..."

En réalité, ce genre de réaction, qui se retrouve à propos d'autres questions, manifeste le désir profond de certains membres de la Société d'éviter toute organisation nouvelle qui pourrait

favoriser l'émergence de groupes trop différents les uns des autres, scolasticats ou Provinces notamment. Cette peur est d'ailleurs dénoncée, cette fois encore, par Mgr Roellens qui répond en disant que l'organisation en Provinces nationales est une évolution inévitable que connaissent toutes les congrégations religieuses importantes.

3) Finances et économats - Les questions des finances et de leur gestion ne sont pas absentes des préoccupations de l'assemblée capitulaire, ce qui ne surprend pas quand on se souvient combien le manque de moyens financiers a marqué les premières décades de l'histoire de la Société. Tout d'abord, l'assemblée propose que tout ce qui concerne la charge de l'Économe général et celle du Trésorier général ne soit pas mentionné dans le futur Directoire mais publié à part : on évitera ainsi de surcharger ce livre.

Deux propositions sont ensuite faites concernant la gestion ordinaire des dépenses. On souhaite que les économes de communautés ne s'adressent à l'Économe général qu'avec l'accord du supérieur local, au moins pour les projets importants. D'autre part, on souhaite que les économes des Vicariats apostoliques envoient chaque année à l'Économe général non seulement leur projet de budget, ce qui se fait déjà, mais également le bilan de leurs finances.

Cette question rejoint la question générale des relations entre les finances des Vicariats apostoliques et l'économat général de la Société. Ce n'est pas la première fois que la question se pose car, inévitablement, il y a en ce domaine des points délicats qui peuvent susciter des tensions. Le Chapitre, ici, ne rencontre en réalité aucune réelle difficulté. On évoque simplement la question des retenues faites par l'économat général sur les dons pour les Vicariats, retenue qui n'est pas remise en cause d'ailleurs : quelques capitulants proposent que, pour le calcul de cette retenue, on remplace le pourcentage pratiqué jusqu'à maintenant par un prélèvement lié au nombre de missionnaires dans le Vicariat ; mais la proposition est refusée car elle défavoriserait les Vicariats qui ont un personnel nombreux et peu de dons.

4) Apostolat - Les questions concernant l'apostolat proprement dit ne sont pas traitées de manière suivie dans les débats, ni présentées de manière organisée dans les résolutions finales ; c'est davantage un ensemble de propositions ou de mises au point réparties en fonction du travail des commissions ou selon une répartition des sujets qui d'ailleurs n'évite pas les recoupements. Par exemple la question de la limitation des jours de tournées relève dans ces textes à la fois de l'apostolat et de la vie commune. Ceci étant, les points concernant l'apostolat portent pour l'essentiel sur les questions suivantes, dont il faut rappeler d'ailleurs qu'elles sont souvent dans la continuité de choix déjà formulés ou évoqués dans les chapitres précédents.

En premier lieu on rappelle l'importance majeure des écoles comme moyen de première approche apostolique, des écoles élémentaires mais aussi dès que cela est possible des écoles de niveau plus avancé. Et le Chapitre, conscient qu'il y a chez certains missionnaires des peurs plus ou moins avouées d'avoir des gens instruits en face d'eux, précise : "La crainte que quelques-uns de ces jeunes gens ne se pervertissent n'est pas une raison suffisante de s'abstenir." (15^{ème} séance, p. 283) En tout cela il s'agit d'écoles de garçons et le Chapitre précise que les écoles de filles ne doivent pas être tenues par les missionnaires : ils pourront y intervenir quand ce sera nécessaire mais sans s'y attarder.

Autre priorité bien marquée par les débats, celle des vocations, aussi bien de catéchistes que de futurs prêtres. Dès que cela est possible il faut créer une école pour former des catéchistes ainsi que des instituteurs chrétiens. On ouvrira également un petit séminaire, lequel pourra cependant, dans les débuts, être joint à l'école des catéchistes. L'assemblée a conscience que la

pastorale des vocations sacerdotales doit être à nouveau encouragée car visiblement tous ne sont pas convaincus, et dans sa 16^{ème} session elle revient sur le sujet et précise :

"Pour encourager et exciter les missionnaires à former des élèves pour les petits séminaires, la commission demande qu'on exprime un vœu en faveur de l'œuvre du clergé indigène. Le Chapitre croit devoir même insister sur la nécessité pour l'apostolat de cette œuvre capitale sur laquelle Rome attire sans cesse l'attention des Chefs de mission. " (Minutes, p. 286).

Le catéchuménat reste évidemment au cœur de l'apostolat, mais la règle théoriquement intangible des quatre années ne semble plus aussi intouchable, comme en témoigne la résolution suivante : *"Le Chapitre maintient la règle de quatre ans en principe, mais les Vicaires apostoliques restent juges des modifications et exceptions à y apporter. "* On sait en effet que quelques Vicaires apostoliques d'Afrique équatoriale avaient expliqué comment le nombre sans cesse croissant de candidats au baptême rendait la gestion de ces grands groupes répartis sur quatre années de plus en plus difficile, avec la nécessité de les subdiviser, de multiplier les sessions, etc. C'est pour tenir compte de cette situation effectivement très lourde à gérer que le Chapitre accepte le principe de pouvoir parfois réduire la durée du catéchuménat. Rien ne permet de dire pour autant que les missionnaires donnaient moins d'importance à une formation sérieuse et prolongée des catéchumènes, comme en témoigne l'insistance sur ce point dans la suite des travaux. Notons enfin que de nombreux autres points sont ainsi abordés, par exemple la pastorale des mariages, la visite des malades, l'organisation des tournées, etc.

5) Naissance du Petit Écho. Au cours de l'année 2009, la publication du Petit Écho a célébré la parution de son numéro 1000. Dans ce numéro un article du Secrétaire général, le P. Michel Carbonneau, rappelle l'origine de ce bulletin de famille créée en 1912, et il cite l'éditorial du premier numéro qui explique : "Un des vœux du dernier Chapitre a été qu'on envoyât de temps en temps aux Missionnaires les petites nouvelles de la Société. C'est pour répondre à ce vœu que sera désormais publié le *Petit Écho des Missions d'Afrique*."

Le lien entre le Chapitre de 1912 et la parution du Petit Écho est ainsi clairement établi et le premier numéro, en effet, est daté du mois de décembre 1912. Alors on peut se demander pourquoi il n'est fait aucune mention de cette décision dans les Minutes des débats du Chapitre général, non plus que dans les deux circulaires de Mgr Livinhac qui communiquent les décisions de ce Chapitre à la Société (16 mai et 24 octobre 1912). S'est-il alors agi d'un projet simplement suggéré par le Chapitre mais dont la décision finale était confiée au Conseil général ? Cela devrait au moins apparaître dans une lettre du Supérieur général, et ce n'est pas le cas. Quoiqu'il en soit, le Petit Écho correspondait certainement à une nécessité et à une attente car depuis cette fondation, il y a maintenant un siècle, il n'a jamais cessé de paraître.

Ainsi s'achève pour nous ce parcours capitulaire de 1912. On peut parler d'un Chapitre de continuité, Chapitre de gestion aussi, dans le bon sens du terme, d'une communauté missionnaire de plus en plus nombreuse, attachée à son internationalité, et attentive à développer son tonus apostolique. Ce Chapitre, comme le précédent, ne développe pas vraiment une réflexion approfondie sur le cadre colonial qui pèse désormais sur tout le continent africain, même si on sent à plusieurs reprises comment cette réalité est bien présente et prise en compte, dans sa diversité et parfois ses dérives. Le temps n'était pas encore venu, cependant, pour un débat sur le fond et ce serait un anachronisme que d'en faire le reproche à un Chapitre général, en 1912, même si dans le monde européen quelques voies courageuses s'élevaient déjà contre le principe même de la domination coloniale.

L'intervalle entre les Chapitres étant toujours fixé à six années les capitulants pouvaient penser en quittant Maison-Carrée que la prochaine réunion capitulaire se tiendrait en ce même lieu en 1918, sans savoir que les circonstances dramatiques que l'on sait, à savoir la première guerre mondiale, obligeraient à reporter le prochain Chapitre jusqu'en 1920.

IV

XV^{ème} Chapitre général : 1920

La première guerre mondiale, déclarée en août 1914, devait, pour plus de quatre années, bouleverser la vie de millions de personnes, non seulement en Europe mais également sur les autres continents. Les nations directement engagées dans le conflit ont très tôt mobilisé leur population, notamment les hommes qui se sont trouvés pour la plupart envoyés sur les fronts des combats en diverses grandes régions du globe. La Société a été concernée, comme on le rappellera plus loin, non seulement en Europe mais aussi en Afrique même, et plus encore par le fait que cette guerre a dressé les uns contre les autres des nations dont plusieurs avaient des Missionnaires d'Afrique dans ses rangs. Notons ici que notre confrère Aylward Shorter a écrit un livre important sur la Société et les Missionnaires d'Afrique durant la première guerre mondiale : *African Recruits and Missionary Conscripts, Les Pères Blancs et la grande guerre 1914-1922* ; on y trouvera une information développée et d'un grand intérêt sur cette période. Ce n'est donc qu'à la fin de cette période de bouleversements dramatiques qu'a pu se tenir le XV^{ème} Chapitre général.

A) Un Chapitre différé et à risque

Durant les quatre années qu'a duré la guerre, Mgr Livinhac, Supérieur général, a tenté tant bien que mal à partir d'Alger de garder le contact avec toutes les communautés et tous les missionnaires, efforts le plus souvent contrariés par les ruptures de courrier entre les pays et par les contrôles de la censure des pays en guerre. En mai 1917, donc encore en pleine guerre, il a envoyé une circulaire aux Supérieurs régionaux et aux Vicaires apostoliques de la Société pour leur annoncer que la tenue du prochain Chapitre général était reportée sine die. Il évoque plusieurs raisons pour justifier sa décision, notamment l'extrême difficulté des voyages, l'absence de nombreux missionnaires qui ont été mobilisés, et il ajoute enfin une autre raison qu'il formule ainsi :

"D'autre part, les événements accomplis déjà et ceux que la prudence impose de prévoir, entraîneront certainement des modifications profondes dans la situation de nos Missions, modifications dont le prochain Chapitre aura à s'occuper. " (Lettre circulaire aux Régionaux, 1^{er} mai 1917).

Quels pouvaient être ces profondes modifications auxquelles Mgr Livinhac pensait en envisageant la fin du conflit ? Il pouvait y avoir les possibles redistributions des territoires coloniaux entre les puissances européennes en Afrique, avec leurs conséquences sur la situation des Missions et des missionnaires. Plus directement cependant le Supérieur général avait un autre souci à l'esprit, celui de la situation future des missionnaires d'Afrique de nationalité allemande dans la Société. En témoigne la lettre suivante qu'il adressait à un de ses Assistants au début de l'année 1919 en numérotant lui-même les questions qu'il se pose :

" 1) Y a-t-il espoir que les puissances actuellement maîtresses des régions où se trouvent les Vicariats apostoliques confiés à notre Société y admettent sans difficulté des missionnaires d'origine allemande ? Si cet espoir n'existe pas, où utiliser nos missionnaires allemands ? 2) Faudra-t-il contrairement à la fin exclusive de notre institut les laisser accepter des collèges, des paroisses, ou recevoir des missions dans leur pays, ou se mettre à la disposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour des missions auprès des Noirs des États-Unis, ou des sauvages de l'Amérique du Sud ? 3) La jeunesse française étant très aigrie contre les

Allemands, quels qu'ils soient, il sera très difficile de faire régner la charité..." (Archives, fonds Livinhac, document 006091)

Et Livinhac va prendre deux mesures avant le Chapitre pour avoir des éléments de réponse à ces graves questions. Tout d'abord il écrit à la Congrégation de la Propagande à Rome pour expliquer la situation et présenter les solutions auxquelles il pense. En même temps il charge le Père Théodore Frey, alsacien d'origine et de nationalité allemande (jusqu'à la fin de la guerre), et Supérieur régional d'Allemagne durant toute la guerre, de lui faire un rapport approfondi sur la question. En effet le Chapitre à venir comportait à ses yeux un risque grave, celui de devoir entériner une fracture dans la Société.

De part et d'autre cependant il va recevoir une réponse lui signifiant que ses inquiétudes sont exagérées. Dès la fin de la guerre, dans les grandes congrégations internationales, les missionnaires allemands ont retrouvé leur place comme auparavant, et dans les territoires de mission en Afrique les autorités les accueillent sans trop de difficultés. Cette question grave a été reprise par le Chapitre lui-même au cours de sa huitième assemblée générale (20 avril 1920), et après un débat approfondi deux décisions ont été prises à une très large majorité : la Société continuera à être présente et à se recruter en Allemagne pour la mission en Afrique comme auparavant, et le Conseil général érigea ce pays en Province dès que cela sera possible. Ainsi non seulement l'assemblée capitulaire estimait que les souffrances et les blessures morales dues à la guerre pouvaient et devaient être surmontées, mais que l'Allemagne devait être confortée dans sa vocation à participer à la mission selon l'esprit de la Société.

B) Préparation et ouverture du Chapitre

Mis à part ce dossier difficile que nous venons d'évoquer, les procédures de préparation et d'ouverture de ce XV^{ème} Chapitre général sont identiques à celles du Chapitre précédent. Le 12 mai 1919, une circulaire adressée aux Vicaires apostoliques et aux Supérieurs régionaux annonce officiellement la convocation du Chapitre général pour le 25 avril 1920. Mgr Livinhac précise également que le nombre des députés à élire s'élève à seize missionnaires conformément au n° 34 des Constitutions, et il détaille la répartition de ces élus selon les diverses circonscriptions.

En même temps un rapport sur la situation générale de la Société est préparé à l'intention de la Congrégation de la Propagande au Saint-Siège. La guerre est très peu mentionnée dans ce texte, bien qu'elle ait éprouvé la Société, comme si on était soucieux, quelques mois après la fin des hostilités, de marquer surtout les signes d'espoir et la reprise de la vie et des activités normales. Ainsi le rapport indique bien que durant la guerre le recrutement a été pratiquement nul, mais en octobre 1919, l'entrée au noviciat compte 82 candidats. Au 1^{er} avril 1920, la Société a un effectif de 857 missionnaires, soit 629 prêtres et 228 Frères. Jusque-là, il n'y avait eu qu'un seul noviciat pour accentuer l'unité de la Société, mais en 1919 un second noviciat a été ouvert à Mariantal au Luxembourg, plus particulièrement à l'intention des novices allemands empêchés de voyager vers l'Afrique du Nord.

Le rapport indique ensuite que la Société est divisée en neuf régions, chacune étant sous la responsabilité d'un Supérieur régional. La région dite de la Maison Mère comprend le noviciat déjà mentionné, la Maison Mère elle-même et le sanatorium ; puis le scolasticat de Carthage, et les établissements que le document appelle *les petits scolasticats*, c'est-à-dire les séminaires du niveau secondaire, qui sont au nombre de quatre : Le Colombier près d'Angers en France, Bouchout près d'Anvers en Belgique, Boxtel aux Pays-Bas, et Québec au Canada. Les

aspirants des autres pays sont invités à faire le début de leur grand séminaire dans leur diocèse, pour entrer par la suite directement au noviciat. Enfin, le rapport mentionne la procure de Rome, le domaine de Thibar et le séminaire de Ste-Anne de Jérusalem, établissements qui dépendent tous très directement du Conseil général.

Vient alors la présentation habituelle des autres régions, avec leurs résidences ou leurs postes de mission, le nombre de missionnaires, les œuvres, etc. La région dite d'Allemagne est nommée en premier, avec ses quatre postes de Marienthal, Trêves, Rietberg et Haigerloch. Le séminaire d'Altkirch en Alsace est désormais nommé dans la région dite de France, alors qu'au Chapitre précédent il faisait partie de l'Allemagne. Vient ensuite la région de France dont on reparlera plus loin. Les territoires de mission en Afrique même sont pour leur part répartis en six régions : Algérie, Soudan (il s'agit ici de l'Afrique Occidentale et non de l'actuel Soudan), Nyassa, Tanganyika, Nyanza méridional et Ouganda. La dernière partie du rapport évoque les dispositions des néophytes, puis celles des Missionnaires, sans d'ailleurs qu'il ne soit fait la moindre mention des conséquences de la guerre sur l'esprit et la vie des Pères et des Frères. En somme ce rapport reprend en bien des points le rapport rédigé dans les mêmes circonstances pour le Chapitre de 1912. Cette similitude n'est pas due, comme on peut le comprendre, au fait de céder à la facilité ; elle s'explique plus probablement par le fait que la rédaction d'un tel rapport était perçue comme un exercice assez formel, sans qu'il soit jugé nécessaire d'y développer des questions de fonds sur la stratégie missionnaire ou sur l'évolution des méthodes pastorales. Ainsi, par exemple, il n'y est faite aucune mention de la pastorale des vocations africaines, ce qui pourtant prenait de plus en plus de place dans la réalité de l'action des missionnaires, comme on peut le voir au cours des débats du Chapitre lui-même.

C) Le travail de l'Assemblée capitulaire

A) Ouverture et préliminaires - Le XV^{ème} Chapitre général s'ouvre à la Maison Mère le mercredi 14 avril. Après la messe célébrée par le seul Supérieur général (c'est alors la règle, et la concélébration n'est pas en usage dans l'Église à cette époque) la première réunion dite préparatoire est consacrée à l'appel des capitulants et au contrôle de la validité de leur mandat. Il y a 36 présents, mais on remarque l'absence du Père Burtin, procureur général, retenu à Rome pour faire suivre le dossier en vue de la béatification des Martyrs de l'Uganda. Le Père Mercui pour sa part s'est excusé par écrit, estimant que sa non-réélection dans le Conseil au dernier Chapitre marquait de la part des missionnaires un certain manque de confiance à son égard ; l'assemblée vote alors une motion demandant au Père Mercui de rejoindre le Chapitre, ce qui lui est notifié par télégramme, précisent les minutes.

Une autre question est alors abordée concernant Mgr Livinhac lui-même dans sa fonction de Supérieur général. En effet, durant ce Chapitre, il ne doit pas y avoir d'élection pour le Supérieur général, Mgr Livinhac étant supérieur à vie, et de fait il n'y en aura pas. Néanmoins, Livinhac avait entrepris, avant le Chapitre, une démarche auprès de la Congrégation de la Propagande pour être relevé de sa charge, mettant en avant son âge et surtout sa santé de plus en plus fragilisée ; il demandait donc à être relevé, ou au moins qu'on permette au Chapitre d'élire cinq Assistants généraux, le premier Assistant étant prévu alors pour le remplacer ipso facto s'il venait à mourir. C'est Mgr Livinhac lui-même qui informe l'assemblée de sa démarche et, en même temps, lui communique la réponse reçue de Rome par télégramme : elle est négative pour la double demande. Quelques jours plus tard, à l'assemblée plénière du 20 avril, une lettre plus détaillée du Père Burtin arrive enfin à Alger, qui est communiquée aux capitulants : le cardinal préfet, explique Burtin, a justifié sa réponse en disant que la

nomination d'un cinquième Assistant serait contraire aux Constitutions et que Mgr devait plutôt se choisir un secrétaire particulier pour le décharger au maximum ; et si le Seigneur le rappelait à Lui prématurément *"la Propagande ne verrait aucune difficulté à autoriser l'Assistant général à rester comme Vicaire général de la Société jusqu'au Chapitre de 1926."* (Minutes du Chapitre de 1920, séance préparatoire).

À la première véritable assemblée générale, le lendemain 15 avril, et conformément à l'usage de l'époque, on commence par procéder à l'élection du Conseil général, laquelle ne concerne donc que les quatre Assistants généraux. Dès le premier tour, les Pères Voillard et Marchal sont réélus, bientôt rejoints par les Pères Michel et Constantin. La réunion se termine par l'élection du Père Voillard comme premier Assistant général. L'après-midi, l'assemblée forme cinq commissions de travail qui se voient attribuer les sujets d'étude suivants :

- Commission 1 : les études, l'apostolat, le clergé et les Auxiliaires indigènes ;
- Commission 2 : nos constitutions et le nouveau code de droit canonique ; le Chapitre, l'exercice de l'autorité, l'administration.
- Commission 3 : les maisons de formation
- Commission 4 : gestion du temporel

Les préalables étant ainsi établis, le Chapitre peut entrer dans le travail proprement dit ; il durera du 16 avril au 27 du même mois et tiendra 18 assemblées.

B) Principales questions abordées

1) - L'apostolat - La question des grands séminaires et du clergé a tenu une place importante dans les débats concernant l'apostolat. Tout d'abord le Chapitre émet une motion en faveur de la création de grands séminaires régionaux communs à plusieurs Vicariats là où cela est nécessaire, proposition supportée activement par Mgr Roelens et Mgr Sweens. En lien avec cette question, est alors abordé (à la 16^{ème} assemblée générale) un point plus délicat, celui des relations des missionnaires avec le "clergé indigène" : faut-il faire vivre les uns et les autres dans les mêmes communautés ou constituer des communautés propres pour les prêtres diocésains ? Plusieurs Vicariats ont sur ce point déjà une certaine expérience, notamment au Kivu, en Uganda et au Nyanza. Quelques Vicaires apostoliques expriment leur vue sur la question, notamment Roelens, Streicher ou encore Gorju. Les enjeux évoqués concernent l'accompagnement dans la formation du jeune clergé, mais aussi les difficultés dues aux différences de culture. Un intervenant défend le point de vue de la vie ensemble, estimant que *"leur mentalité ne peut être changée qu'à cette condition"*, (mais il n'est pas précisé ce qui doit changer dans la mentalité des prêtres concernés !) ; un autre cependant rappelle qu'on ne parle pas ici de séminaristes mais bien de prêtres qui donc ont parcouru tout le cycle de leur formation. Finalement une longue intervention du Père Voillard, parlant au nom du Supérieur général, montre que les situations sont diverses et les appréciations de même, et qu'il vaut sans doute mieux actuellement laisser chaque Vicariat en décider en remettant au Conseil général le soin de suivre les situations et d'intervenir si nécessaire ; après cette période prolongée d'expérience le prochain Chapitre général pourra alors légiférer sur la question. Le Chapitre approuve ces propositions et vote en ce sens.

Plusieurs questions concernant les missionnaires eux-mêmes et la vie commune occupent également les débats. On mentionne ainsi la difficulté de nommer les missionnaires dans certaines régions sous contrôle anglais car les sujets non britanniques doivent obtenir un permis de séjour du Colonial Office ; mais on espère que cette règle va s'assouplir. Cette situation n'empêche pas cependant le Chapitre de souligner l'importance grandissante de la langue anglaise pour la mission, et son étude doit être sérieusement envisagée pour le

noviciat : "À mains levées, le Chapitre admet l'étude de l'anglais dont l'utilité est universelle dans la Société."

Toujours concernant la mission, l'assemblée aborde ensuite une question qui a, semble-t-il, retenu sérieusement l'attention des capitulants, celle du retard de la mission dans les territoires sous domination française. Il s'agit des régions qu'on appelait à l'époque le Soudan, et le dossier est présenté par Mgr Nouet et Mgr Lemaitre. La comparaison avec les missions d'Afrique Centrale fait en effet apparaître un retard du côté de l'ouest francophone, dû en grande partie aux réticences et parfois à l'hostilité ouverte des autorités coloniales par rapport aux missions ; mais on constate que les conditions sont en train de changer. Voici les principaux passages de ce débat, cités selon les minutes mêmes du Chapitre, et l'on notera en particulier la toute première réflexion, qui donne aux développements qui suivent toute leur portée :

"L'apport des colonies dans la guerre a créé un sérieux mouvement d'opinion en leur faveur (en faveur des colonies, n.d.l'a.) ; les ministères et les diverses associations s'y intéressent puissamment de leur côté... D'autre part, on sait que notre Société a obtenu des résultats merveilleux dans les missions de l'Équateur, et l'on désire qu'elle fasse de même dans les territoires soumis à la France. (...) Sans doute on ne peut pas nous reprocher d'avoir agi faiblement dans le passé, alors que nous étions sous le coup des lois persécutrices, ou en butte aux vexations et aux interprétations mesquines de certains fonctionnaires de l'administration coloniale. Mais à présent on s'attend à ce que nous profitons de la bienveillance du gouvernement pour développer sans retard les œuvres qui intéressent le progrès intellectuel et économique des colonies. Agir autrement serait heurter le pouvoir et heurter l'opinion. Le moment serait mal choisi puisqu'il est décidé qu'on intensifierait le recrutement de la Société en France." (Minutes, p. 336)

Et un peu plus loin deux réflexions viennent compléter l'exposé de la situation :

"Le P. Dubernet ajoute que, sous le rapport de la politique coloniale musulmane, obstacle considérable à notre effort au Soudan, le gouvernement fait machine en arrière. Cela nous a valu le statut personnel en faveur des Catholiques, et c'est une raison de plus pour agir..."

"Mgr Roelens fait aussi remarquer que si nous voulons être prudents, il nous faut conserver de larges espaces dans les colonies françaises ; au cas où quelque bouleversement politique aurait pour effet d'interdire l'entrée des Vicariats de l'Équateur aux missionnaires français, ils trouveraient ainsi un champ ouvert à leur activité apostolique."

Et le débat se termine par un vote à la quasi-unanimité en faveur d'un effort d'intensification de la mission de la Société dans les territoires français, selon des modalités qui sont laissées à la décision du Conseil général. Ce débat apporte un éclairage intéressant sur le retard de l'évangélisation en Afrique française occidentale dans ce premier quart du XX^{ème} siècle. Il marque aussi à son niveau une réalité qui se confirmera progressivement aux cours des décades à venir, à savoir l'impact de la guerre sur les populations des colonies, leurs aspirations, et l'attitude des autorités à leur égard.

Un autre haut lieu traditionnel de la mission de la Société est évoqué, celui de Jérusalem, mais cette fois en proposant qu'on réduise le nombre de missionnaires :

"Avant la guerre, Ste-Anne absorbait un personnel d'une vingtaine de Pères et de Frères. Il semble que ce nombre puisse sans inconvénient être diminué. Les cours du petit séminaire peuvent être, au moins en partie, faits par les prêtres grecs melkites sortis du grand séminaire. "

D'autres points concernant l'apostolat sont également abordés, souvent pour confirmer ou préciser des orientations déjà mises en pratique. Ainsi le Chapitre confirme à nouveau la règle des quatre années pour le catéchuménat et demande que Vicaires apostoliques et régionaux

veillent à son application. On rappelle également l'importance de l'étude de la langue, et on propose même que la connaissance d'au moins une langue locale soit obligatoire pour qu'un missionnaire soit nommé Vicaire apostolique ou Régional. Les missionnaires plus expérimentés doivent également s'appliquer à mettre par écrit ce qu'ils savent des usages et des coutumes de la population afin d'aider les plus jeunes à mieux connaître le milieu. Enfin le Chapitre parle de certains abus qui lui paraissent nuire sérieusement à l'esprit missionnaire et au témoignage donné auprès des gens. Ainsi le commerce et la pratique exagérée de la chasse par certains sont dénoncés vigoureusement, mais aussi les nourritures et autres dépenses de luxe, tabac, liqueurs, café, le laisser-aller dans les tenues vestimentaires, etc. On sent dans ces débats le désir de mettre en garde, sans pour autant tout condamner sans discernement, et souvent la référence reste l'appel à la fidélité aux normes établies par le Directoire.

On peut s'étonner de ce que, au cours de ce Chapitre général, il ne soit pratiquement fait aucune mention des conditions particulières propres à l'apostolat en pays d'islam. La question n'est abordée qu'une seule fois et comme en passant. En effet on évoque en assemblée générale (la neuvième, le 21 avril) la situation difficile des prêtres dans le sud oranais voisin de la Préfecture apostolique de Ghardaïa, et l'abandon d'une partie de ces territoires à une autre congrégation est envisagée. De nombreuses objections s'élèvent alors, et un des arguments avancés contre ce projet est celui de notre tradition :

"Cet abandon signifierait que nous nous désintéressons de la mission arabe en ces milieux, ce qui serait aller contre toute l'histoire de notre Société, ou admettre que cette mission ne réussira jamais ; ce que le rapporteur estime absolument inexact." (Minutes p. 335).

Malgré cet appel à une tradition reconnue par tous, aucune réflexion n'est évoquée sur les particularités de cette mission en pays musulman, ni sur la préparation des missionnaires pour y vivre. Il faudra attendre le Chapitre suivant pour que la question soit évoquée moins succinctement.

2) Organisation et gouvernement de la Société -

Une question importante devait évidemment être abordée dans ce Chapitre, celle de la mise aux normes éventuelle des Constitutions selon le nouveau code de droit canonique promulgué en 1917. La question a été préparée et le Père Michel fait un rapport précis à l'assemblée en exposant, point par point, les modifications à apporter aux Constitutions. Quelques points sont sujets à discussion, tels que l'obligation d'une retraite de huit jours avant le serment, ou celle du choix d'un confesseur habituel pour les communautés, etc. la commission préparatoire a fait un bon travail et le Chapitre ne s'attarde guère sur ces questions.

Ce Chapitre de 1920 ne déroge pas à la tradition en revenant sur quelques autres questions déjà étudiées aux Chapitres précédents, et qui paraissent effectivement à l'époque difficiles à régler une fois pour toutes. Il faut mentionner en particulier deux questions qui entrent dans cette catégorie, celle de la formation des Provinces et celle du fonctionnement des Chapitres généraux.

Dans les débats concernant l'éventuelle érection de Provinces en Europe, le premier pays nommé est l'Allemagne. On a vu dans les pages précédentes comment l'assemblée avait effectivement décidé d'ériger ce pays en Province. La question n'était pas simple dans le contexte du moment, et il nous faut revenir ici sur certains aspects de ces échanges qui se sont déroulés au cours de la huitième assemblée générale, le 20 avril 1920. Le Chapitre a donc

entendu comme on l'a dit, le rapport du Père Théodore Frey. Ce dernier se fait l'avocat du maintien de la Société en Allemagne en développant les arguments suivants : la réputation de la Société est bien établie dans le pays, les bienfaiteurs sont généreux, et les Pères Blancs jouissent de la sympathie du clergé et des fidèles ; les candidats eux-mêmes ont fait de grands sacrifices pour répondre à notre appel et dans son encyclique sur les missions, le Saint Père a nettement déclaré que la question de la nationalité ne doit pas compter dans le domaine de l'apostolat (encyclique *Maximum Illud*, 1919, du pape Benoît XV). Et le rapporteur veut aussi rendre hommage à la fidélité de ses confrères allemands quant à l'idéal fraternel et à l'esprit missionnaire :

"Les confrères allemands ont fait preuve d'un véritable esprit de charité, d'attachement à la Société et à ses supérieurs, de régularité et de sacrifice."

Touché sans doute par ce témoignage, et convaincu de ce qu'il faut tout faire pour éviter la fracture de la Société, le Père Voillard prend la parole juste avant le vote, dont on sait qu'il sera favorable à l'unité maintenue :

"Après quelques mots du R. P. Voillard demandant que chacun, dans sa sphère, s'emploie à faire oublier le passé, à procurer l'apaisement pour ne voir que l'apostolat, on procède au vote secret..."

Les capitulants passent ensuite en revue les autres pays où la Société connaît un certain développement. Le cas de la Belgique est le premier évoqué et Mgr Roelens explique qu'elle a le personnel, les maisons et les ressources nécessaires pour être érigée en Province. Le Père Voillard cependant pose la question des difficultés entre Flamands et Wallons mais son objection n'est pas vraiment retenue, et l'assemblée s'en tient à une motion qui reste, il faut bien le dire, très prudente : *"Le Chapitre crée la Province belge, laissant au Conseil le soin de réaliser en temps opportun et au fur et à mesure des possibilités, les organismes nécessaires."*

Le cas de la Hollande est plus simple : bien que ce pays n'ait pas encore les éléments nécessaires pour constituer une Province (maisons pour le recrutement, centres de formation) c'est bien le pays qui a le plus grand nombre de membres dans la Société après la France ; le Chapitre décide donc de préparer l'érection d'une Province de Hollande et confie, une fois encore, le suivi de cette décision au Conseil général.

Le dernier pays passé en revue par le Chapitre en vue d'en faire une Province est la France. Pour comprendre les débats à propos de la France il faut se rappeler la situation paradoxale du gouvernement de la Société ; le Supérieur général et son conseil sont basés en Algérie, mais pour des raisons évidentes, la France reste le premier lieu de développement de la Société en ce qui concerne les vocations, les dons et aides financières, certains liens avec les institutions d'Église et, plus généralement, la logistique. Donc il paraît tout à fait logique de nommer un véritable supérieur pour ce pays, disons un Provincial ; mais il y a justement une certaine crainte chez les missionnaires et plus encore chez les supérieurs de voir la France prendre trop d'autonomie, celle de voir se diluer l'unité de la Société. Malgré les réserves émises par le Père Voillard, l'assemblée vote finalement la création d'une Province de France dans laquelle seront progressivement établies des maisons directement orientées vers le recrutement. Enfin, avant de clore cette partie du travail du Chapitre il faut rappeler que ce grand débat sur l'érection de Provinces reste plutôt virtuel, dans la mesure où le Chapitre n'a nullement l'intention de créer effectivement de véritables Provinces au sens canonique du terme, c'est-à-dire avec des maisons de formation, un responsable qui est un supérieur majeur, etc. Il s'agit davantage d'un découpage pour faciliter le gouvernement local ou régional, alors que la Maison Mère continue d'exercer la direction générale de l'ensemble des maisons et établissements d'Europe.

Les débats sur la composition et le fonctionnement des Chapitres généraux sont, en un sens, plus faciles à comprendre. Il y a en effet quelques questions qui sont récurrentes en ce domaine, et qu'on retrouve d'ailleurs encore présentes dans les Chapitres généraux récents : assurer une bonne représentativité sans augmenter exagérément le nombre des capitulants ; garder la priorité aux membres élus sans exclure cependant des membres de droit possibles dont l'expérience peut apporter beaucoup ; situer les élections du Supérieur général et de ses Assistants au moment le plus propice dans le déroulement du Chapitre, etc. Concernant précisément ce dernier point certains proposent, comme en 1912, que les élections soient repoussées en milieu ou même en fin de Chapitre, mais à 30 voix contre six l'assemblée maintient le statu quo : les élections continueront de se faire dès la première assemblée générale. Est également repoussée une proposition qui demandait que l'agenda du Chapitre soit communiqué aux capitulants à l'avance (cet agenda est établi par le Conseil à partir des demandes et propositions envoyées par les délégués) ; la demande est refusée et les capitulants prendront connaissance de cet agenda en arrivant à la Maison Mère.

3) vie commune et bien des personnes

Ce n'était pas dans la mentalité de l'époque, généralement parlant, de développer, au cours d'un Chapitre général, la réflexion sur ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui l'attention aux situations et aux besoins plus particuliers des personnes. Pourtant, à l'occasion de tel ou tel débat, on peut noter quelques réflexions ou propositions concernant ce genre de questions. On souligne ainsi que des changements trop fréquents d'affectation (les textes parlent de *déplacements*) sont à éviter au maximum car ils exposent les missionnaires au découragement (Minutes p. 341). Une autre considération insiste sur la prise en compte des différences de mentalités selon les nationalités, avec le souhait suivant :

"Notre Société étant une Société apostolique internationale, on demande s'il ne serait pas opportun de ne pas entrer dans les détails quand il s'agit de la réglementation des points secondaires et dans l'établissement de coutumes et usages moins importants, ceci afin de pouvoir s'adapter plus facilement aux divers milieux." (Minutes, p. 339).

Cependant une telle suggestion a sans doute paru laxiste à certains capitulants, et surtout opposée à la conviction que la fidélité à la règle et au Directoire ne laissait pas de place aux interprétations subjectives. De fait, les Minutes continuent : *"La commission trouvant la question vague, le Chapitre ne la prend pas en considération."*

La question des Frères coadjuteurs est abordée sous un double aspect, celui des travaux qui leur sont confiés et celui des relations fraternelles des Pères avec eux. On rappelle qu'un Père doit être responsable pour les Frères, et qu'il a alors autorité pour ordonner les travaux à effectuer, même si ces travaux n'entrent pas dans la sphère des spécialités du Frère. Le Père Voillard rappelle alors que les Pères doivent veiller à laisser une marge d'initiative aux Frères, et savoir également s'intéresser à ce qu'ils font. Et il ajoute cette remarque, surprenante aujourd'hui et qui reflète la mentalité de cette époque :

"Il faut témoigner aux Frères une bonté vraie, de sorte qu'ils ne se sentent pas considérés comme des étrangers ; il ne faut pas non plus leur marquer la même considération qu'aux prêtres." (Minutes du Chapitre, p. 342).

Le Chapitre aborde alors le cas de certains missionnaires en difficultés personnelles et qui doivent quitter la mission, bien qu'ils ne soient atteints ni par l'âge ni par la maladie. La suite du texte ne laisse aucune ambiguïté sur les situations évoquées puisque le Chapitre envisage

de créer pour eux "*une maison spéciale, sous un règlement et une surveillance spéciale, c.à.d. si l'on veut, une maison de pénitence*". On peut s'étonner de lire une telle proposition, mais si cela est évoqué en pleine assemblée capitulaire, c'est qu'il y avait un réel problème. Comme le fait comprendre la suite du texte, il s'agit en fait de Pères ou Frères, dont le texte précise d'ailleurs explicitement qu'ils ne sont pas nombreux, qui ont vécu des situations de relations inacceptables avec des adultes ou des enfants, ou dont le tempérament est devenu trop difficile à vivre, et dont on voit qu'ils ne peuvent sortir de ces situations par eux-mêmes. Le débat se fait d'ailleurs avec retenue et sans accabler les personnes concernées :

"La question a toujours préoccupé le Conseil et l'on n'a pas trouvé jusqu'ici de solution préférable à celle envisagée ; celle (la solution) qui présente le moins d'inconvénients est celle de l'installation à la Maison Mère. Ces Pères, d'ailleurs peu nombreux, pourraient y trouver du travail, être sous les yeux des Supérieurs, sans l'odieux de savoir que cette maison est un pénitencier."

Et le débat s'achève par un rappel aux Vicaires apostoliques et aux Régionaux de veiller au respect des règles de prudence, tout en demandant qu'on ne s'empresse pas trop de faire partir des Missionnaires difficiles. Dans un registre moins difficile le Chapitre parle également des confrères malades ou simplement fatigués. Il veut distinguer pour cela le sanatorium réservé aux malades, et une autre maison pour accueillir les missionnaires fatigués ; on reconnaît que le Sanatorium, situé près de la Maison Mère, est trop petit et qu'il faudrait envisager d'autres solutions, sans que cela soit suivi de décision précise.

Conclusion - Ce Chapitre de 1920 s'est terminé le mercredi 28 avril, et conformément à l'usage, avant de se séparer, les capitulants ont renouvelé l'acte de consécration de la Société à Marie en reprenant la prière composée au Chapitre de 1894. Quelques jours plus tard, le 13 mai, Mgr Livinhac envoyait une lettre circulaire à tous les membres de la Société pour leur donner un compte-rendu des temps forts vécus par l'assemblée (circulaire n° 127). Il raconte ainsi que durant le Chapitre on a lu, durant les repas, la biographie du fondateur écrite par Baunard, en précisant :

"Il était convenable, en effet, que ce Père très vénéré fût, autant que possible, au milieu de nous pour animer de son esprit les représentants de la Société qui lui doit son existence. C'est dans cette pensée que nous avons placé un de ses plus beaux portraits dans la salle capitulaire. "

Et il continue en détaillant dans quel climat spirituel il avait tenu à situer le Chapitre :

"Je proposai aux capitulants de consacrer le Chapitre au Sacré-Cœur de Jésus, par l'entremise de la Vierge immaculée, notre mère et notre patronne, faisant remarquer que c'était dans cette intention que nous avons placé à droite et à gauche du portrait du Cardinal Lavignerie le tableau du Sacré-Cœur de Jésus et celui du Saint Cœur de Marie. (...) Ce Chapitre, venant après les bouleversements de la grande guerre, me paraissait devoir être un des plus importants tenus depuis l'origine de la Société. Je sentais que nous y aurions un besoin tout particulier de l'assistance divine, et cette consécration me paraissait le meilleur moyen de nous l'assurer..."

Puis il introduit la présentation des décisions prises par le Chapitre en rappelant que cette assemblée est le premier pouvoir de l'Institut et que tous, supérieurs majeurs et missionnaires, doivent les accueillir comme étant l'expression authentique de la volonté de Dieu. Une mention particulière est faite du Directoire : Livinhac rappelle qu'il avait été présenté au Chapitre précédent qui avait proposé quelques amendements. Le présent Chapitre en a

pleinement approuvé la rédaction définitive et désormais tous sont invités à le lire attentivement et à s'y conformer.

On peut conclure, au terme de ce parcours, que le Chapitre de 1920 s'est déroulé dans un contexte plutôt classique, tant par les questions abordées que par le style des débats et les mentalités qui s'y révèlent. Il serait facile de reprocher à cette assemblée son manque de prise en compte des courants de pensée nouveaux qui émergent dans plusieurs pays occidentaux ainsi qu'en Afrique même. Or il ne faut pas oublier le contexte dans lequel vivaient le plus grand nombre des missionnaires. À cette époque, les moyens d'information restaient limités, lents et coûteux, surtout dans les pays de missions. Les Pères et les Frères ne revenaient que rarement dans leurs pays d'origine et avaient peu de moyens pour connaître et comprendre les évolutions qui s'y vivaient. Il était sans doute difficile, dans ces conditions, qu'un Chapitre général puisse refléter une bonne connaissance des changements en cours dans le monde et s'en inspirer dans ses débats. Et cette situation n'évoluera guère dans les années qui suivront, comme on pourra le constater au cours de l'assemblée capitulaire suivante.

V

XVI^{ème} Chapitre général : 1926

A) Entre deux Chapitres

Au début du Chapitre précédent nous avons noté comment le rapport d'activités préparé pour la Congrégation de la Propagande à l'occasion du Chapitre de 1920 passait pratiquement sous silence l'impact de la guerre 1914-1918 sur la Société. En réalité non seulement cet impact a été profond, mais le Conseil général en avait bien mesuré l'importance. C'est ce que laisse entendre, mais quelques années plus tard, le début d'un autre rapport, celui qui a été publié comme supplément aux Rapports annuels, en 1930, et dont voici un extrait

"La grande guerre de 1914-1918 comptera parmi les épreuves mémorables de la Société : elle arrêta son recrutement, elle décima les missionnaires. À la fin de 1914, il y avait 658 Pères et 242 Frères ; à la fin de 1919 ces chiffres étaient descendus, le premier à 631, le second à 215. Dans les missions, les travaux apostoliques furent en partie suspendus par suite de la mobilisation d'un grand nombre de missionnaires comme infirmiers, interprètes ou même combattants. La paix une fois signée, la marche normale se rétablit peu à peu..." (Supplément aux Rapports annuels n° 25.)

Le texte du supplément continue en indiquant comment, à partir de 1921, les demandes d'entrées dans la Société se sont multipliées alors que les activités apostoliques se développaient de façon significative, notamment par l'accroissement du nombre de Vicariats apostoliques confiés à la Société. Leur nombre en effet est passé de onze à dix-sept en une dizaine d'années (1920-1930), principalement par la partition de Vicariats déjà existants. Développement donc des activités apostoliques, fondations de postes nouveaux et accroissement des effectifs de missionnaires, tout cela marque fortement la période qui sépare le Chapitre général de 1920 de celui qui le suit en 1926. Ce développement de la Société correspondra, en outre, au pontificat d'un nouveau pape, Pie XI (1922-1939), dont on sait combien il soutiendra activement l'apostolat missionnaire de l'Église. D'autre part, un autre événement important, même s'il est d'un autre ordre, va marquer l'histoire de la Société durant cette période, il s'agit de la disparition de Mgr Livinhac.

Décès de Mgr Léon Livinhac - Il est sans doute difficile pour les missionnaires de la Société aujourd'hui de saisir ce qu'a représenté pour leurs anciens, en 1922, la disparition de Mgr Léon Livinhac. C'était une figure emblématique, à la fois par son long compagnonnage avec le fondateur, par sa participation à la première caravane vers l'Afrique équatoriale en 1878, et par la réputation de sainteté qu'il avait acquise dans la Société. Enfin il a exercé un mandat de Supérieur général d'une longueur exceptionnelle puisqu'il a gouverné la Société pendant pratiquement trente années, de la mort du Cardinal en 1892 jusqu'à sa propre mort, le 11 novembre 1922, à la Maison Mère de Maison-Carrée.

Le Petit Écho d'août 1922 informait déjà les confrères que le Supérieur général, âgé de 77 ans, connaissait un déclin de santé de plus en plus marqué, et que son état préoccupait sérieusement les médecins. En réalité Mgr Livinhac va lentement continuer de perdre ses forces et l'on saura par la suite que depuis l'année 1921 il avait remis pratiquement l'essentiel du gouvernement de la Société entre les mains de ses Assistants, principalement du premier Assistant qui porte également le titre de Vicaire général, le Père Voillard. On se souvient que

le Chapitre précédent avait envisagé l'éventualité de ce décès, et le Père Voillard devient effectivement, avec l'accord du Saint-Siège, responsable de plein droit de la Société, ceci jusqu'à la tenue du prochain Chapitre général prévu pour 1926.

Martyrs de l'Uganda - Un autre événement de grande importance pour la mission et pour les missionnaires marque également cette période entre deux Chapitres, la reconnaissance officielle par l'Église des martyrs de l'Uganda. Dans sa lettre circulaire du 1er mai 1909 (n° 83) le Supérieur général avait refait pour les confrères tout l'historique du dossier déposé auprès du Saint-Siège en vue de la béatification des martyrs de ce pays. Il y rappelle comment, après de nombreux contretemps, le dossier avait été à nouveau activé en 1906, grâce à l'initiative du cardinal Vivès, membre de la Congrégation romaine des Rites. Le temps de rassembler à nouveau les documents nécessaires et, en février 1909, la Congrégation ouvrait officiellement un dossier sur la cause des martyrs. Le 2 février 1910 (circulaire n° 88), il en parle à nouveau en indiquant que le dossier avance, et que le Père Burtin, procureur de la Société à Rome, a été informé officiellement que le procès de béatification suit son cours.

Deux années plus tard la nouvelle tant attendue est enfin communiquée au Supérieur général : le 14 août 1912, le pape Pie X a signé le *Décret d'introduction de la cause de béatification ou déclaration de martyr des vingt-deux vénérables serviteurs de Dieu ; Charles Luanga, etc.*. Mgr Livinhac communique la nouvelle dans sa lettre circulaire du 8 septembre suivant, et dans une autre lettre, un mois plus tard (25 octobre 1912), il prescrit des célébrations d'action de grâces dans toute la Société. Il faut cependant attendre huit années avant que la béatification des martyrs de l'Uganda soit officiellement annoncée ; Mgr Livinhac l'annonce dans une lettre datée du 6 mars 1920, avec de nombreux détails sur l'attitude bienveillante du Saint Père, et une joie profonde inspire toute sa lettre. La célébration de béatification est fixée au 6 juin de la même année 1920, dimanche de la Trinité, quelques mois donc après la fin du Chapitre de cette même année. Il est important de rappeler ces dates, sachant le retentissement qu'aura par la suite cette mise à l'honneur des martyrs de l'Uganda dans la Société et dans l'ensemble du continent africain. Rappelons que ces vingt-deux témoins de la foi, évangélisés entre autres par le Père Livinhac et le Père Lourdel, ont été canonisés par le pape Paul VI le 18 octobre 1964.

B) Préparation du Chapitre général de 1926

1) "**La Société et ses Œuvres (1921-1931)**" - Pour entrer dans la dynamique du Chapitre de 1926, on dispose comme pour les Chapitres précédents de plusieurs documents préparatoires, plus précisément de plusieurs rapports. Avant de les présenter il faut cependant rappeler un autre document, le supplément aux Rapports annuels n° 25, déjà mentionné au début du présent Chapitre. Il s'agit d'un fascicule d'une cinquantaine de pages, intitulé : *La Société et ses Œuvres pendant la décade 1921-1930*. Ce dossier, qui porte la mention 'réservé aux Missionnaires', donne une vision d'ensemble des activités et des implantations de la Société telles qu'elles ont évolué au cours de la décade mentionnée. Un premier chapitre, intitulé croissance des missions, passe en revue les différents Vicariats apostoliques animés par la Société, avec la liste de leurs postes respectifs ; un second chapitre est consacré aux œuvres proprement dites, apostolats divers, séminaires, catéchistes, religieuses, etc. ; le troisième chapitre est consacré tout entier à la mission en Afrique du Nord et enfin, le dernier chapitre présente les procures, les maisons de recrutement et les centres de formation de la Société.

Ce document fournit de nombreuses informations sur les missions et les activités de la Société, et il est important de le mentionner ici, même si sa publication n'a pas de rapport

direct avec le Chapitre de 1926. Il est intéressant de parler de ce texte pour une autre raison ; il est assez représentatif, en effet, d'une certaine fierté de l'œuvre accomplie, dans l'esprit qui animait de nombreux instituts missionnaires à cette époque. On y insiste volontiers sur le nombre important des œuvres et sur la prospérité des fondations et des activités diverses, et dans les titres et sous-titres des chapitres ou de la table des matières on parle explicitement des progrès de la Société ou de la croissance des Missions. Cette approche peut surprendre aujourd'hui, mais c'était la mentalité de cette époque. On présentait volontiers tous ces résultats prometteurs comme un signe évident de la bénédiction du Seigneur sur la Société et les missionnaires, sans toujours sentir, peut-être, qu'il pouvait y avoir aussi un certain aspect d'autosatisfaction dans cette manière de présenter les statistiques...

2) Lettre circulaire de convocation du Chapitre - Le 15 avril 1925, le Père Voillard rédige une lettre circulaire adressée à tous les missionnaires pour annoncer officiellement la tenue d'un prochain Chapitre général, lequel est convoqué pour le 15 avril 1926, à la Maison Mère à Alger.

Dans une première partie le texte présente la composition de la future assemblée capitulaire. Il y aura seize membres de droit et donc dix-sept membres élus ; ces derniers sont ainsi répartis : un pour chacun des onze Vicariats apostoliques, un pour les missions d'Algérie-Sahara, un pour chacune des trois 'vice-Provinces' de France, d'Allemagne et de Belgique, et deux pour la circonscription de la Maison Mère.

Le texte donne ensuite la liste des diverses communautés qui constituent les circonscriptions de la Maison Mère et des trois Vice-provinces. Cette liste peut nous étonner car elle regroupe parfois des maisons dont on ne voit pas bien, aujourd'hui, ce qui pouvait les unir au niveau du gouvernement de la Société. En voici le détail. Pour la circonscription de la Maison Mère on a : à Alger la Maison Mère elle-même, le noviciat Ste-Marie, le sanatorium et l'aumônerie St Charles de Kouba ; puis les trois postes de Tunisie, Carthage, Saint Cyprien de Carthage et Thibar ; deux communautés en Italie, Rome et Parella ; une en Angleterre, Bishop's Waltham, et une au Canada à Québec ; les séminaires de Kerlois (France), Autreppe (Belgique), Sainte Anne (Jérusalem) et Saint Paul à Kipalapala ; les procures de Daressalam (sic) et Mombasa, et enfin la communauté de Buenos Aires.

La Vice-province de France, pour sa part, compte neuf communautés : trois procures, à Paris, Lille et Marseille, quatre écoles apostoliques (Saint Laurent d'Olt, Altkirch, Tournus et Saint-Maurice), et enfin deux autres communautés, à Pau et à Guingamp. La Vice-province Belgique a quatre maisons dans le pays même, à Anvers, Bouchout, Gits et Louvain, et s'y ajoutent, selon le texte lui-même de la lettre, "les stations de la Préfecture du Lac-Albert, que le Conseil juge opportun d'y joindre" (ce rattachement inattendu venait de ce que cette Préfecture était alors provisoirement dépourvue de responsable). La Vice-province d'Allemagne, enfin, compte elle aussi quatre maisons dans le pays même, à Trêves, Haigerloch, Rietberg et Linz, auxquelles sont rattachées la communauté de Marienthal, au Luxembourg, et les deux maisons de Saint-Charles et Boxtel, aux Pays-Bas.

Deux précisions permettent de mieux comprendre cette liste détaillée. Tout d'abord nous sommes toujours sous le régime des Vices-provinces ; en effet la Société n'a encore aucune Province ou région canoniquement érigées, et cela pour plusieurs années encore puisque cette question ne sera réglée qu'au Chapitre général suivant. D'autre part on retrouve la mention d'une communauté à Buenos Aires, en Argentine. (Cf. p. 9) Cette maison sera fermée quelques années plus tard.

Après ces précisions concernant la répartition des communautés pour certains collègues électoraux, la lettre du Père Voillard continue en rappelant les règles établies pour

l'organisation des votes, la désignation des suppléants, le calendrier à suivre, etc. Puis il prescrit des prières à dire dans toutes les communautés au moment des votes pour les députés. Un dernier paragraphe précise enfin que la tenue du Chapitre en 1926 n'empêchera pas les grands exercices d'avoir lieu à la Maison Mère, comme prévu, pour les missionnaires concernés, c'est-à-dire ceux qui ont plus de quinze années de mission et qui n'ont pas encore fait cette retraite de trente jours.

3) - Rapport à Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande. Conformément aux normes établies par le Saint-Siège pour les congrégations qui préparent un Chapitre général, le Supérieur général a préparé un rapport sur la situation de la Société à l'intention du Cardinal préfet de la Congrégation de la propagation de la foi à Rome, le Cardinal Van Rossum. Dans l'introduction le Père Voillard rappelle comment, après la mort de Mgr Livinhac, le 11 novembre 1922, le Saint-Siège l'avait nommé Supérieur général par intérim, jusqu'à la tenue du prochain Chapitre.

A) Développement de l'Institut et de ses Œuvres -

Cette première grande partie du rapport se divise en quatre sections dont la première a pour titre *l'accroissement des Missions*. On y apprend qu'au cours de cette période 1920-1926, dans les régions d'Afrique confiées à la Société, deux nouveaux Vicariats ont été créés. Le Vicariat du Soudan a été séparé en deux, celui de Bamako confié à Mgr Sauvant, et celui de Ouagadougou sous la direction de Mgr Thévenoud. Leur unique prédécesseur, Mgr Lemaître, a été nommé entre-temps coadjuteur puis titulaire du siège de Carthage. De même le Vicariat du Kivu, dirigé jusqu'alors par Mgr Hirth, a été divisé en deux, celui du Ruanda (sic) avec Mgr Classe, et celui de l'Urundi confié à Mgr Gorju. Mgr Hirth, âgé et malade, s'est retiré.

Dans cette même période deux nouvelles Préfectures apostoliques ont également vu le jour : celle du Lac Albert prise sur le territoire du Vicariat de l'Uganda, et celle de Navrongo en Gold Coast, jusque-là incluse dans le Vicariat de Ouagadougou. Le rapport conclut cette première partie en rappelant que la Société est ainsi responsable de 11 Vicariats et 3 Préfectures, plus les missions en Afrique du Nord qui relèvent des diocèses d'Alger, Constantine, et Carthage.

Le nombre des Ouvriers apostoliques, tel est le titre du second volet de cette première partie. Durant ces six années le nombre des missionnaires dans la Société est passé de 862 membres à 1011, soit de 636 prêtres et 226 Frères à 733 prêtres et 278 Frères. Et le texte rappelle que durant la guerre 1914-1918 il y a eu 48 prêtres et 10 Frères tués. Le rapport continue en mentionnant les effectifs des maisons de formation : 79 novices clercs et 72 novices Frères, 139 scolastiques à Carthage et 28 au scolasticat de Trêves. Cette énumération s'achève sur une pieuse pensée d'action de grâce pour toutes ces vocations, suivie aussitôt d'un rappel du texte évangélique évoquant l'abondance de la moisson et le petit nombre d'ouvriers.

Les résultats obtenus sont exposés dans le troisième volet de cette première partie du rapport. Le texte mentionne alors en dizaines et centaines de milliers le nombre des néophytes et catéchumènes, statistiques qui marquent une forte augmentation des uns et des autres depuis le Chapitre précédent. On présente ensuite "le remarquable développement de l'œuvre du clergé indigène", avec les quatre grands séminaires déjà existants (en Uganda, Haut-Congo, Nyanza et Ruanda) et la fondation par le Conseil général d'un grand séminaire intervicarial à Tabora pour les autres Vicariats apostoliques. L'ensemble des territoires confiés à la Société compte ainsi 109 grands séminaristes, 705 jeunes séminaristes, et 46 prêtres indigènes. Au point de vue des vocations religieuses féminines seul l'Ouganda a vu naître une congrégation, celle des Banabikira, qui compte déjà 150 sœurs, mais des projets encourageants sont en cours dans d'autres Vicariats.

Le nombre des Maisons de la Société - Cette dernière section énumère les communautés situées en Europe et au Canada à des fins vocationnelles, financières et logistiques. Le texte explique ainsi que depuis le Chapitre précédent deux maisons ont été fondées en France, Tournus et Guingamp ; trois en Belgique, Louvain et Namur, plus un centre de philosophie à Autreppes pour les aspirants anglais. Au Québec un postulat pour les Frères a été ouvert dans le diocèse de Saint-Hyacinthe ; en Italie a été fondée la maison de Parella, et enfin deux nouvelles écoles apostoliques ont été fondées en Allemagne, une en Rhénanie et l'autre en Bavière. Bilan largement positif donc, dont on sent que le rédacteur l'expose avec une certaine fierté, laquelle transparait également dans la seconde partie de ce rapport.

B) Situation présente de l'Institut -

1) Au point de vue moral - Il s'agit donc davantage, dans cette seconde et dernière partie du document, d'une sorte de rapport moral. Le texte parle tout d'abord de *la vie régulière* et de la pratique des *vertus apostoliques* par les missionnaires. Le Père Voillard s'y arrête longuement sur l'influence remarquable qu'a eue le gouvernement de Mgr Livinhac : tant par ses enseignements que par son exemple, il a beaucoup fait pour encourager les missionnaires et les aider à approfondir leur vie spirituelle. Il ajoute que la pratique des grands exercices de trente jours y a beaucoup contribué au bien spirituel de la Société : chaque année 25 à 30 missionnaires suivent cette grande retraite.

La vie commune reste une des caractéristiques de la Société, continue le rapport, et tous les missionnaires y sont très attachés. Le texte cependant se fait ici moins assuré, et tout en montrant, par exemple, le caractère international de l'assemblée capitulaire qui va se réunir (sans mentionner cependant que la grande majorité de l'assemblée reste française), il laisse entendre qu'il y a peut-être un problème sérieux pour l'avenir :

"Jusqu'à présent les questions de nationalité se sont fait peu sentir dans la Société. Nous en avons la preuve dans la composition même du Chapitre actuel. L'assemblée capitulaire compte, en effet, 4 Belges, 2 Hollandais, 1 Suisse, 1 Canadien, et 1 Allemand, et cependant les Constitutions ne règlent absolument rien à cet égard. Toutefois, il ne servirait à rien de fermer les yeux pour ne point voir les réalités qui surgissent. On ne saurait ne pas reconnaître qu'une des conséquences les plus universelles de la terrible guerre 1914-1918 a été de provoquer partout une poussée aiguë du sentiment nationaliste. Il en résulte que l'opinion publique, sous l'influence de ce sentiment, tend à demander, là du moins où la Société compte des membres un peu nombreux, que les sujets d'un même pays soient autant que possible groupés ensemble, soit pour leur formation, soit pour l'exercice de l'apostolat. Il semble qu'il sera prudent de tenir compte, à l'avenir, dans une certaine mesure, de ce mouvement d'opinion."

Cette remarque est une constatation lucide, et courageuse aussi dans un texte jusque-là plus marqué par les bons résultats, les progrès et les succès, que par les remises en question. Elle illustre précisément, à son niveau, ce que nous dit l'histoire de la Société tout au long de son déroulement, à savoir que l'internationalité n'a jamais été une réalité qui allait de soi, et que les missionnaires d'Afrique des générations successives ont dû sans cesse renouveler leur détermination pour garder vivant ce choix évangélique.

2) Au point de vue matériel - Il s'agit ici de la situation financière de la Société. Le rapport nous dit qu'elle est globalement bonne puisqu'il n'y a pas de dettes. Dans les territoires de mission, cependant, les ressources ne permettent pas tout le développement des œuvres qu'on souhaiterait. Les monnaies européennes liées aux pouvoirs coloniaux en place ont des taux de changes variés et changeant, et cela complique encore la situation. D'autre part, le texte

explique que, sous l'influence des idées nouvelles, l'embauche des travailleurs devient de plus en plus difficile. Ce passage mérite d'être cité car il aborde une question dont les textes parlent encore rarement à cette période, celle de l'évolution des mentalités et des conditions socio-économiques dans les pays colonisés :

"Nous devons aussi signaler les difficultés nouvelles provenant de l'évolution stupéfiante causée dans les habitudes, le genre de vie, les idées de ces peuples primitifs, par l'introduction exagérément rapide et intense des us et coutumes des nations civilisées concernant le confortable, le bien-être, la liberté, etc. Sous l'influence de ces idées et de cette action, le Noir ne veut plus travailler qu'à des prix élevés ; il est même certain travaux pour lesquels on ne peut plus trouver d'ouvriers, tel le portage par exemple."

3) Relations avec les autorités coloniales - Le rapport souligne que la situation s'est beaucoup améliorée au cours des six années passées. Dans les territoires sous domination française, en particulier, les autorités sont beaucoup plus respectueuses vis-à-vis des missions qu'elles ne l'étaient avant la guerre (1914-1918), reconnaissant volontiers tout le bien accompli auprès des populations par les missionnaires. Dans les territoires belges la collaboration est plus marquée encore et les missions reçoivent des subventions appréciables.

Et le rapport s'achève par quelques considérations spirituelles et une fervente action de grâces pour les bénédictions reçues du Seigneur sur les Missions. Contrairement à ce qui s'était passé au Chapitre de 1920, cette fois les membres du Chapitre général ont eu pleinement connaissance de ce rapport. En effet, il leur a été lu au cours d'une session capitulaire, et à la demande de tous le texte a été, par la suite, communiqué à tous les membres de la Société.

4) Rapport sur le recrutement et sur la formation - C'est le second document préparatoire destiné aux capitulants qui nous est parvenu. Son titre complet est : "*Chapitre général de 1926 : rapport sur le recrutement de la Société et sur ses maisons de formation*". Il a été rédigé par le Père Henri Marchal, Assistant général qui précise dès l'introduction que la situation décrite dans le document est celle de la Société au 1^{er} janvier 1926. Le texte n'est pas long, cinq pages dactylographiées, et le plan des plus simples : une première partie traite du *Recrutement* et présente la liste des maisons de formation et les effectifs d'étudiants, et une seconde partie intitulée *La marche des maisons de formation* traite du fonctionnement de ces communautés et de l'esprit qui y règne.

Les maisons de formation, en 1926, sont pratiquement les mêmes que celles mentionnées dans le rapport au cardinal préfet de la Propagande, cité précédemment, et on ne signalera ici que quelques points plus particuliers. Ainsi le texte mentionne l'ouverture d'une maison à Pau, en France, en vue de l'apostolat vocationnel, maison qui pourra également accueillir les missionnaires qui ont besoin de repos. On précise également que la maison acquise en Bavière est située à Zaitskofen et assure le service d'École apostolique. Des contacts sont pris en Espagne, à Pampelune plus précisément où le Père Arrigui a été bien accueilli, mais on ne peut aller plus avant pour un projet d'ouverture de maison sans l'accord du gouvernement. Le texte mentionne enfin la demande formulée par plusieurs missionnaires pour que la Société accentue la recherche des vocations en Angleterre et qu'elle s'implante aux États-Unis.

Dans la seconde partie le rapport aborde tout ce qui concerne le fonctionnement interne des maisons de formation. Les bâtiments sont à la fois fonctionnels et de style modeste ; la formation morale est assurée avec le plus grand soin par les formateurs qui sont tous des missionnaires dévoués et à la spiritualité éprouvée. La formation est assurée avec un zèle prudent et ferme ; l'esprit est excellent et un réel esprit de famille règne dans les maisons, notamment dans les relations entre les formateurs et les jeunes. Cependant, après ces affirmations rassurantes, le rapport évoque un point qui fait difficulté : les jeunes générations

n'ont pas toujours la modestie et l'esprit d'obéissance qui animaient les générations plus anciennes, et le rapport continue :

"L'enfance et la jeunesse d'après-guerre opposent à l'action formatrice de ses maîtres une mentalité volontaire, une insensibilité morale, une affectation de personnalité et d'indépendance qui rendent la tâche malaisée et ne donnent pas la satisfaction de réussir à souhait la formation de cette jeunesse."

Cela se manifeste davantage dans les écoles apostoliques, mais ces défauts sont généralement corrigés chez les plus avancés, notamment au scolasticat. Pourtant, continue le rapport, à leur arrivée en Mission, certains jeunes missionnaires donnent une impression défavorable, et les plus anciens se plaignent de leur trop grande confiance en eux-mêmes et de leur manque de modestie. Le rapport s'achève en évoquant la question des études. La Société doit former des missionnaires diplômés dans les sciences religieuses, à la fois pour ses propres maisons de formation et pour les séminaires en Mission. On continuera en ce sens à nommer de jeunes missionnaires aux études à Rome. Au scolasticat, les séminaristes sont appliqués mais ils ont tendance à se désintéresser des cours dits secondaires, ainsi que de l'étude de l'Écriture Sainte. En conclusion, et malgré les quelques réserves exprimées, *"le recrutement et le fonctionnement des maisons de formation ont été l'objet d'une particulière sollicitude de la part du Conseil et les résultats au cours de ces six ans ont été très satisfaisants."*

Quand on lit ce rapport en détail on ne peut s'empêcher d'être surpris du large satisfecit qu'il semble exprimer concernant l'organisation des maisons, le choix des professeurs, la régularité des activités, les programmes, la valeur des cours, l'esprit des étudiants, etc. Les quelques réserves émises sont bien vite reprises en affirmant que finalement les résultats sont très satisfaisants. Sans mettre en doute tout ce qui est présenté dans ces pages on reste néanmoins avec des questions concernant un secteur aussi difficile que celui de la formation. Pour ne citer que quelques points, on aurait aimé voir au moins mentionnées, par exemple, les questions de la direction spirituelle, de la formation ignatienne, des cours de langue, de l'internationalité, sans parler éventuellement de l'ouverture aux évolutions de l'Afrique. Les formateurs n'ignoraient pas ces questions, comme en témoignent clairement d'autres documents, mais il semble qu'un tel rapport devait insister sur le positif, et éventuellement rassurer les missionnaires, inquiets peut-être de ce que la formation d'aujourd'hui n'était plus ce qu'elle avait été de leur temps !

5) - Rapport sur l'administration du temporel - il s'agit ici, comme le titre l'indique, d'une information concernant les propriétés immobilières de la Société, et la situation de ses finances. Dans la première partie on a une longue énumération des maisons, procures ou maisons de formation, dans lesquelles des travaux, réparations ou aménagements ont été nécessaires. Les constructions nouvelles sont peu nombreuses, une maison à Mariantal au Luxembourg, une autre à Linz en Allemagne, un poste de Mission et une école en Kabylie. D'autre part le texte explique comment des mesures ont dû être prises pour éviter que des biens utilisés par la Société soient la propriété de personnes particulières, des conflits d'intérêts ayant montré les dangers de ce système. En ce qui concerne les finances de la Société, elles sont présentées avec des chiffres brièvement commentés, et l'affirmation que grâce à une gestion rigoureuse, et malgré les fluctuations liées à la diversité des monnaies employées, les finances de la Société restent saines et non grevées de dettes.

6) Principales questions proposées - Tel est le titre d'un document de deux pages présent dans les Archives, et qui présente, comme son titre l'indique, une liste de sujets à proposer au Chapitre. L'origine des propositions n'est pas indiquée ni l'auteur mentionné, mais on peut penser que cette liste vient du Conseil général lui-même. Y avait-il eu consultation auprès des Missionnaires pour recueillir leurs suggestions ? Rien ne permet de l'affirmer, et l'usage à

l'époque était de laisser au Conseil général l'initiative d'un projet d'ordre du jour. En tout état de cause on constate que le Chapitre va suivre presque pas à pas les propositions faites dans ce document, notamment à travers les grandes questions et les sujets répartis entre les différentes commissions de travail. C'est l'ensemble de ce travail qu'il revient maintenant de présenter.

C) Déroulement du Chapitre général de 1926

Cette fois encore le Chapitre a été relativement court : il a duré du 14 au 23 avril, avec l'alternance habituelle d'assemblées générales et de réunions de commissions. Quarante confrères participaient aux débats, dont sept vicaires ou préfets apostoliques, NN. SS. Birraux (Tanganyika), Gorju (Urundi), Léonard (Tabora), Nouet (Ghardaia), Roelens (Haut-Congo), Sauvant (Bamako) et Thévenoud (Ouagadougou). Après une session inaugurale consacrée à l'appel des membres présents et à la vérification de leur mandat, on est passé directement dès l'assemblée suivante à l'élection du Supérieur général et de ses conseillers. Dès le premier tour le Père Voillard est élu Supérieur général à une écrasante majorité : il obtient 36 voix, contre 2 à Mgr Birraux, une à Mgr Classe (non présent) et une au Père Marchal. Ensuite, assez rapidement l'équipe est complétée avec l'élection des Assistants généraux : les Pères Constantin, Marchal, Jeuland et Meuleman. Et le Père Marchal est élu premier Assistant général.

Le lendemain, 15 avril, l'assemblée procède à la formation des commissions de travail, cinq en tout :

- Commission des Constitutions et du Directoire
- Commission des Auxiliaires indigènes
- Commission des Missions
- Commission du Matériel
- Commission de la Presse

1) Le premier sujet important abordé par le Chapitre, sur présentation d'un dossier ad hoc par la première commission, est celui de la **périodicité du Chapitre général dans la Société**. Beaucoup de missionnaires, en effet, estime que réunir un Chapitre tous les six ans est extrêmement onéreux, en argent et en déplacements, avec les longues absences et tous les problèmes que cela pose avec, entre autres, la désorganisation des équipes de travail dans les Missions. Or, on ne voit pas la nécessité d'une telle assemblée à des intervalles si rapprochés, la plupart des grandes questions sur le fonctionnement de la Société et le travail apostolique ayant maintenant leur réponse. La question est assez rapidement réglée puisque dès la 3^{ème} assemblée générale on décide par vote de prolonger la périodicité des Chapitres de six à dix années. Il faudra cependant soumettre cette décision à l'approbation de la Propagande, à Rome, car elle demande une modification des Constitutions ; d'autre part, on demandera en même temps, vu cette longue période de dix années désormais prévue, qu'en cas de raison grave le premier Assistant général devienne automatiquement remplaçant du Supérieur général jusqu'au Chapitre suivant.

Disons dès maintenant que cette nouvelle disposition relative à la périodicité de dix ans des Chapitres généraux sera approuvée par le Congrès de la Propagande, et à partir de cette date les Chapitres ne se réuniront effectivement que de dix ans en dix ans, (sauf une année de retard, en 1947, à cause de la seconde guerre mondiale à peine achevée), et cela jusqu'en 1967 où le Chapitre général reviendra à une périodicité de six années.

2) L'assemblée capitulaire aborde également très tôt dans son agenda plusieurs questions qui concernent **les maisons de formation** de la Société. Elle décide ainsi que les directeurs des séminaires, petits ou grands, devront davantage échanger sur leur travail. Il faut prévoir, dans ce but, des rencontres entre responsables, afin de promouvoir l'unité dans les méthodes et les moyens utilisés pour la formation des futurs missionnaires. On parle également des règles de prudence élémentaires à suivre par les formateurs dans l'accueil des élèves pour les rencontres de travail ou de conseil spirituel.

3) La commission de la presse, dès la quatrième assemblée générale, présente deux questions à l'assemblée, la première portant sur **les rapports annuels** internes dans la Société. Normalement chaque maison doit rédiger, chaque année, un rapport sur ses activités, rapports que la Société publie intégralement. Le Chapitre juge cette procédure trop lourde ; on décide de maintenir le rapport annuel pour chaque communauté, mais on en fera la synthèse au niveau des Vicariats et des Provinces, et seuls ces rapports des Vicariats et Provinces seront publiés, au niveau de la Société.

4) La seconde question abordée par la commission de la presse porte sur un sujet d'un tout autre ordre, celui de ce qu'on peut appeler **la mémoire de la Société**. Plusieurs interventions soulignent que les acteurs et les témoins des origines de la Société et des débuts de certaines fondations, dans plusieurs Missions, ont déjà disparu ou sont très âgés. On décide que chaque Mission devra s'organiser pour rédiger l'histoire de sa fondation et des premières années qui suivent. Le Supérieur général lui-même intervient alors pour proposer qu'un missionnaire, à la Maison Mère, fasse l'inventaire critique de tous les documents qui s'y trouvent déjà, et qu'il contacte ensuite les Chefs de mission pour vérifier et compléter la documentation, si nécessaire.

Quels ont été les fruits de cette décision ? Seul un inventaire détaillé des monographies effectivement rédigées dans les années qui ont suivi, Mission par Mission, permettrait de répondre de façon précise à cette question, mais la démarche du Chapitre est déjà par elle-même riche de sens. Notons cependant que ce projet semble limiter sa perspective à la seule histoire des Missions, sans mentionner le développement de la Société dans son ensemble ; il faudra attendre le Chapitre de 1947 pour que cette histoire des Missions et de la Société, tout ensemble, soit programmée au niveau de la Société.

5) Fonder un collège arabe à Tunis ? Le projet est présenté à l'assemblée par le Père Marchal au nom de la commission des Missions. Il faut dire ici un mot de ce Père Henri Marchal, qui vient d'être réélu pour la troisième fois membre du Conseil général et élu premier Assistant général.

Le Père Henri Marchal - Originaire du diocèse de Nancy, dans l'est de la France, il est entré dans la Société, déjà diacre, l'année qui a suivi la mort du fondateur, en 1893. Il fait son serment missionnaire en 1898 et est ordonné prêtre deux ans plus tard, en 1900. Il est alors envoyé comme professeur au scolasticat de Carthage où, entre autres tâches, il enseigne l'arabe : il avait déjà montré au noviciat des dispositions remarquables et un grand intérêt pour cette langue. En 1905 il est nommé pour la Mission dont il rêve depuis plusieurs années, le Sahara. À Ghardaïa, son premier poste, ses confrères remarquent vite son sens du contact et son souci d'aller au-devant des gens, mais surtout l'importance qu'il attache à bien parler la langue et à connaître la doctrine même de l'islam et les pratiques religieuses musulmanes. Malgré les difficultés dues à la méfiance du milieu environnant, Marchal continue à approfondir la langue arabe, les usages et la foi de l'islam. mais il voit aussi les difficultés de ses confrères pour acquérir ces connaissances, et il en vient à juger que les missionnaires, en

ce qui concerne la langue arabe et la connaissance de l'islam, devraient pouvoir bénéficier d'une formation particulière. Le Père David, un de ses compagnons de poste, témoigne de ce que leur a partagé le Père Marchal à ce propos, dès l'année 1907 :

"Un jour, le Père Marchal nous fit part de ses petites cogitations, selon son expression habituelle : quelle que soit leur bonne volonté pour apprendre la langue, les efforts des missionnaires resteraient stériles tant qu'ils n'auraient pas des maîtres qualifiés. Et, à son avis, ce n'est qu'au Caire ou à Tunis que les Pères désignés pour la Mission en Afrique du Nord acquerraient la science suffisante tant de l'idiome que des questions musulmanes." (Souvenirs du Père David, in Notice p. 6)

Supérieur régional de Kabylie en 1909, Henri Marchal est donc élu Assistant général au Chapitre de 1912, et il continue, dans l'exercice de cette fonction, mandat après mandat, de porter une attention privilégiée à la Mission en milieu musulman. C'est ce Père qui intervient au présent Chapitre de 1926, comme il vient d'être dit, au nom de la commission des Missions, avec deux projets à présenter. Le premier concerne la fondation, à Tunis, d'un collège qui accueillerait tous les élèves, arabes aussi bien qu'européens. Le projet, soutenu par Mgr Lemaitre, archevêque de Tunis, est présenté comme une reprise du collège fondé à Tunis du vivant même du Cardinal, puis fermé par la suite. Le rapporteur de la commission ajoute que le seul collège actuellement présent à Tunis refuse les enfants tunisiens, et des notables tunisiens souhaiteraient vivement cette fondation de la part des Pères Blancs. L'assemblée soulève très vite de nombreuses objections : l'administration coloniale s'opposera certainement à un tel projet, ce qui fera hésiter les parents à y inscrire leurs enfants ; d'autre part le coût en personnel serait très élevé, et on ajoute que *"les Pères qui y seraient ainsi affectés ne se prépareraient pas à la Mission, car ils ne pourraient pas s'y initier, ni à la langue arabe ni aux mœurs islamiques."* (Minutes, 4^{ème} séance). Le rapporteur précise alors que la Commission, pour sa part, a voté contre à l'unanimité ; l'assemblée capitulaire fait de même et le projet est rejeté.

6) Fondation d'un Institut d'études sur l'islam à Tunis - La seconde proposition va connaître un destin différent, puisqu'elle va donner naissance à un institut qui connaîtra un grand essor et assurera un service de grande valeur pour la mission, jusqu'à nos jours. Il s'agit de la fondation à Tunis d'un centre d'études pour les missionnaires, consacré à la langue arabe et à la religion musulmane. Compte tenu de ce qui a été dit précédemment du Père Henri Marchal on peut comprendre que ce dossier a été soigneusement préparé, et que le rapporteur, soutenu par sa commission, a su le présenter avec conviction. Le sujet est suffisamment important, et la décision prise également, pour que l'on donne ici le texte complet de ce débat, qui d'ailleurs n'a pas été bien long. Voici comment le Père Marchal justifie le projet :

" C'est un fait que la question musulmane inquiète tout le monde, en premier lieu le Souverain Pontife, qui dans sa dernière encyclique sur les Missions attire l'attention sur la question islamique, à tel point qu'il a fondé à l'Institut Oriental de Rome une chaire d'islamologie.

Deuxièmement, le monde catholique attend quelque chose en ce sens, spécialement de notre Société, vouée dès l'origine à l'évangélisation du monde musulman.

Troisièmement, la réalisation de cet apostolat est conditionnée par la création d'une maison d'études islamiques. En effet, nous sommes en face d'une civilisation ancienne avec laquelle nous devons nous familiariser pour entrer en contact avec la classe dirigeante, et par elle atteindre tout le peuple musulman. L'établissement de cette maison d'études ne nécessitera pas, d'ailleurs, une augmentation du personnel en pays musulman, car dans l'état actuel un personnel plus nombreux ne donnerait pas plus de résultats :

a) l'heure n'est pas venue d'une action générale facilitée par l'aide du gouvernement ;

b) Même si c'était l'heure, nous ne pourrions en profiter, n'ayant pas en ce moment le personnel préparé.

Outre que la question a certainement été bien présentée, l'assemblée semble avoir eu conscience de l'importance de soutenir et d'encourager la présence et l'engagement de la Société en pays d'Islam. En tout état de cause, les minutes ne font part d'aucun débat et concluent simplement : *À mains levées, la proposition est adoptée.* On sait que cette décision a donné naissance, en 1928, à un institut de culture et de formation à Tunis, qui prit le nom d'IBLA (Institut des Belles Lettres Arabes) en 1931. Connue plus tard sous le nom de La Manouba, ce centre devient en 1960 Institut Pontifical d'Études Arabes (IPEA) et est transféré à Rome. Finalement, en 1979, il deviendra Institut Pontifical d'Études Arabes et Islamiques (PISAI).

7) Autres sujets abordés - Parmi les autres questions traitées par ce Chapitre il faut sans doute mentionner en premier celle concernant la présence des prêtres diocésains africains dans les communautés de missionnaires. Les avis pour et contre s'expriment, nous disent les minutes, et finalement on en revient à la décision suivante, qui reprend pour l'essentiel celle du Chapitre précédent, à savoir que la présence des prêtres africains est autorisée avec l'accord du Chef de mission et du Régional, en ajoutant cependant la précision suivante, qui montre sans détour les limites de l'ouverture d'esprit chez certains missionnaires : *Il est recommandé de n'en pas introduire dans les communautés où on marquerait de la répugnance à les recevoir.*" (Minutes, 7^{ème} séance générale, 20.04.26).

Une autre question est assez longuement abordée, celle du statut particulier de la Kabylie ; proche de la Maison Mère, elle est, semble-t-il, facilement le lieu des nominations à court terme ou des rappels imprévus de missionnaires pour d'autres services. Le Chapitre dénonce cette situation et demande qu'on y nomme un responsable ayant autorité et que le personnel y soit plus stable.

Deux autres points concernent également la vie et le travail des missionnaires sur le terrain. Le Chapitre rappelle la priorité de l'étude de la langue pour les jeunes missionnaires, et il demande dans ce but qu'on ne nomme pas un nouvel arrivant professeur dans un petit ou grand séminaire. Revient ensuite une question qui se pose souvent à cette époque, celle de l'équilibre à trouver entre le nombre de journées passées au poste au titre de la vie commune, et les journées de sortie en tournées. La question d'ailleurs, comme on le rappelle au cours des débats, est traitée explicitement par les Constitutions et le Directoire, mais on sent la tendance à multiplier les sorties, et le Chapitre s'en inquiète. Finalement on en reste à un total de 120 journées autorisées à l'extérieur pour chaque missionnaire, mais on augmente la durée des sorties longues de 8 à 15 jours.

Le Chapitre reprend à son compte la décision de 1920 concernant l'importance des visites dans les Missions effectuées par le Supérieur général et ses Conseillers. Concernant les Frères, deux recommandations sont retenues, l'une demandant que des Frères puissent être formés pour l'enseignement dans les écoles, l'autre pour inciter les Pères qui s'occupent des vocations à bien dire que les Frères, dans la Société, ne sont pas exclusivement consacrés aux seuls travaux matériels.

Dans l'esprit de l'époque, enfin, le Chapitre s'arrête également à régler des points qui nous paraissent peu importants mais qui, cependant, étaient importants pour les capitulants : le droit pour les missionnaires de posséder un âne ou un cheval, l'autorisation de ne pas porter le burnous pour la médiation dans les Missions d'Afrique occidentale, ou la permission de ne faire qu'un quart d'heure de lecture spirituelle s'il y a eu chemin de croix. Mais c'est aussi la même assemblée qui se préoccupe du surmenage des confrères et demande que les Vicaires et Préfets apostoliques ainsi que les Supérieurs régionaux soient plus attentifs à ce problème : qu'on aide les missionnaires à remettre le plus possible les tâches secondaires à des

collaborateurs, et plus encore qu'on n'ouvre pas de nouveaux postes de Mission sans avoir vraiment le personnel suffisant, y compris en prévoyant les maladies ou absences inévitables.

On ne peut pas, dans le cadre de cette étude, citer en détail tous les autres points abordés dans les commissions et assemblées de ce Chapitre ; mais on peut avoir connaissance de l'ensemble de toutes ces décisions en lisant le compte-rendu donné quelques semaines plus tard par le Supérieur général à tous les Missionnaires d'Afrique, comme il est précisé ci-dessous. Quel bilan dresser de cette assemblée ? Sans sous-estimer pour autant le sérieux du travail accompli, on ne peut pas dire que ce Chapitre représente une étape majeure dans l'histoire de la Société. Il s'inscrit plutôt dans la continuité, parfois répétitive, d'une époque où, aux yeux des missionnaires et de leurs supérieurs, les institutions du gouvernement sont bien rôdées, et où les situations vécues dans les Missions sont pour l'essentiel bien contrôlées. Sans doute il y a des évolutions, mais elles sont perçues davantage en termes d'ajustements à réaliser que dans une perspective de profondes remises en questions. Y avait-il alors des signes qui auraient dû être perçus concernant des évolutions sociales ou politiques importantes ? On se souvient des quelques remarques faites en ce sens dans le rapport précapitulaire envoyé à Rome ; apparemment elles n'ont pas été prises en compte dans les débats. Mais il faut se garder de projeter sur ce premier quart du 20^{ème} siècle les moyens généralisés d'information et de communication d'aujourd'hui, et il ne faut pas sous-estimer, pour les missionnaires, la difficulté de se ressourcer pour suivre le cours des événements. Même au niveau d'un Chapitre général, pressentir les évolutions à venir pour le continent africain restait, en 1926, un défi sans doute trop difficile à relever. Par contre, le Chapitre suivant aura déjà conscience, d'une certaine manière, des réalités nouvelles qui s'annoncent.

D) Clôture et Communication des décisions

Ce 16^{ème} Chapitre général achève ses travaux le 23 avril 1926. La veille, le Supérieur général, le Père Voillard, a adressé une lettre circulaire à tous les Missionnaires pour leur annoncer sa propre élection et celle de ses Assistants ; il précise qu'à la suite de sa lettre on trouvera le rapport adressé à Rome sur la situation dans la Société. Le 12 juillet de la même année, une nouvelle circulaire, numérotée 2 dans le recueil des lettres du Père Voillard, communique à toute la Société les décisions prises au Chapitre. Il précise qu'il a fallu attendre la réponse de Rome avant de communiquer certaines d'entre elles, et qu'on trouvera joint à sa lettre cette réponse de la congrégation de la Propagande. Désormais la Société est engagée sur le rythme d'une grande assemblée tous les dix ans seulement, et le prochain Chapitre se réunira donc en 1936.

VI

XVII^{ème} Chapitre général : 1936

"Messeigneurs,

Mes Révérends Pères,

Dans quelques jours, il y aura neuf années accomplies qu'aura eu lieu le dernier Chapitre de la Société : c'est, en effet, le 15 avril 1926 qu'il s'ouvrait à la Maison Mère. Or, d'après nos Constitutions, le cycle périodique des sessions capitulaires est, du moins depuis le dernier Chapitre, de dix années, et par conséquent c'est l'an prochain que doit avoir lieu la prochaine réunion. Le Conseil de la Société pense que le moment est venu de prendre, sans plus tarder, toutes les mesures voulues, pour la préparation de cette si importante assemblée. C'est là l'objet de la présente circulaire."

Cette lettre circulaire adressée à tous les missionnaires d'Afrique par le Père Paul Voillard, Supérieur général, est datée du 12 avril 1935 et elle convoque le futur Chapitre, qui sera le XVII^{ème}, à la Maison Mère (Alger), pour le premier dimanche après Pâques, au mois d'avril 1936. Elle donne ensuite les indications habituelles concernant les élections, indications sur lesquelles nous reviendrons.

L'histoire de la Société pendant cet intervalle de dix années ne relève pas directement de l'objet de cette publication consacrée plus particulièrement aux Chapitres généraux comme tels. Mais on ne peut pas, dans le cadre précis du sujet traité ici, ne pas s'y arrêter un instant, dans la mesure où un Chapitre général est censé prendre en compte les évolutions, les situations et les nouveaux défis qui se sont présentés dans cet intervalle. C'est précisément un des objectifs du rapport de situation générale qui est rédigé par le Supérieur général avant chaque Chapitre, et la règle a été suivie pour 1936, sous la forme d'un document assez développé que nous allons maintenant présenter, au moins dans ses grandes lignes.

A) Rapport sur la Société entre 1926 et 1936

Il s'agit d'une plaquette de 62 pages au format du Petit Écho dont Le titre est ainsi formulé : *La Société et ses Œuvres pendant la décade 1926-1936 - Rapport décennal lu au Chapitre général de 1936 - Réservé aux missionnaires.* L'ensemble est divisé en deux grandes parties, la première sur *La Société*, et la seconde, beaucoup plus développée, intitulée *Les Missions*.

1 - La Société - En une vingtaine de pages sont abordés successivement cinq grandes questions : le recrutement, avec la liste complète des maisons de formation, puis l'état du personnel, la situation du temporel, c'est-à-dire les finances et le matériel, le gouvernement intérieur de la Société, et enfin les relations avec les gouvernements.

1) - Recrutement - En ce qui concerne le recrutement, il se fait essentiellement en Europe de l'ouest et au Canada. Le texte ajoute qu'il y a également quelques missionnaires originaires de Pologne ainsi que d'Algérie. Puis le rapport donne la liste des communautés de Missionnaires, en commençant par celles qui, en Afrique du Nord, dépendent directement de la Maison Mère : en Algérie le sanatorium pour les Pères et Frères malades, les deux noviciats, l'aumônerie des Sœurs Blanches à Saint-Charles (Birmandreis) ; en Tunisie on compte deux

communautés à Thibar, le scolasticat à Carthage et le sanatorium de Bou-Kris. Le rapport mentionne ensuite quelques changements : le service à la basilique Notre Dame d'Afrique, à Alger, a été à nouveau confié à la Société en décembre 1930 ; la maison, ouverte à Buenos Aires (Argentine) en 1898, a été fermée en 1934. Une fondation a été faite aux États-Unis dans la ville de Cleveland, en 1929, mais après beaucoup de difficultés et peu de résultats elle fut fermée en 1934 et remplacé par une maison ouverte à Montréal. On trouve ensuite, dans ce même rapport, le tableau suivant qui donne en détail la liste des communautés, par pays et par type de maison :

<i>Pays</i>	<i>Écoles Ap. Collèges</i>	<i>Séminaires Philosophie</i>	<i>Postulats Frères</i>	<i>Procures</i>
France	Altkirch	Kerlois	Condette	Guingamp
	Tournus			Paris
	St Laurent			Lille
				Marseille
Belgique		Héverlee Scol.	Gits Novic.	Anvers
		Bouchout		Namur
		Glimes		
Hollande	Sterksel	Esch		Boxtel
Angleterre	Bishop's Waltham	Autreppe	St Boswell	Heston
Canada		Everell		Québec
				Montréal
Suisse	Widnau			
	St Maurice			
Allemagne	Haigerloch	Trêves	Marienthal	
	Rietberg	Linz		
	Zaitzkofen			
	Grosskrottenb.			
Italie	Catane (Sic.)	Parella		

Une constatation s'impose quand on compare cette liste avec ce que l'on sait des années précédentes ainsi que de la décade suivante d'ailleurs, c'est la grande mobilité du réseau des implantations. Dans les principaux pays concernés pour la recherche des vocations et des finances, des maisons s'ouvrent, sont gardées quelques années, puis les centres sont déplacés et les maisons se ferment et l'on en ouvre une autre ailleurs. Quelles que soient les causes de ces changements, tout à fait fondés le plus souvent, on peut cependant s'interroger sur les effets inévitablement négatifs de cette relative instabilité, vis-à-vis des évêques ou du clergé par exemple, pour ne pas évoquer d'autres aspects tels que les conséquences financières, les changements dans les équipes de responsables, etc.

En même temps, les vocations sont bien présentes et le rapport souligne par exemple qu'un effort particulier a été fait pour promouvoir la vocation de Frère : ainsi en 1936 la Société compte trois noviciats (Maison-Carrée, Gits en Belgique, Marienthal) et un total de 86

novices Frères. La Société compte également de nombreux petits et moyens séminaires appelés souvent écoles apostoliques, et qui totalisent plus de 700 élèves. Et pour ne pas allonger ces énumérations terminons en disant simplement qu'en cette même année 1936 il y a près de 180 novices et 400 scolastiques répartis dans les centres internationaux, à Alger, Marienthal, Trêves, Carthage et Thibar. Le scolasticat de Carthage, en effet, ouvert du vivant même du fondateur, a dû être dédoublé et, en septembre 1934, a été ouvert un nouveau centre de théologie à Thibar, en Tunisie.

Enfin, pour les jeunes prêtres orientés vers des études plus spécialisées, le rapport mentionne trois communautés, celle de Rome, de Tunis, et d'Heston, à Londres, où les missionnaires étudient les programmes et les méthodes d'enseignement en usage dans les colonies anglaises.

2) - Le Personnel - Dans ce second chapitre on trouve tout d'abord des statistiques : la Société compte, au premier janvier 1936, un effectif de 1182 prêtres et 459 Frères, soit un total de 1641 missionnaires. La répartition selon les nationalités est la suivante :

	Prêtres	Frères Serm. perp.	Frères Serm. temp.
Allemands	93	83	62
Américains	7	-----	3
Anglais	31	3	2
Belges	181	31	26
Canadiens	93	6	13
Français	574	43	22
Hollandais	154	106	32
Italiens	20	-----	2
Luxembourg.	10	7	4
Suisses	18	6	8
Ouganda	1	----	-----
TOTAL	1182	285	174

Ce tableau, présenté ici tel qu'il est dans le rapport lui-même, est intéressant en ce qu'il montre bien à la fois l'effort pour internationaliser le recrutement des Missionnaires d'Afrique, et la disparité entre les effectifs des différents pays représentés. La France reste fortement majoritaire comme source de vocations, même si déjà, en ces années 1930-1940, des pays comme la Belgique ou les Pays-Bas sont bien représentés dans la Société. Notons enfin que sur un total de 1641 prêtres et Frères 973 sont effectivement en Mission, soit une proportion de près de 60 %.

Le rapport continue en abordant la question de la situation morale des missionnaires, et il se réfère explicitement au document équivalent de 1926 pour en reprendre les principales conclusions. La piété, le bon esprit, la fidélité à la règle et l'esprit missionnaire sont bien vécus par l'ensemble des Pères et des Frères. Les jeunes missionnaires, cependant, donnent quelques inquiétudes :

"Les Chefs de mission, les Supérieurs régionaux et les directeurs de nos maisons de formation remarquent dans la jeune génération une tendance très prononcée à l'activité extérieure, au

mouvement, avec un certain esprit d'indépendance. On trouve une plus grande aptitude à la vie matérielle, mais aussi un plus grand attrait au confort et au bien-être. Cela rend plus malaisée la pratique de la pauvreté, de l'obéissance, et de la vraie piété, vertus qui sont cependant tant recommandées par notre vénéré fondateur."

Malgré ces réserves le rapport se veut positif sur le sérieux des candidats. En ce qui concerne les missionnaires déjà plus anciens chaque année la Maison Mère en accueille un bon groupe pour suivre les Exercices de 30 jours "qui contribuent largement à créer et à conserver cet esprit de ferveur et de zèle qui règne dans la Société" (p. 13). 236 missionnaires ont ainsi participé à la grande retraite en dix ans.

Le rapport ne fait qu'évoquer rapidement la question du temporel en renvoyant au document présenté de par ailleurs par l'Économiste général. Il ajoute cependant qu'on ne peut pas ne pas s'inquiéter devant les dépenses considérables qu'entraîne le grand développement des œuvres de la Mission. Quant au gouvernement de la Société on mentionne le souci qu'a eu le R. P. Voillard de visiter toutes les maisons et Missions de la Société. D'autre part, les circonscriptions régionales ont été à deux reprises remaniées, notamment dans les régions du Nyassa et du Tanganyika, soit à cause du nombre croissant des Missions soit parce que le développement des moyens de communications favorisait le regroupement de certaines régions géographiques. Et le texte précise également les principaux changements survenus parmi les supérieurs majeurs, en Afrique ou dans les pays d'origine des missionnaires.

2 - Les Missions - Cette seconde partie du rapport se développe sur près de quarante pages, c'est-à-dire les deux tiers du document. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce livret, d'en présenter tous les développements mais en voici tout au moins les grandes lignes. Le texte commence par une présentation détaillée des implantations missionnaires de la Société présentées sous les trois titres suivants : Afrique du Nord, Afrique Occidentale, et Afrique des grands lacs, cette dernière catégorie étant subdivisée en cinq groupes : Afrique Australe, Tanganyika Territory, Uganda Protectorate, Congo Belge, Territoires sous mandat belge. Pour chaque grande région et chaque groupe le document indique le nombre des Vicariats apostoliques, leurs limites, le nombre des missionnaires, le nombre des chrétiens baptisés et des catéchumènes, avec la progression enregistrée depuis le Chapitre précédent.

Plusieurs pages sont ensuite consacrées à la présentation du groupe des Vicaires apostoliques et des autres Chefs de mission. On signale ainsi, pour la décade écoulée, les décès de Nos Seigneurs John Forbes, Joseph Dupont, Jean-Joseph Hirth et Étienne Larue. Se sont retirés pour raisons d'âge ou de santé Émile-Fernand Sauvant, Henri Léonard, Joseph Sweens, Henri Streicher et Mathurin Guillemé. Au cours de cette même décade onze missionnaires ont été ordonnés évêques comme Vicaires apostoliques : Paul Molin, Édouard Michaud, Burkhard Huwiler, Antoine Oomen, Édouard Leys, Guillaume Trudel, Alphonse Matthyssen, Oscar Morin, François-Xavier Lacoursière, Alexandre Roy, Oscar Julien. À cette liste déjà longue le texte ajoute les noms de Marcel Paternot, Max Donders, Jean Van Sambeek et Benjamin Milinault, nommés Préfet apostolique pour le premier et supérieurs de Missions autonomes pour les trois autres. Et cette présentation s'achève par une liste récapitulative des vingt et une circonscriptions missionnaires ainsi confiées à la Société et de leurs titulaires.

Toujours dans le chapitre sur les Missions, le rapport fait ensuite le bilan des grands domaines de l'apostolat, et il en mentionne sept. Le premier est celui de l'effort pour la promotion d'un clergé indigène avec le développement des grands et des petits séminaires, et cela dans toutes les grandes régions d'apostolat, sauf en Afrique du Nord, précise le rapport, car "les chrétiens n'y sont pas encore assez nombreux". Puis le rapport présente successivement la situation des catéchistes, celle des écoles, et la promotion des congrégations de Frères et Sœurs indigènes.

En cinquième position le texte fait le point sur les *Congrégations religieuses européennes travaillant dans nos Missions* ; les Sœurs Blanches sont nommées en première position, mais une dizaine d'autres instituts sont ainsi énumérés, parmi lesquels on peut noter les Petits Frères du S.-C. du Père de Foucauld à Ghardaïa, les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel en Uganda et au Ruwenzori, Les Frères de la Charité de Gand et les Dames Bernardines d'Audenaerde au Ruanda (sic), etc. Et les deux derniers secteurs d'apostolat présentés sont l'Action Catholique et la Presse.

Comme on peut le constater à travers ce résumé il s'agit dans ce rapport d'un tour d'horizon assez large et riche en informations. On y prend connaissance de façon très concrète du développement des œuvres et de l'accroissement, assez remarquable dans la plupart des Missions, du nombre de fidèles et de catéchumènes. En même temps, et comme il est de coutume dans ce genre de documents à cette époque, il n'y a pas de questions posées, ni de défis nouveaux suggérés ; ce sera au Chapitre général d'en décider s'il le souhaite.

B) Autres documents préparatoires

Les archives présentent plusieurs autres textes mis en circulation pour la préparation de ce Chapitre général de 1936, sans qu'il soit toujours possible de dire s'ils ont été préparés par le Conseil général avant l'arrivée des capitulants, ou s'ils ont été rédigés par des capitulants, avant le Chapitre ou peut-être même au tout début des travaux capitulaires. Il faut en effet rappeler ici qu'il n'y avait pas alors d'assemblées précapitulaires organisées comme telles, étant admis cependant que les missionnaires avaient toute liberté pour envoyer leurs propositions au Conseil général. Celui-ci devait de toute façon établir un projet d'ordre du jour, sans être tenu cependant de le communiquer avant l'ouverture des travaux. D'autre part le Directoire en usage à l'époque précise que le Conseil général pouvait communiquer, en même temps que la lettre de convocation du Chapitre, les questions qu'il estimait devoir être abordées, ceci afin de permettre la réflexion et les échanges entre les confrères.

Les quelques documents préparatoires dont il s'agit ici ne sont pour la plupart ni signés ni datés. Il s'agit habituellement de feuilles dactylographiées en recto simple, avec une simple feuille ou deux ou trois réunies pour constituer un petit dossier. La plupart de ces textes semblent venir des missionnaires eux-mêmes, pour autant qu'on puisse en juger par leur style et par la manière dont ils développent les arguments pour présenter leurs propositions.

Trois questions principales ressortent nettement de l'ensemble de ces documents : l'organisation de la Société en Provinces canoniquement érigées ; la question du manque de places dans les locaux actuels du noviciat ; et certains points concernant le gouvernement général de la Société tels que le nombre de délégués au Chapitre, le mandat exact du premier Assistant général (notamment en cas de décès du Supérieur général), etc. On verra dans les pages suivantes comment ces questions ont été retenues et traitées par le Chapitre.

D'autres questions sont également mentionnées dans ces textes préparatoires, et certaines méritent d'être mentionnées ici, même si le Chapitre finalement ne les abordera pas toutes. On demande ainsi que soient abordés les points suivants : la dualité Mission d'Afrique du Nord et Mission d'Afrique noire ; l'entrée des "prêtres indigènes" dans la Société ; leur présence comme prêtres diocésains dans nos communautés ; introduire le nom de Notre Dame d'Afrique dans notre nom officiel ; demander plus de transparence financière de la part des Vicariats et Préfectures apostoliques, etc. Cette variété de propositions témoigne de l'intérêt des missionnaires pour le fonctionnement de la mission et de la Société, mais aussi de la juste conception qu'ils ont du Chapitre comme instance de débats et d'orientations pour la Société.

C'est donc avec de multiples possibilités d'agenda et d'ordre du jour que le Chapitre va enfin pouvoir commencer ses travaux, ce qui se fait à Maison-Carrée, à la date prévue du 20 avril 1936.

C) Déroulement et travaux du Chapitre de 1936

Après la messe solennelle inaugurale célébrée par le Père Paul Voillard, Supérieur général (rappelons ici qu'il n'y a pas de concélébration à cette époque, et tous les capitulants ont déjà célébré individuellement la messe) une séance dite préparatoire procède à l'appel des membres capitulaires présents et contrôle la validité de leur mandat. Tout étant conforme aux diverses règles des Constitutions et du Directoire en la matière, le Chapitre général est déclaré régulièrement ouvert. Après quelques indications pratiques le Supérieur général clôt cette première rencontre et donne rendez-vous aux capitulants pour le lendemain neuf heures.

Cette assemblée capitulaire compte 48 membres présents sur 50 prévus. Le groupe des Vicaires et Préfets apostoliques est formé de douze missionnaires dont voici les noms, dans l'ordre donné par les minutes-mêmes de cette première session : Roelens (Haut-Congo), Birraux (Tanganyika), Thévenoud (Ouagadougou), Molin (Bamako), Michaud (Uganda), Huwiler (Bukoba), Oomen (Mwanza), Morin (Navrongo), Roy (Bangweolo), Julien (Nyassa), Nouet (Ghardaia), Paternot (Bobo-Dioulasso). Un autre groupe de membres de droit de seize capitulants est constitué par les cinq Pères du Conseil général en place, l'Économe général, cinq Supérieurs régionaux (Uganda, Nyassa, Tanganyika, Soudan, Congo), et cinq Vice-provinciaux (France, Hollande, Allemagne, Canada, Belgique). Reste enfin le groupe des députés élus constitués de 19 missionnaires venant et des régions et des Vice-provinces, conformément aux règles électorales précisées dans les lettres circulaires d'avant le Chapitre. Notons ici que, contrairement aux apparences, la règle de la majorité de membres élus par rapport aux membres de droit est parfaitement respectée ; en effet, curieusement, elle est calculée uniquement sur la base du nombre des Provinciaux et Régionaux, le groupe des vicaires et préfets apostoliques n'étant pas pris en compte à ce niveau, comme en témoignent les Constitutions en vigueur à l'époque (cf. articles 29 et 34).

1) Élections et Commissions de travail - La journée suivante est occupée par les deux grandes démarches qui traditionnellement inaugurent les travaux des Chapitres, d'une part l'élection du Supérieur général et de ses conseillers, d'autre part la mise en place des commissions de travail. La première démarche, bien que solennelle dans son déroulement et d'une grande importance pour la Société, se passe en réalité assez rapidement. En effet, dès le second tour de scrutin Mgr Birraux obtient les 2/3 de voix requis et se trouve ainsi élu Supérieur général. On prévient aussitôt le Saint-Siège car il faut son autorisation pour que Mgr Birraux puisse être déchargé de son ministère de Vicaire apostolique du Vicariat du Tanganyika. En même temps Mgr Roelens, dont l'autorité morale sur l'assemblée capitulaire se manifesterait souvent tout au long du Chapitre, prend la parole pour remercier, au nom de tous les missionnaires, le Père Paul Voillard pour ses longues années passées comme Assistant et Supérieur général au service de la mission et de la Société ; et il propose à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, qu'il soit élu président honoraire du Chapitre.

Joseph Birraux, né en 1883, était le troisième enfant d'une famille de huit, établie dans un petit village de Haute-Savoie, dans les Alpes françaises. Après avoir passé son baccalauréat brillamment il entre au grand séminaire d'Annecy et y étudie la philosophie et le début de la théologie. Il demande alors son admission chez les Missionnaires d'Afrique et entre au noviciat en 1905. Après avoir terminé sa théologie il est ordonné prêtre en 1908 et reçoit alors une nomination pour les études à Rome, où il obtient un doctorat en droit canonique. En 1911,

il est nommé au Vicariat apostolique du Tanganyika. Après divers ministères, dont celui de professeur au grand séminaire de Karéma, il est ordonné évêque et devient Vicaire apostolique du même Vicariat, en 1920. C'est à ce titre qu'il participe au Chapitre général de 1926, puis au présent Chapitre de 1936. Sa formation, son expérience missionnaire et ses qualités humaines et spirituelles étaient certainement largement connues dans la Société puisque, comme il a été dit, il a été élu dès le second tour de scrutin.

Mgr Birraux assure désormais la présidence effective de l'assemblée qui, sans délai, procède aux premiers tours de scrutin pour élire les Assistants généraux. Là encore les choses ne traînent pas et dès le premier tour le Père Joseph Jeuland est élu Assistant ; sont ensuite élus les Pères Jan Meeuwsen, Frans Van Volsem et Henri Marchal. Le dernier vote désigne sans surprise le Père Jeuland comme premier Assistant général. Les votants ont donc reconduit pour un nouveau mandat deux Assistants sortants, les Pères Jeuland et Marchal. C'est au cours de l'assemblée générale suivante, l'après-midi, que sont établies les différentes commissions de travail, au nombre de cinq : constitutions et gouvernement de la Société ; Missions et clergé indigène ; maisons de formation ; vie régulière, et temporel, c'est-à-dire tout ce qui concerne les finances. Désormais, les travaux proprement dits peuvent commencer, mais avant cela deux démarches préliminaires particulières se déroulent en 3^{ème} et 4^{ème} assemblées générales.

2) Deux démarches préliminaires - La première consiste en la lecture par le Père Meuleman, Assistant général sortant, du "Rapport sur la marche de la Société et des Missions depuis le Chapitre de 1926". Il s'agit ici du rapport présenté au début de ce chapitre et qui a donc été communiqué dès le début des travaux comme document de référence pour les membres du Chapitre. Ce document va visiblement faire impression sur les capitulants puisqu'à l'assemblée suivante, ce même 22 avril après-midi, on annonce qu'à la demande de la majorité il sera imprimé et diffusé parmi les missionnaires. Plusieurs soulignent au cours de ces échanges qu'il y a vraiment lieu d'être fiers de tous les beaux résultats apostoliques présentés dans ce document, et ajoutent certains, fiers d'être Pères Blancs ! De fait, dans le rapport, il n'y a guère de place pour l'autocritique ou pour la mention d'éventuels échecs ou déficiences dans l'apostolat et la vie de la Société, et l'assemblée se laisse entraîner par un sentiment de fierté et d'assurance qui, avec le recul du temps, peut sembler quelque peu présomptueux...

La seconde démarche, d'un tout autre ordre, témoigne de l'attention de tous à souligner l'unité dans la Société. En effet le nouveau Supérieur général s'adresse au Père Steinhage, Provincial d'Allemagne, et lui exprime "*ses salutations bien fraternelles pour tous les confrères de la Province, plus séparés de nous que les autres par des circonstances bien indépendantes de nos volontés, mais auxquels nous sommes unis cependant de grand cœur.*" Près de vingt ans après la fin de la première guerre mondiale les ressortissants allemands étaient encore, dans certains cas, sujets à des contrôles et des limitations de résidence, notamment en Afrique, et par cette déclaration le Supérieur général tenait à souligner que la solidarité et l'unité restaient vivantes entre tous les Pères Blancs.

3) Le grand débat : l'érection de Provinces - Le sujet était attendu puisque depuis plusieurs Chapitres généraux déjà on en parlait, sans n'avoir vraiment jamais rien décidé cependant. C'est la commission n° 1 qui doit présenter la question aux débats, et très vite il s'avère que l'assemblée retombe dans les mêmes indécisions et hésitations qu'aux Chapitres de 1920 et 1926 ! À trois reprises au moins des décisions votées reviennent en assemblée générale et sont à nouveau mises en question, et les minutes rendent presque palpable le déchirement des votants. D'une part, tous reconnaissent que la Société doit maintenant être organisée en

authentiques Provinces, mais tous en même temps y voient le risque majeur de perdre l'unité de formation et l'unité d'esprit qui a régné jusqu'alors entre tous les membres de la Société. La question est tournée et retournée, on énumère tous les inconvénients, puis on revient sur les avantages, etc. S'il y a plusieurs Provinces, il y aura tôt ou tard des noviciats nationaux, plusieurs scolasticats, etc. Tous, en fait, craignent que chaque groupe national se referme sur sa propre Province et qu'ainsi ce soit la fin de cette internationalité restée vivante jusqu'à présent et si forte dans la tradition de la Société. Les décisions finales reflètent bien cette sorte de blocage à l'idée de franchir le pas puisque le Chapitre remet la décision au Conseil général :

"La question fut ainsi posée : est-il opportun de constituer en ce moment des Provinces au sens strict du mot ? Au vote secret, par 47 voix contre 1, la proposition fut repoussée. On posa ensuite la 2^o question : Le Chapitre est-il d'avis de donner au Conseil le pouvoir de constituer des Provinces au moment où le Conseil le jugera opportun ? À mains levées, la proposition fut votée à l'unanimité. (Minutes, 8^o séance générale, 24 avril 1936, après-midi).

Que va-t-il finalement advenir de cette question indéfiniment remise en débat ? Curieusement, c'est une dizaine d'années plus tard que la réponse est donnée. En effet, le 21 septembre 1945, dans le cadre de la préparation du futur Chapitre général qui se tiendra en 1947, Mgr Birraux adresse une longue lettre circulaire de plus de quarante pages à toute la Société pour l'informer de ce qui s'est fait et de ce que le futur Chapitre devra encore faire. Ce n'est pas le lieu ici de reprendre tout ce dossier, mais disons simplement qu'en fait, compte tenu des circonstances liées à la guerre et malgré le caractère inachevé des études préliminaires, Rome a accordé le statut de Province de pleins droits aux Canada, à la Belgique, à la France et aux pays Bas. On trouvera le dossier complet sur cette question dans le recueil des lettres circulaires de Mgr Birraux, lettre circulaire n^o 9.

4) Cinq autres questions importantes - Parmi les nombreuses autres questions abordées par le Chapitre, certaines ont paru suffisamment importantes pour que l'assemblée les reprenne à plusieurs reprises. Parmi ces questions on peut en mentionner au moins quatre : la formation des missionnaires, puis ce qui concerne la formation et le statut des prêtres 'indigènes', la question des finances, la mission en Afrique du Nord, et enfin le nombre des capitulants.

I - Le Chapitre a débattu assez longuement d'un point qui peut paraître aujourd'hui sans grande conséquence, celui du dédoublement du noviciat. Il y a au départ le constat suivant : le nombre des novices s'accroît de plus en plus et on ne peut pas les garder tous en une seule communauté. Mais voilà, le noviciat est le creuset où se transmet le véritable esprit de la Société au plan apostolique et au plan communautaire, et s'il y a plusieurs centres de noviciat, ce patrimoine moral de la Société sera-t-il vraiment transmis de la même manière à tous ? Cette conception de l'unité de formation et d'esprit peut paraître trop étroite aujourd'hui, mais il ne faut pas sous-estimer la valeur symbolique qu'avaient alors, auprès des missionnaires, le lieu même de Maison-Carré et son emplacement en Afrique même. Et le débat se complique du fait que plusieurs pro-provinciaux refusent l'idée d'accueillir un noviciat sur leur sol, que ce soit la Belgique, la Hollande ou le Canada. Certes il y a bien un noviciat à Mariental pour les candidats Frères allemands mais il s'agit d'une situation particulière liée aux conséquences de la guerre. Finalement, Mgr Birraux lui-même demande qu'on mette différentes propositions au vote, et il est ainsi décidé que le noviciat sera bien dédoublé et que le Conseil général reçoit mandat pour fonder un nouveau centre dans la circonscription qu'il estimera la plus apte à le recevoir.

La question cependant rebondit quand quelques capitulants soulèvent le problème du dédoublement, déjà réalisé cette fois, du scolasticat : la mise en place du nouveau centre de formation de Ste-Croix de Thibar (au nord-ouest de la Tunisie) retire une partie de ses

scolastiques à celui de Carthage, et cela détruit l'unité ! On suggère alors que les trois premières années se fassent à Thibar, et la dernière année de théologie à Carthage, ainsi tous seront ensemble tout au long de la formation. Ajoutons ici que, à l'occasion de ce débat sur les années de théologie, le Chapitre retient plusieurs propositions concernant la formation des professeurs et l'organisation des cours.

II - La seconde question, longuement débattue elle aussi, concerne la formation et le statut des prêtres africains, des prêtres 'indigènes' comme disent les minutes des débats. La Société est alors en charge de plusieurs grands séminaires interdiocésains qu'elle a fondés. Le Chapitre demande que ceux qui en sont responsables puissent se réunir afin d'établir autant que possible des normes communes concernant les conditions d'admission, les programmes d'études, les renvois éventuels, etc. D'autre part, le Supérieur général sortant évoque un autre problème concernant ces mêmes grands séminaires :

"Le T.R.P. Voillard déclare qu'il lui semble que le Chapitre a à dire quelque chose sur la tendance des Délégués apostoliques (Représentants du Saint-Siège auprès de la hiérarchie sans caractère diplomatique) à organiser les séminaires. Il est certain que la Société a présentement une expérience assez longue et probante de la chose, alors que les Délégués apostoliques sont loin d'avoir les connaissances pratiques à ce sujet. Aussi propose-t-il que le Chapitre émette un vœu là-dessus, qui serait transmis à la S. C. de la Propagande. " (Minutes du XVII^{ème} Chapitre général, p. 426)

Ainsi les Vicaires apostoliques considéraient que les Délégués apostoliques intervenaient abusivement pour régler le fonctionnement de leurs séminaires. Le Chapitre finalement décide d'envoyer *une demande d'explication* (en réalité une protestation !) à la Congrégation de la Propagande, message qui sera porté et expliqué de vive voix par Mgr Roellens à l'occasion d'un futur voyage à Rome. Et à ce propos le Chapitre aborde et règle sans traîner une autre question concernant les relations avec Rome :

"Mgr Michaud parle du désir exprimé par le Supérieur du Collège de la Propagande à Rome, de recevoir des élèves séminaristes de nos Missions. Le Chapitre adopte à mains levées la proposition que les Vicaires apostoliques n'envoient pas de sujets à Rome avant le Sacerdoce." (Minutes du XVII^{ème} Chapitre général, idem)

Toujours dans le domaine concernant le clergé africain la question de leur présence et de leur place dans les communautés missionnaires est abordée, et l'on sent sur la question des hésitations pour ne pas dire parfois de l'embarras. En effet, on touche cette fois aux problèmes délicats de la convivialité, des usages, de la table, de la langue, etc. Faut-il et peut-on vraiment vivre ensemble ? Le Chapitre décide ainsi que les séminaristes en probation pourront être acceptés dans les communautés des missionnaires mais ils prendront leurs repas à part ; les prêtres par contre seront aussi acceptés, y compris à table. Le texte des minutes précise aussitôt qu'on devra alors *"prendre les moyens pour que le prêtre diocésain ainsi présent dans la communauté ne reste pas complètement étranger à la conversation, faute de comprendre ce que l'on dit. "*

Cette précision est à la fois intéressante et pas vraiment facile à interpréter : signifie-t-elle que les prêtres ne possédaient pas suffisamment la langue européenne utilisée durant leur formation, le français ou l'anglais notamment ? Ou n'est-ce pas plutôt parce que les missionnaires avaient tendance à parler entre eux leur propre langue, différente de la langue officielle du pays ? Le texte ne donne pas la réponse à cette question. Il poursuit simplement en précisant que l'abbé participera au conseil paroissial mais ne sera pas présent aux réunions et autres activités relevant de la règle de vie et des Constitutions. Ce type de débat étonne aujourd'hui, et on pourrait sans doute y déceler des relents de ségrégation, de racisme, etc. Il

faut évidemment les remettre dans le contexte de l'époque et dans le cadre de vie que connaissent les missionnaires en ce temps ; et cela permet aussi de mesurer les limites humaines, et le chemin parcouru depuis ces années 1930.

En même temps, et pour rester dans le même domaine, le Chapitre aborde beaucoup plus positivement la question des vocations africaines dans la Société. Positivement, non pas en ce sens que l'assemblée ouvre la porte à ces vocations, mais parce que les motifs évoqués pour différer ces entrées sont essentiellement apostoliques. Voici l'affirmation de principe qui ouvre le débat, très claire dans sa formulation :

"La tâche la plus importante dans les Missions est la formation d'un clergé indigène. La commission est d'avis qu'un Noir peut très bien être admis dans la Société et que la Société a le droit de l'admettre. Mais après discussion..." (Minutes, p. 417)

En effet, l'assemblée a conscience que de telles admissions retarderaient sérieusement la mise en place du clergé diocésain dans les diocèses concernés, et finalement elle prend les décisions suivantes : On n'acceptera qu'exceptionnellement dans la Société les candidats africains, tant qu'au jugement du Vicaire apostolique le clergé indigène n'aura pas d'assises fermes dans son Vicariat. Quant aux quelques candidats qui pourraient être admis, *"ils seront prévenus d'avance qu'en devenant Pères Blancs, ils s'engagent à aller partout où l'obéissance les enverra*, précision qui s'appuie sans doute sur la crainte de voir les jeunes missionnaires demander à rester dans leur pays d'origine.

III - La question des finances est abordée par l'assemblée capitulaire sous plusieurs angles. La cinquième commission, en charge du sujet, propose que chaque Vice-province prenne en charge les frais de formation de ses propres candidats ; on précise que pour l'Allemagne, qui ne peut faire sortir l'argent du pays, il serait préférable que son noviciat, établi à Mariental (Luxembourg), soit finalement ramené en Allemagne même. On discute également du statut particulier de la France dont le budget est pratiquement confondu avec celui de la Maison Mère à Alger. L'économiste général demande ensuite qu'il soit rappelé aux économistes de circonscriptions d'envoyer à l'économat général copie de leurs comptes, de leur situation financière et de leur budget annuel. Derrière ces différents sujets c'est bien l'organisation générale des finances qui se cherche, dans la perspective des futures Provinces à venir. Et c'est bien la question posée quelques jours plus tard, à la 13^{ème} session générale. Finalement, et après avoir évoqué les points à préciser, notamment la manière de financer les dépenses propres au Conseil général et à la Maison Mère, le Chapitre prend la décision suivante :

"Le Chapitre décide la création de caisses vice-provinciales dans les circonscriptions suivantes : Allemagne, Belgique, Canada, Hollande, France - étant entendu qu'il fait confiance au Conseil pour régler les modalités de détails et qu'il lui donne autant que besoin est, tous les pouvoirs nécessaires." Minutes, p. 436)

IV - La Mission en Afrique du Nord - Cette fois ce n'est ni la longueur des débats, car en fait il n'y en a pas vraiment eu, ni l'importance des décisions prises qui méritent de retenir l'attention, mais d'une part le fait que le sujet ait tout de même été abordé, et d'autre part le manque de véritable échange dans l'assemblée et l'on pourrait presque dire son embarras. Que s'est-il donc passé ?

Nous sommes à la 9^{ème} assemblée générale et c'est la 2^{ème} commission, chargée des Missions et du clergé indigène, qui dirige les travaux. Après avoir présenté un dossier de travail sur les relations entre les missionnaires et les autorités coloniales, le rapporteur change de sujet et indique que la commission a reçu pour examen une note ainsi rédigée :

"L'état de nos Missions de l'Afrique du Nord présente un aspect lamentable. N'y aurait-il rien à faire pour leur infuser un peu de vie ? La prudence qu'on y observe semble près d'une léthargie. " (Minutes p. 425)

Aucune indication ne permet de savoir de qui vient cette note, si elle vient d'un seul capitulant ou d'un groupe, ni de comprendre dans quel esprit elle est rédigée. S'agit-il de demander que la Société s'engage davantage par une plus grande attention à la spécificité de cette Mission, ou plutôt qu'on encourage les missionnaires à opter pour une forme d'évangélisation moins discrète, avec la recherche de résultats bien visibles comme cela se réalise dans les autres Missions ? La dernière phrase semble bien aller dans ce sens, mais elle reste prudente et n'en dit guère plus. Or, non seulement l'assemblée capitulaire ne prend pas parti mais elle répond pratiquement par une fin de non-recevoir ; en effet le rapporteur de la commission ajoute le commentaire suivant :

"Elle (la commission) déclare n'avoir pas à délibérer là-dessus ; mais selon la suggestion de Mgr Nouet, elle émet le vœu que le Chapitre déclare qu'il est sympathique à cette Mission."

Et les minutes continuent :

"Mgr le Supérieur général, se faisant l'interprète de tous, manifeste la sympathie des membres du Chapitre à l'égard de ces missions si difficiles et ingrates. Le Chapitre vote à l'unanimité et à mains levées, le vœu proposé."

Ainsi s'achève la réflexion de Ce Chapitre sur la mission en pays d'islam. On ne peut pas ne pas ressentir un malaise devant un tel manque de perspective et si peu d'engagement pour un domaine de la mission si fortement lié à l'histoire de la Société. Ce traitement pour le moins rapide d'une question difficile et importante surprend d'autant plus que le Conseil général comptait parmi ses membres le Père Henri Marchal, fondateur de l'IBLA à Tunis, et promoteur depuis plusieurs années d'une réflexion approfondie sur la mission en milieu musulman. Il n'est pas possible dans le cadre du présent travail d'approfondir cette question, mais on peut espérer que cela sera fait. En effet, ce n'est pas déprécier le travail des capitulants que de reconnaître qu'il y a là sans doute un problème, certainement des questions, et peut-être des tensions, et que comme toujours en histoire une connaissance plus approfondie du dossier est bénéfique à tous points de vue.

V - Le nombre des participants aux Chapitres généraux - Cette question, récurrente dans l'histoire des Chapitres généraux, a été abordée, une fois de plus, avec l'intention explicitement affirmée de réduire le nombre des capitulants. Les motifs mis en avant sont de deux ordres : d'une part le coût financier que représente une telle réunion, et d'autre part les dérangements importants qui sont provoqués dans les Missions par l'absence prolongée des capitulants. Le compte-rendu des débats montre en effet que l'assemblée, avec ses cinquante membres, avait conscience d'atteindre une sorte de seuil critique. Pour atteindre ce but la commission propose de réduire le nombre des membres de droit, ce qui permettra automatiquement de diminuer le nombre de députés élus étant sauve la règle de leur supériorité numérique. Et la commission propose, comme mesure concrète, d'exclure désormais de la catégorie des membres de droits les Supérieurs régionaux. La proposition est votée à bulletin secret, et adoptée. Et pour qu'il n'y ait pas de malentendus, le texte avait précisé dans la proposition :

"La commission propose de ne plus comprendre désormais les Supérieurs régionaux parmi les Supérieurs de Circonscriptions non provinciales ; ils porteront le titre de Supérieurs réguliers ou de visiteurs. "

Solution imparfaite sans doute, mais qui manifeste la conscience de ne pas pouvoir laisser les Chapitres généraux devenir des instances trop lourdes à gérer humainement, pénalisantes pour les postes de mission, et trop coûteuses financièrement. Cette option peut surprendre car les Supérieurs régionaux pouvaient certainement apporter beaucoup dans les débats d'un Chapitre par leur connaissance de la vie des missionnaires et de leurs difficultés. Mais il faut se rappeler que les Chefs de missions étaient alors tous membres de la Société, et la fonction de Régional était à l'époque considérée comme moins significative qu'elle ne le sera quelques décades plus tard. Néanmoins le Chapitre abordera la question du pouvoir respectif du Régional et du Vicaire apostolique dans le domaine des nominations, en déclarant que les Vicaires apostoliques ne devront jamais décider d'une nomination sans une véritable concertation avec le Supérieur régional.

5) Quelques autres sujets - Le Chapitre ne s'est pas limité aux quelques grandes questions qui viennent d'être évoquées et, comme à chaque assemblée de ce type, d'autres points d'importance variée sont abordés. Il y a des questions mineures et parfois de détails, telles que le rappel des règles de bienséance et de savoir-vivre, ou la recherche d'une date idéale pour la retraite annuelle, en passant par les règles de préséance à suivre dans les célébrations.

Le Chapitre aborde aussi la question de la règle de trois. Ce n'est pas tellement l'objet d'un grand débat, mais plutôt un rappel très ferme où l'on perçoit l'attachement de tous à cette tradition. En invoquant *'le caractère extrêmement grave de cet article des Constitutions'* l'assemblée a conscience de toucher à une question fondamentale. Le Chapitre rappelle simplement qu'on ne peut jamais imposer à un missionnaire de vivre seul ou avec un seul confrère, et que les cas d'exceptions prévus par les Constitutions sont limités et très restrictifs. Autre sujet important, celui des santés : le Chapitre décide qu'en considération du climat éprouvant des régions d'Afrique Occidentale les missionnaires qui y vivent pourront revenir en congé environ tous les dix ans. Pour terminer cette présentation on peut ajouter qu'à l'une des toutes dernières sessions le Supérieur général a fait une proposition qui sera appelée à être appliquée jusqu'aujourd'hui

"Mgr le Supérieur général propose au Chapitre qu'on dresse une liste des missionnaires défunts, jour après jour, par date de décès, comportant le nom, l'année de la mort, la Mission dans laquelle il est mort et le diocèse d'origine. Voté à l'unanimité. "

Ainsi est né le calendrier nécrologique, annuaire utilisé chaque jour aujourd'hui encore dans les communautés de Missionnaires d'Afrique.

Conclusion

Nous voici au terme de ce parcours qui nous a fait visiter une trentaine d'années de la vie de la Société et le déroulement de cinq Chapitres généraux. Au cours de cette longue période la Société a vécu des événements importants, tels que sa reconnaissance canonique définitive, la mise en place durable de ses Constitutions, la rédaction de son Directoire, référence de grande importance pour toute cette période de la vie de la Société, etc. Elle a également connu l'épreuve de la guerre, sans oublier les contraintes liées à l'expansion coloniale généralisée des grandes puissances. En même temps, un accroissement remarquable de ses effectifs et une stabilité réelle de ses institutions ont marqué cette période. Comme on a essayé de le montrer dans ces pages, les Chapitres généraux ont apporté leur pierre dans le développement et le vécu de la Société tout au long de ces trente années, Chapitres marqués à la fois par un dynamisme indéniable et par des limites, limites liées au temps et aussi parfois à la faiblesse des hommes.

En quittant ces générations d'anciens qui, au cours de ces grandes assemblées, ont essayé de vivre leur fidélité au mieux de leur conscience et de leur compréhension de la Mission, nous nous trouvons à la veille de la seconde guerre mondiale. Le Chapitre général suivant se tiendra en 1947, et il sera le dernier à se réunir à Maison-Carrée.

Table des matières

Introduction

Chapitre I - Du Chapitre de 1900 à celui de 1906

- Rapport sur la Société pour la propagande
- Rapport concernant les finances

Chapitre II - Le 13^{ème} Chapitre général - 1906

- A) La préparation du Chapitre
- B) Séance d'ouverture
- C) Élection du Conseil général
- D) premières sessions générales
- E) Le Chapitre général au travail

Chapitre III - Le 14^{ème} Chapitre général - 1912

- A) Le Rapport adressé à la Propagande
- B) Rapport financier
- C) Déroulement du Chapitre

Chapitre IV - Le 15^{ème} Chapitre général - 1920

- A) Un Chapitre différé et à risque
- B) Préparation et ouverture du Chapitre
- C) Le travail de l'assemblée capitulaire

Chapitre V - Le 16^{ème} Chapitre général - 1926

- A) Entre deux Chapitres
- B) Préparation du Chapitre général de 1926
 - 1. La Société et ses œuvres : 1921-1931
 - 2. Lettre de convocation
 - 3. Rapport au Préfet de la Propagande
 - 4. Rapport sur le recrutement et la formation
 - 5. Rapport sur l'administration du temporel
 - 6. Principales questions proposées
- C) Le déroulement du Chapitre de 1926
- D) Clôture et communication des décisions

Chapitre VI - Le 17^{ème} Chapitre général - 1936

- A) Rapport sur la Société entre 1926 et 1936
 - 1. La Société
 - 2. Les Missions
- B) Autres documents préparatoires
- C) Déroulement et travaux du Chapitre 1936
 - 1. Élections et commissions de travail
 - 2. Deux démarches préliminaires
 - 3. Le grand débat : l'érection de Provinces
 - 4. Quatre autres questions importantes
 - 5. quelques autres sujets

Conclusion générale